Quatre-vingt-troisième année. — N° 2. Le Numéro : 25 francs. Mardi 2 Janvier 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décrets du 30 décembre 1950 portant nomination, mises en disponibilité et acceptation de démission (justice musulmane en Algérie) (p. 66).

Arrêté du 28 décembre 1950 relatif à la rémunération des membres de la cour supérieure d'arbitrage (p. 66).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 29 décembre 1950 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur et la médaille militaire (p. 67).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 30 décembre 1950 portant rattachement d'une portion de territoire de la commune de Vesc (canton de Dieulefit, arrondissement de Valence) à la commune de Bouvières (canton de Bourdeaux, arrondissement de Die, département de la Drôme) (p. 67).

Arrêté du 26 décembre 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 67).

Arrêté du 27 décembre 1950 portant interdiction de publications soviétiques (p. 67).

Modification aux circonscriptions territoriales de communes (p. 67).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 29 décembre 1950 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active) (p. 67).

Décret du 29 décembre 1950 portant radiation des cadres d'un administrateur principal des services centraux de la marine (p. 68).

Décret du 30 décembre 1950 portant affectation au ministère de la défense nationale, secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), service de la gendarmerie des Alpes-Maritimes, d'un immeuble sis à la Brigue (p. 68).

Décret du 30 décembre 1950 portant radiation des cadres d'un officier de réserve du service de santé de l'armée de l'air (p. 68).

Décret du 30 décembre 1950 portant attribution de la médaille commémorative du Tonkin (p. 68).

Arrêtés du 26 décembre 1950 portant transfert d'une régie d'avances et modifiant le montant des avances susceptibles d'être consenties à un régisseur (p. 68).

Arrêté portant réintégration (service des poudres) (p. 68).

Décision portant changement d'arme d'aspirants de réserve (p. 68).

Tableau d'avancement pour l'année 1951 (service des poudres) (rectificatif) (p. 69).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 50-1628 du 31 décembre 1950 portant répartition provisoire, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1951 (p. 69).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 13 décembre 1950 relatif au transport du phosphore ordinaire (matières dangereuses 1950, n° 40) (p. 122).

Arrêté du 13 décembre 1950 relatif au transport des containers isothermes refroidis par glace carbonique (matières dangereuses 1950, n° 41) (p. 122).

Arrêté du 13 décembre 1950 relatif au classement du nitrite de sodium dans le règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses (matières dangereuses 1950, n° 42) (p. 122).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant mutations (eaux et forêts) (p. 122).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 5-50 du 5 septembre 1950 du conseil représentatif du Gabon modifiant le tableau B du tarif des patentes (p. 123).

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 77 du 22 juillet 1949 du conseil général de la Haute-Volta relative aux redevances minières (p. 123).

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 84 du 31 octobre 1949 du conseil général de la Haute-Volta modifiant la redevance proportionnelle des mines (p. 123).

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 19-50 du 23 septembre 1950 du grand conseil de l'Oubanghi-Chari créant une taxe sur les terrains à bâtir, les terrains d'agrément et les terrains non exploités (p. 123).

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 24-50 du 7 septembre 1950 du conseil représentatif de l'Oubanghi-Chari modifiant le code local des impôts directs (p. 123).

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 2-50 du 7 septembre 1950 du conseil représentatif du Moyen-Congo modifiant le code local des impôts directs (p. 124).

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 13-50 du 5 septembre 1950 du conseil représentatif du Tchad modifiant le code local des impôts directs (p. 124).

Décrets du 26 décembre 1950 portant reclassement, révocation et dégagement des cadres d'administrateurs de la France d'outre-mer (p. 124).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 30 décembre 1950 portant promotions dans l'ordre du Mérite social (p. 124).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 125).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 126).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la tranche dite « Tranche spéciale du demi-siècle » de la loterie nationale 1950 (p. 126).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif à la décision du jury du concours pour l'attribution du Prix national de théâtre lyrique (p. 126).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 126).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant dans les écoles nationales d'agriculture (p. 126).

Annonces (p. 128).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 30 décembre 1950 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 30 décembre 1950, M. Gharib Abdelazziz, titulaire du diplôme d'études supérieures islamiques, est nommé adel et affecté à la mahakma d'Aïn-M'Lila, en remplacement de M. Belhadi Mohamed, qui a été nommé bachadel à Châteaudun-du-Rhumel.

Décret du 30 décembre 1950 plaçant un adel en position de disponibilité.

Par décret en date du 30 décembre 1950, M. Fetoui Mohamed, adel en disponibilité, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période d'une année à compter du 13 juin 1950.

Décret du 30 décembre 1950 plaçant un adel en position de disponibilité.

Par décret en date du 30 décembre 1950, M. Sekkal Mohamed, adel à la mahakma d'Aïn-Temouchent, est mis en disponibilité à compter du 22 septembre 1950.

Décret du 30 décembre 1950 portant acceptation de la démission d'un adel.

Par décret du 30 décembre 1950, la démission de M. Bensarif Ahmed, adel à la mahakma annexe de Perrégaux, est acceptée à compter du 1er janvier 1951.

Rémunération des membres de la cour supérieure d'arbitrage.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre du budget,

Vu la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail;

Vu le décret n° 50-320 du 15 mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 12 à 15 de la loi du 11 février 1950, et notamment son article 9,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est alloué aux membres de la cour supérieure d'arbitrage, désignés parmi les présidents de section, les conseillers d'Etat ou les magistrats honoraires, des vacations dont le taux est fixé à 2.000 F l'une.

Art. 2. — Les commissaires du Gouvernement reçoivent une indemnité annuelle de 120.000 F.

L'ordonnancement de cette indemnité est subordonné à leur participation effective aux travaux de la cour constatée chaque mois par le président.

Art. 3. — Les rapporteurs près la cour supérieure d'arbitrage reçoivent des vacations dont le montant individuel ne peut excéder 300 F.

Le nombre des vacations à allouer pour chaque affaire ne peut être supérieur à dix que pour 20 p. 100 des affaires examinées par la cour.

Art. 4. — Le vice-président du conseil d'Etat et le directeur du budget au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er mai 1950.

Fait à Paris, le 28 décembre 1950.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 29 décembre 1950 infligeant des peines disciplinaires dans la Légion d'honneur et la médaille militaire.

Par décret en date du 29 décembre 1950, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées:

Est exclu de la Légion d'honneur, à partir de la date du décret:

M. Garnier (Gaston-Eugène-Auguste), chevalier de la Légion d'honneur du 14 janvier 1948 en qualité de sous-lieutenant (artillerie coloniale).

Sont suspendus pendant cinq ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

MM.

Roquet (Jean), médaillé militaire du 16 juin 1920 en qualité de caporal au 23e régiment d'infanterie coloniale.

Thenaille (Gabriel-Maxime), médaillé militaire du 4 août 1935 en qualité de sergent, recrutement de Troyes.

Thomas (Jean-Lucien-Alexandre), médaillé militaire du 17 décembre 1941 en qualité de soldat à l'hôpital vétérinaire d'armée n° 81.

Est suspendu pendant deux ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire:

M. Manitta (Charles), médaillé militaire du 7 octobre 1940 en qualité de caporal-chef au 4e régiment étranger.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 30 décembre 1950 portant rattachement d'une portion de territoire de la commune de Vesc (canton de Dieulefit, arrondissement de Valence) à la commune de Bouvières (canton de Bourdeaux, arrondissement de Die, département de la Drôme).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945, relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu la pétition en date du 4 mars 1948, présentée par les habitants des quartiers de Pata et de Combe-Fer, dépendant de la commune de Vesc (canton de Dieulefit, arrondissement de Valence, département de la Drôme), en vue d'obtenir le rattachement de leurs fermes et propriétés à la commune de Bouvières (canton de Bourdeaux, arrondissement de Die, département de la Drôme);

Vu les délibérations des conseils municipaux de Vesc et de Bouvières en date des 30 novembre 1947 et 11 mars 1948;

Vu l'avis du conseil général de la Drôme en date du 13 mai 1948;

Vu le plan des lieux;

Ensemble les autres pièces du dossier:

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La portion de territoire de la commune de Vesc (canton de Dieulefit, arrondissement de Valence, département de la Drôme), figurant en rose sur le plan annexé au présent décret est rattachée à la commune de Bouvières (canton de Bourdeaux, arrondissement de Die, département de la Drôme).

Art. 2 — La répartition des dettes existant à la date de publication du présent décret sera opérée sur la base des contributions directes payées dans chacune des communes en cause.

Les dépenses relatives aux chemins seront cependant réparties proportionnellement aux distances parcourues par les différents réseaux et conformément à l'accord conclu entre les deux communes, la commune de Bouvières prendra en charge, pendant vingt ans, une somme de 350 F représentant une partie de l'annuité de l'emprunt d'électrification.

Art. 3. — Les contrats de toute nature, passés par les anciennes communes ainsi que, le cas échéant, par les syndicats intercommunaux, feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et obligation aux deux nouvelles communes.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 26 décembre 1950, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1950, un crédit de fonds de concours de 7.099.083 F réparti ainsi qu'il suit:

Chap. 1340. — Personnel de la sûreté nationale. — Allocations diverses:		
Art. 3. — Agents contractuels, fonctionnaires temporaires et personnels divers de la sûreté nationale.....		24.055 F.
Chap. 1350. — Récompenses aux personnels de la sûreté nationale et des polices régionales d'Etat et indemnités payées sur fonds de concours:		
Art. 1er. — Récompenses.....	301.639	
Art. 2. — Indemnités aux fonctionnaires du service des courses et jeux.....	4.678.835	
		4.980.474
Chap. 3100. — Personnels de la sûreté nationale. — Frais de déplacement:		
Art. 1er. — Métropole.....		58.840
Chap. 3120. — Frais de déplacement des compagnies républicaines de sécurité:		
Art. 1er. — Métropole.....		1.246.129
Chap. 3130. — Dépenses de transport de la sûreté nationale:		
Art. 4. — Transports d'étrangers refoulés et transports divers		400.215
Chap. 3140. — Sûreté nationale. — Alimentation:		
Art. 2. — Alimentation des compagnies républicaines de sécurité et des écoles de police.....		298.370
Total		7.099.083 F.

Interdiction de publications soviétiques.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont interdites, sur toute l'étendue du territoire français, la circulation, la mise en vente et la distribution des publications soviétiques suivantes:

L'Union soviétique;
La Littérature soviétique;
La Femme soviétique;
Ogoniok;
Le Crocodile.

Art. 2. — La présente interdiction s'applique à toutes les éditions, en quelque langue qu'elles soient, des publications visées à l'article précédent.

Art. 3. — Le préfet de police, à Paris, et les préfets, dans les départements, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 décembre 1950,

HENRI QUEUILLE.

Modification aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du 9 novembre 1950, le préfet du Lot a prononcé l'érection, en commune distincte, sous le nom de Saint-Pierre-Lafeuille, de la section de Saint-Pierre-Lafeuille, dépendant antérieurement de la commune de Maxou (canton de Catus, arrondissement de Cahors, département du Lot).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 29 décembre 1950 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active).

Par décret en date du 29 décembre 1950, sont promus dans le corps du service de santé du cadre actif de la marine:

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

(A compter du 1er décembre 1950.)

M. le médecin en chef de 2e classe Audoye (Henri-Alexandre-Joseph), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Le Roy, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

M. le médecin en chef de 2e classe Monnier (André), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Audoye, promu, en position de mission « hors cadres ».

Au grade de médecin de 1re classe.

(A compter du 1er décembre 1950.)

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Le Guiffant (Maurice-Fernand-Rubert), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Grousset (Christian-Eugène), port matriculaire: Toulon, en complément de cadres.

Au grade de pharmacien-chimiste principal.

(A compter du 1er décembre 1950.)

2e tour (choix). M. le pharmacien-chimiste de 1re classe Capelle (Robert-Jean-Ele), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le pharmacien-chimiste principal Carion, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de pharmacien-chimiste de 1re classe.

(A compter du 1er décembre 1950.)

2e tour (ancienneté). M. le pharmacien-chimiste de 2e classe Arlac (Henri-Antoine), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le pharmacien-chimiste de 1re classe Capelle, promu.

Décret du 29 décembre 1950 portant radiation des cadres d'un administrateur principal des services centraux de la marine.

Par décret en date du 29 décembre 1950, est acceptée pour compter du 1er janvier 1949, date à laquelle prend effet sa titularisation dans les cadres du personnel administratif du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, la démission de son emploi présentée par M. Connet (M.), administrateur principal des services centraux de la marine.

Décret du 30 décembre 1950 portant affectation au ministère de la défense nationale, secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), service de la gendarmerie des Alpes-Maritimes, d'un immeuble sis à la Brigue.

Par décret en date du 30 décembre 1950, l'immeuble bâti sis à la Brigue (Alpes-Maritimes), 20, avenue du Général-de-Gaulle, précédemment inscrit au cadastre au nom de l'Etat italien sous le n° 231 du folio 25 pour une superficie de 86 mètres carrés, est affecté au ministère de la défense nationale, secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) en vue de l'installation des bureaux de la gendarmerie et du logement du chef de brigade.

Décret du 30 décembre 1950 portant radiation des cadres d'un officier de réserve du service de santé de l'armée de l'air.

Par décret en date du 30 décembre 1950, M. le médecin colonel de réserve Bugeau (Ferdinand-Georges-Gilles), né le 24 novembre 1889 à Rochefort, est rayé des cadres des officiers de réserve à compter du 24 novembre 1950.

Décret du 30 décembre 1950 portant attribution de la médaille commémorative du Tonkin.

Par décret en date du 30 décembre 1950, la médaille commémorative du Tonkin est accordée à l'ex-caporal Roux (Jean-François), né le 6 décembre 1868, à Châteauroux (Hautes-Alpes).

Régies d'avances.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre, rendu applicable au département de l'air par le décret du 15 janvier 1929;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1947 portant création d'une régie d'avances auprès de l'atelier de réparations automobiles de Mossingen, modifié par l'arrêté du 27 septembre 1950;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1950 fixant à cinq millions de francs pour les dépenses de personnel et à deux millions de francs pour les dépenses de matériel le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires de l'air et de la guerre régis par économie,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er du 27 septembre 1950 est modifié à nouveau comme suit.

« Il est institué auprès de l'atelier de stockage et de réparations de matériel de Friedrischaffen, une régie d'avances pour le payement des menues dépenses de cet établissement et des dépenses urgentes effectuées en francs dans la limité fixée pour les achats sur simples factures dans les conditions prévues par l'article 169/1 du règlement du 3 avril 1869. »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées « air » est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées
(services communs),
KAHN.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre, rendu applicable au département de l'air par le décret du 15 janvier 1929;

Vu l'article 53 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (budget militaire) autorisant les agents spéciaux des services régis par économie à acquitter sur avances le montant des commandes de travaux, transports et fournitures dispensées de marchés;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1950 fixant à cinq millions de francs pour les dépenses de personnel et à deux millions de francs pour les dépenses de matériel, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires des départements de l'air et de la guerre régis par économie;

Vu l'arrêté du 7 juillet 1950 instituant différentes régies d'avances notamment celle du parc d'aviation n° 2-702, à Avord,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 7 juillet 1950 fixant le montant des avances à consentir aux régisseurs est modifié comme suit:

« Parc d'aviation n° 2-702 Avord. — Avances au titre des dépenses de personnel: 2.500.000 F. Avances au titre des dépenses de matériel: 200.000 F. Maximum de l'ensemble des avances: 2.700.000 F. »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées « air » est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées
(services communs),
KAHN.

Service des poudres.

Par arrêté du 26 décembre 1950, il a été mis fin, à compter du 1er janvier 1951, au détachement auprès du haut commissariat de la République française en Allemagne de l'ingénieur en chef militaire de 2e classe des poudres Nancy (Roger).

Cet ingénieur est remis à la disposition du service des poudres.

Changement d'arme d'aspirants de réserve.

Par décision du 26 décembre 1950, sont admis par voie de changement d'arme et à la date de la présente décision, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les armes et services désignés ci-après, les aspirants de réserve dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHARTRES

Dans l'arme des transmissions.

M. Audat (Raymond-Roland), aspirant d'infanterie.

SUBDIVISION DE PARIS

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Prou (Charles-Jean-Jules), aspirant du service de l'intendance.

Dans l'arme des transmissions.

MM. Chatelain (Jean-Jacques), aspirant d'artillerie coloniale.
Courteaux (Michel Léon), aspirant d'infanterie métropolitaine.
Alary (Gérard-Pierre-Marie-Charles), aspirant d'infanterie coloniale.
Coudrier (Simon-François), aspirant d'artillerie.
Pinard (Jean), aspirant d'artillerie.
Chantemargue (Paul-Emile-Georges), aspirant du train.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Dans l'arme des transmissions.

MM. Froidefond (Jacques-André-Pierre), aspirant d'infanterie.
Marethen (André-Pierre-Marie), aspirant d'infanterie.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'AMIENS

Dans l'arme des transmissions.

M. Fougerolle (Antonin-Jean), aspirant d'infanterie.

SUBDIVISION DE LAON

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Kammerer (Marie-Pierre-Louis-Gérard), aspirant d'infanterie.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CAEN

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Bourdon (Michel-Abel-Auguste), aspirant d'infanterie.

SUBDIVISION DU MANS

Dans l'arme des transmissions.

Borget (Bernard-Albert-Roland), aspirant d'infanterie coloniale.

SUBDIVISION DE NANTES

Dans l'arme des transmissions.

Martin (Victor-Emilien-André), aspirant d'infanterie.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LIMOGES

Dans l'arme des transmissions.

Desiré (Charles-Georges), aspirant de cavalerie.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

Dans l'arme des transmissions.

Mollot (Raymond-Georges), aspirant d'infanterie.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHAMBÉRY

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Roux (Michel-Louis-François), aspirant d'infanterie.

SUBDIVISION DE LYON

Dans l'arme des transmissions.

M. de Rivoyre (Bernard-Jules), aspirant du génie.

SUBDIVISION DE SAINT-ETIENNE

Dans l'arme des transmissions.

M. Jerle (André-Marius), aspirant d'infanterie.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Dans l'arme des transmissions.

M. Montel (André-Eugène-Ernest-Marie), aspirant d'artillerie.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

Dans l'arme du train.

M. Carayon (André-Fernand-Pierre), aspirant d'infanterie coloniale.

Dans l'arme des transmissions.

M. Simon (Daniel), aspirant d'infanterie coloniale.

SUBDIVISION DE TOULON

Dans l'arme des transmissions.

M. de Sievers (Alexandre), aspirant d'infanterie.

Tableau d'avancement pour l'année 1951 (service des poudres).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1950:

Page 13112, 2e colonne:

Pour le grade d'ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres, lire: « Nicolas (Louis-Emile-Georges) ».

Pour le grade d'ingénieur militaire de 1re classe des poudres, au lieu de: « Rigaud (Pierre-Georges) », lire: « Ricaud (Pierre-Georges) ».

Page 13113, 1re colonne:

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries, au lieu de: « M. l'ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries Carton (Paul-Daniel) », lire: « M. l'ingénieur de 2e classe des travaux de poudreries Cartron (Paul-Daniel) ».

Pour le grade d'adjoint administratif principal, au lieu de: « M. l'adjoint administratif de 1re classe Briot (Louis-Henri) », lire: « M. l'adjoint administratif de 1re classe Eriot (Louis-Henri) ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 50-1628 du 31 décembre 1950 portant répartition provisoire par service et par chapitre des crédits applicables aux dépenses du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi n° 50-1615 du 31 décembre 1950 portant ouverture de crédits applicables aux mois de janvier et février 1951 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les ministres sont autorisés à disposer sur l'exercice 1951 au titre des dépenses de fonctionnement des services civils imputables sur le budget général de crédits s'élevant à la somme totale de 175.986.957.000 F et répartis provisoirement conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Les ministres sont autorisés à disposer sur l'exercice 1951 au titre de la poursuite des opérations en cours pour les dépenses civiles d'équipement imputables sur le budget général de crédits de payement s'élevant à la somme totale de 14.587.985.000 F et répartis provisoirement conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les ministres sont autorisés à disposer sur l'exercice 1951 au titre des dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement de crédits s'élevant à la somme totale de 89.457.087.000 F et répartis provisoirement conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Les ministres sont autorisés à disposer sur l'exercice 1951 au titre des dépenses de fonctionnement des budgets annexes (services civils) de crédits s'élevant à la somme totale de 33.219.243.000 F et répartis provisoirement conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les ministres sont autorisés à disposer sur l'exercice 1951 au titre de la poursuite des opérations en cours pour les dépenses civiles d'équipement imputables sur les budgets annexes des services civils de crédits de payement s'élevant à la somme totale de 1.687.372.000 F et répartis provisoirement conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les ministres sont autorisés à disposer sur l'exercice 1951 au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement imputables sur les budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale de crédits s'élevant à la somme totale de 28.474.976.000 F et répartis provisoirement conformément à l'état F annexé au présent décret.

Art. 7. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et les ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PEISCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

ETATS ANNEXES

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits mis à la disposition des ministres, sur l'exercice 1951, au titre du budget général pour les dépenses de fonctionnement des services civils.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
	Affaires étrangères.	
	I — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	4e partie — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	31.180.000
1010	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	2.858.000
1020	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	4.371.000
1030	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	4.592.000
1040	Services à l'étranger. — Rétribution des agents diplomatiques et consulaires	390.144.000
1050	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires	128.124.000
1060	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses	51.623.000
1070	Délégation française auprès du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale — Personnel	2.643.000
1080	Délégation française auprès de l'organisation européenne de coopération économique. — Personnel	441.000
1090	Délégation française à l'agence interalliée des réparations. — Personnel	5.349.000
1100	Délégation française auprès de l'autorité internationale de la Ruhr. — Personnel	3.324.000
1110	Indemnités de résidence	8.167.000
1120	Supplément familial de traitement	375.000
1130	Traitements du personnel en congé de longue durée	250.000
1140	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 1e partie	636.741.000
	5e partie — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale	10.446.000
3010	Administration centrale. — Frais de déplacement et de missions dans la métropole	542.000
3020	Loyers et indemnités de réquisition	50.000
3030	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.100.000
3040	Frais de représentation des agents des services généraux	1.042.000
3050	Remboursement à diverses administrations	21.176.000
3060	Services à l'étranger — Dépenses de matériel et divers	153.016.000
3070	Délégation française auprès du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale — Matériel	886.000
3080	Délégation française auprès de l'organisation européenne de coopération économique. — Matériel	917.000
3090	Délégation française à l'agence interalliée des réparations — Matériel	250.000
3100	Délégation française auprès de l'autorité internationale de la Ruhr. — Matériel	638.000
3110	Frais de correspondance, de courriers et de valises	25.667.000
3120	Frais de voyage	27.861.000
3130	Missions. — Organisation et participation à des conférences internationales	35.616.000
3140	Archives — Bibliothèque et documentation. — Publication de documents diplomatiques. — Fonctionnement de l'atelier de microphotographie	928.000
3150	Information et presse. — Dépenses de matériel et divers	13.710.000
3160	Frais de réception de personnages étrangers. — Présents diplomatiques	1.483.000
3170	Frais de représentation des membres de la délégation française auprès de l'organisation européenne de coopération économique	333.000
	Total pour la 5e partie	295.631.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	2.833.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	35.000
4020	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940.	50.000
4030	Œuvres sociales	369.000
4040	Secours	1.083.000
4050	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	4.370.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Œuvres françaises à l'étranger. — Enseignement et œuvres	455.320.000
5010	Œuvres françaises à l'étranger. — Echanges culturels	81.533.000
5020	Œuvres françaises à l'étranger. — Entretien et dépenses immobilières des établissements culturels	7.188.000
5030	Œuvres françaises à l'étranger. — Service des emprunts	1.303.000
5040	Subvention à des organismes internationaux	1.065.000
5050	Allocations à la famille d'Abd-el-Kader	1.333.000
5060	Subvention à l'office des biens et intérêts privés	26.667.000
5070	Subvention à l'office français de protection juridique des réfugiés	Mémoire.
5080	Participation de la France au programme d'aide et de travaux de secours pour les réfugiés arabes de Palestine	Mémoire.
5090	Subvention à l'office de la famille française au Maroc	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	574.409.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de rapatriement, d'assistance et d'action sociale	10.000.000
6010	Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil supérieur des Français à l'étranger	666.000
6020	Participation de la France à des dépenses internationales	452.819.000
6030	Frais de résidence d'ambassades étrangères	479.000
6040	Réparations civiles	84.000
6050	Droits supplémentaires de vacations appliquées dans les chancelleries	837.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	464.885.000
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	636.741.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	295.631.000
	6e partie. — Charges sociales	4.370.000
	7e partie. — Subventions	574.409.000
	8e partie. — Dépenses diverses	464.885.000
	Total pour les services des affaires étrangères	1.976.036.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
	II. — SERVICE DES AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES	
	4e partie — Personnel.	
	A. — Services centraux.	
1000	Traitements du personnel du cadre temporaire	3.872.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire	795.000
1020	Indemnités et allocations diverses	177.000
1030	Indemnité de résidence	758.000
1040	Supplément familial de traitement	61.000
1050	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	B. — Services extérieurs.	
1060	Traitements des hauts commissaires, du haut commissaire adjoint et du personnel du cadre temporaire	90.581.000
1070	Salaires du personnel auxiliaire	170.899.000
1080	Indemnités et allocations diverses	9.702.000
1090	Indemnité de résidence	24.361.000
1100	Supplément familial de traitement	3.566.000
1110	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	304.775.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
	A. — Services centraux.	
3000	Frais de missions et de déplacements	195.000
3010	Matériel	1.139.000
3020	Dépenses de location	Mémoire.
3030	Remboursements à diverses administrations	3.154.000
	B. — Services extérieurs.	
3040	Frais de missions et de déplacements	10.281.000
3050	Matériel	4.372.000
3060	Alimentation	16.595.000
3070	Matériel de santé	108.000
3080	Achat et entretien du matériel automobile	21.677.000
3090	Remboursements à diverses administrations	19.398.000
	Total pour la 5e partie	76.919.000
	6e partie. — Charges sociales.	
	A. — Services centraux.	
4000	Prestations familiales	351.000
4010	Allocation de logement et primes d'aménagement et de déménagement	19.000
4020	Œuvres sociales	53.000
	B. — Services extérieurs.	
4030	Prestations familiales	26.075.000
4040	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	25.000
	Total pour la 6e partie	26.523.000
	7e partie. — Subventions.	
	B. — Services extérieurs.	
5000	Subventions	12.059.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
	A. — Services centraux.	
6000	Fonds spéciaux	3.008.000
6010	Allocations éventuelles et secours	25.000
6020	Frais de justice et de contentieux, réparations dues à des tiers	108.000
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
	B. — Services extérieurs.	
6050	Fonds de souveraineté	5.833.000
6060	Allocations éventuelles et secours	168.000
6070	Dépenses diverses	19.025.000
6080	Frais de justice et de contentieux, réparations dues à des tiers	2.416.000
6090	Rapatriement des corps des agents et de leurs familles décédés en occupation	333.000
6100	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6110	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
	C. — Missions et services détachés.	
6120	Représentation française de l'office tripartite de circulation	3.432.000
6130	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6140	Dépenses des exercices périmés	Mémoire
	Total pour la 8e partie	34.348.000
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	304.775.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	76.919.000
	6e partie. — Charges sociales	26.523.000
	7e partie. — Subventions	12.059.000
	8e partie — Dépenses diverses	34.348.000
	Total pour les affaires allemandes et autrichiennes	454.624.000
	III. — HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du haut commissaire de la République française en Sarre, du délégué secrétaire général et du personnel du cadre temporaire	15.146.000
1010	Traitements et salaires des personnels des services rattachés et annexes et des personnels subalternes	27.346.000
1020	Emoluments du personnel sarrois	18.473.000
1030	Indemnités et allocations diverses	19.780.000
1040	Indemnités de résidence	5.574.000
1050	Supplément familial de traitement	396.000
1060	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	87.015.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de missions	2.417.000
3010	Matériel	15.167.000
3020	Dépenses de matériel des établissements français d'enseignement	2.475.000
3030	Dépenses de location et de réquisition	9.000.000
3040	Achat et entretien du matériel automobile	4.500.000
3050	Remboursement à diverses administrations	3.569.000
3060	Célébrations et commémorations	250.000
	Total pour la 5e partie	37.378.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	4.000.000
4010	Œuvres sociales	350.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4030	Cantines scolaires et transport des élèves habitant des localités éloignées de l'école	583.000
	Total pour la 6e partie	4.933.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions diverses	15.667.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Fonds spéciaux	3.333.000
6010	Allocations éventuelles et secours	50.000
6020	Presse, information et documentation	4.467.000
6030	Frais de justice, contentieux et réparations dues à des tiers	333.000
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	7.883.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	87.015.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	37.378.000
	6e partie. — Charges sociales	4.933.000
	7e partie. — Subventions	15.667.000
	8e partie. — Dépenses diverses	7.883.000
	Total pour le haut commissariat de la République française en Sarre	152.876.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Services des affaires étrangères	1.976.036.000
	II. — Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	454.624.000
	III. — Haut commissariat de la République française en Sarre	152.876.000
	Total pour les affaires étrangères	2.583.536.000
	Agriculture.	
	2e partie. — Dette viagère.	
0700	Pensions et bonifications des pensions de retraite des préposés communaux domaniaisés et des gardes forestiers auxiliaires. — Allocations aux médaillés forestiers pensionnés	447.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	37.522.000
1010	Administration centrale. — Emoluments du personnel contractuel	972.000
1020	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	2.261.000
1030	Rémunération du personnel temporaire	7.000.000
1040	Administration centrale. — Allocations et indemnités diverses	4.534.000
1050	Indemnités de résidence et indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	90.000.000
1060	Supplément familial de traitement	17.026.000
1070	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	3.480.000
1080	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	Mémoire.
1090	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	8.000.000
1100	Dépenses de surveillance, de contrôle et de vérification des opérations des sociétés de courses	Mémoire.
1110	Inspection générale de l'agriculture. — Traitements	1.851.000
1120	Inspection générale de l'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	189.000
1130	Inspection générale de l'agriculture. — Indemnités	20.000
1140	Directions départementales des services agricoles. — Traitements	53.000.000
1150	Directions départementales des services agricoles. — Salaires	8.146.000
1160	Entretien des jardins d'essais et établissements existant dans les départements d'outre-mer. — Salaires	1.131.000
1170	Directions départementales des services agricoles. — Indemnités	450.000
1180	Personnel temporaire de la production agricole	727.000
1190	Institut national agronomique et écoles d'agriculture. — Traitements	27.467.000
1200	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	1.595.000
1210	Ecoles d'agriculture. — Traitements	23.744.000
1220	Ecoles d'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	130.000
1230	Ecoles d'enseignement ménager agricole et établissements divers. — Traitements	14.317.000
1240	Monitrices surveillantes d'écoles d'enseignement ménager agricole. — Salaires	1.514.000
1250	Apprentissage agricole et horticole. — Rémunération du personnel des centres de culture mécanique	575.000
1260	Etablissements d'enseignement agricole et d'élevage. — Allocations et indemnités diverses	4.868.000
1270	Institut national de la recherche agronomique. — Traitements	22.797.000
1280	Institut national de la recherche agronomique. — Rémunération du personnel contractuel	15.112.000
1290	Institut national de la recherche agronomique. — Salaires	1.096.000
1300	Institut national de la recherche agronomique. — Allocations et indemnités diverses	351.000
1310	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements	Mémoire.
1320	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	Mémoire.
1330	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Indemnités	Mémoire.
1340	Service de la protection des végétaux. — Traitements	6.088.000
1350	Service de la protection des végétaux. — Emoluments du personnel contractuel	2.674.000
1360	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel ouvrier	345.000
1370	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel auxiliaire	638.000
1380	Service de la protection des végétaux. — Indemnités	192.000
1390	Ecoles nationales vétérinaires. — Traitements	11.256.000
1400	Ecoles nationales vétérinaires. — Salaires du personnel auxiliaire	471.000
1410	Ecoles nationales vétérinaires. — Indemnités	372.000
1420	Services sanitaires vétérinaires. — Traitements	12.600.000
1430	Services sanitaires vétérinaires. — Indemnités	430.000
1440	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Traitements	1.501.000
1450	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Rémunération du personnel contractuel	442.000
1460	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Salaires du personnel auxiliaire	239.000
1470	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Indemnités	12.000
1480	Service de la répression des fraudes. — Traitements	15.029.000
1490	Service de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel contractuel	1.605.000
1500	Service de la répression des fraudes. — Salaires du personnel auxiliaire	187.000
1510	Service de la répression des fraudes. — Salaires du personnel ouvrier	505.000
1520	Service de la répression des fraudes. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine. — Personnel	Mémoire.
1530	Service de la répression des fraudes. — Indemnités	703.000
1540	Service des haras. — Traitements	42.240.000
1550	Service des haras. — Salaires du personnel auxiliaire	2.817.000
1560	Service des haras. — Indemnités	2.540.000
1570	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Traitements	68.929.000
1580	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Rémunérations du personnel contractuel	1.918.000
1590	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires du personnel auxiliaire	9.705.000
1600	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires du personnel ouvrier	1.946.000
1610	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Allocations et indemnités diverses	3.114.000
1620	Direction générale des eaux et forêts. — Traitements	276.155.000
1630	Direction générale des eaux et forêts. — Rémunération du personnel contractuel	6.683.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
1640	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires du personnel auxiliaire	8.678.000
1650	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires du personnel ouvrier	447.000
1660	Exploitation en régie. — Salaires	84.000.000
1670	Direction générale des eaux et forêts. — Indemnités	11.139.000
1680	Frais de contrôle des primes à la reconstitution des oliveraies. — Personnel	117.000
1690	Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers	410.000
1700	Personnel du compte spécial « Opérations de reconstruction. — Constructions et travaux payés directement par l'Etat ». — Subdivision « Acquisition et rétrocession des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par les événements de guerre » (ordonnance n° 45-873 du 24 avril 1945)	1.000.000
1710	Personnel chargé de la liquidation du compte spécial « Opérations de recettes et de dépenses résultant de l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1944 » (reprise normale des cultures sur certains territoires)	150.000
	Total pour la 4e partie	927.155.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Mérite agricole et médailles agricoles	123.000
3010	Matériel de l'administration centrale	4.910.000
3020	Administration centrale. — Travaux d'entretien	367.000
3030	Dépenses diverses de matériel entraînées par la liquidation des anciens services du ravitaillement	1.161.000
3040	Fonctionnement du secrétariat technique du comité de liaison avec l'O. N. U. pour l'alimentation et l'agriculture	33.000
3050	Chambres d'agriculture. — Frais d'élections générales	Mémoire.
3060	Frais d'établissement d'enquêtes statistiques	7.500.000
3070	Remboursements à diverses administrations	10.848.000
3080	Indemnités pour frais de déplacements et de missions	86.679.000
3090	Indemnités pour frais de mission à l'étranger	400.000
3100	Loyers et indemnités de réquisition	3.209.000
3110	Consommation en nature dans les établissements relevant du ministère de l'agriculture	367.000
3120	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	9.596.000
3130	Matériel de l'inspection générale des courses et du pari mutuel	Mémoire.
3140	Matériel de l'inspection générale de l'agriculture	100.000
3150	Matériel des directions départementales des services agricoles	4.717.000
3160	Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles	4.917.000
3170	Entretien des jardins d'essais et établissements existant dans les départements d'outre-mer	436.000
3180	Part contributive de l'Etat dans les dépenses de matériel de l'institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture	9.305.000
3190	Matériel et frais de fonctionnement des écoles d'agriculture	14.847.000
3200	Ecole nationale d'enseignement ménager agricole. — Ecoles d'enseignement ménager agricole. — Matériel et frais de fonctionnement	4.407.000
3210	Apprentissage agricole et horticole	11.460.000
3220	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'entretien	5.333.000
3230	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel et dépenses diverses	Mémoire.
3240	Frais de fonctionnement des commissions paritaires du travail en agriculture	472.000
3250	Frais de fonctionnement des commissions consultatives départementales des baux ruraux et de l'assemblée des membres des tribunaux paritaires	1.250.000
3260	Frais de fonctionnement de la commission consultative des assurances sociales agricoles	Mémoire.
3270	Frais de fonctionnement de la commission nationale agricole de l'invalidité et de l'inaptitude au travail	Mémoire.
3280	Matériel de l'inspection phytopathologique	833.000
3290	Matériel et dépenses administratives du service de la protection des végétaux	700.000
3300	Service de la protection des végétaux. — Fonctionnement et dépenses exceptionnelles nécessitées par l'organisation de la lutte contre les grands fléaux des cultures	9.167.000
3310	Dotation de la caisse de solidarité contre les calamités agricoles créée par la loi du 31 mars 1932 (art. 136 à 141)	Mémoire.
3320	Dotation du fonds spécial de garantie institué par la loi du 8 août 1950	Mémoire.
3330	Section viticole du fonds national de solidarité agricole	Mémoire.
3340	Matériel des services sanitaires vétérinaires	50.000
3350	Matériel du laboratoire de recherches vétérinaires	1.467.000
3360	Services, écoles et laboratoires vétérinaires. — Travaux d'entretien	109.000
3370	Matériel du service de la répression des fraudes	847.000
3380	Service de la répression des fraudes. — Frais d'analyse et de contrôle	5.763.000
3390	Service de la répression des fraudes. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo margarine. — Matériel	Mémoire.
3400	Service de la répression des fraudes. — Travaux d'entretien	Mémoire.
3410	Soins et médicaments aux sous-agents. — Frais de bureau du service des haras	291.000
3420	Frais de transport des étalons et frais de monte du service des haras	2.944.000
3430	Service des haras. — Ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux. — Subventions à diverses écoles de maréchalerie	2.322.000
3440	Service des haras. — Nourriture des étalons nationaux	40.150.000
3450	Remonte des haras	Mémoire.
3460	Entretien des bâtiments des haras	1.438.000
3470	Matériel et frais généraux des services de l'hydraulique et du génie rural	9.000.000
3480	Frais de fonctionnement du comité directeur du machinisme agricole et frais de répartition des matériaux pour les travaux d'habitat et d'équipement rural	131.000
3490	Police et surveillance des eaux non domaniales	367.000
3500	Dépenses de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	5.667.000
3510	Dépenses d'études d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	13.121.000
3520	Matériel de la direction générale des eaux et forêts	12.352.000
3530	Entretien des ouvrages édifiés pour la restauration et la conservation des terrains en montagne	13.333.000
3540	Travaux d'entretien dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs	28.333.000
3550	Frais d'adjudications et d'aménagements	1.341.000
3560	Frais d'exploitation dans les forêts domaniales de la forêt landaise	3.000.000
3570	Exploitations en régie. — Matériel	2.333.000
3580	Chasse	783.000
3590	Pisciculture	1.029.000
3600	Indemnités pour mise en défense et réglementation des pâturages communaux en montagne	78.000
3610	Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers. — Matériel	950.000
3620	Frais de surveillance et de contrôle des opérations de grainage des vers à soie	39.000
3630	Dépenses entraînées par la liquidation du compte spécial « Opérations de recettes et de dépenses résultant de l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1944 » (reprise normale des cultures sur certains territoires)	500.000
3640	Liquidation des dépenses du compte spécial « Couverture des besoins complémentaires en bois »	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	340.185.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	114.371.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	750.000
4020	Allocations viagères annuelles aux personnels auxiliaires	33.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4040	Bourses	21.389.000
4050	Œuvres sociales	1.500.000
4060	Œuvres sociales des chantiers	250.000
4070	Bonifications d'intérêt mises à la charge de l'Etat par l'article 8 de la loi du 5 avril 1920 sur les prêts aux pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre	22.000
4080	Bonifications pour naissances d'enfants accordées aux jeunes agriculteurs bénéficiaires de prêts d'installation	1.500.000
4090	Application du décret-loi du 24 mai 1938 concernant le domaine-retraite	30.000
4100	Subvention aux caisses d'assurances accidents du travail de l'agriculture en Alsace et en Lorraine	16.413.000
	Total pour la 6e partie	156.258.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	1.734.000
5010	Subventions à divers organismes intéressant l'agriculture	147.000
5020	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives.	3.398.000
5030	Missions, congrès, expositions et manifestations d'intérêt général	1.882.000
5040	Subventions pour recherches intéressant l'agriculture	167.000
5050	Subventions pour le développement des activités culturelles de la jeunesse rurale	4.500.000
5060	Subvention pour le fonctionnement de l'institut national de la recherche agronomique	28.656.000
5070	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique pour le remboursement d'annuités au fonds de modernisation et d'équipement	2.500.000
5080	Institut national de la recherche agronomique. — Subvention pour achat et renouvellement de matériel scientifique et agricole	4.160.000
5090	Subvention à l'office national antiacridien	105.000
5100	Subventions pour travaux d'entretien à l'institut national de la recherche agronomique.	1.333.000
5110	Part contributive de l'Etat dans les dépenses de matériel des écoles nationales vétérinaires.	12.697.000
5120	Subventions forfaitaires pour le développement des jardins ouvriers	250.000
5130	Subventions à l'association nationale des migrations rurales pour l'organisation des migrations de familles d'agriculteurs d'une région de la France dans une autre	5.000.000
5140	Prophylaxie des maladies contagieuses des animaux. — Contrôle de la salubrité des viandes. — Amélioration de la recherche scientifique vétérinaire. — Indemnités pour abatage d'animaux	12.753.000
5150	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	Mémoire.
5160	Vulgarisation	20.985.000
5170	Encouragements à la sélection animale	12.167.000
5180	Encouragements divers aux meilleurs exploitants agricoles	4.150.000
5190	Concours général agricole	22.000.000
5200	Primes à la reconstitution des oliveraies. — Frais de contrôle. — Matériel	1.500.000
5210	Organisation et vulgarisation en faveur du vin	Mémoire.
	Total pour les subventions	140.085.000
	b) Charges économiques.	
5220	Ristourne forfaitaire en faveur de l'emploi de moyens mécaniques en agriculture	333.333.000
5230	Encouragement à l'emploi des engrais azotés et des superphosphates	Mémoire.
5240	Subvention au maïs importé	Mémoire.
	Total pour les charges économiques	333.333.000
	Total pour la 7e partie	473.418.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Droits d'usage. — Frais d'instance. — Indemnité à des tiers. — Accidents du travail	8.778.000
6010	Secours	1.837.000
6020	Impositions sur les forêts domaniales	26.667.000
6030	Remboursement sur produits divers des forêts.	908.000
6040	Dépenses résultant de la liquidation du compte spécial « Opérations de reconstruction. — Constructions et travaux payés directement par l'Etat. — Subdivision ». Acquisitions et rétrocessions des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par les événements de guerre (ordonnance n° 45-873 du 24 avril 1945)	1.042.000
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6060	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	39.232.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	447.000
	4e partie. — Personnel	927.155.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	340.185.000
	6e partie. — Charges sociales	156.258.000
	7e partie. — Subventions :	
	a) Subventions	140.085.000
	b) Charges économiques	333.333.000
	8e partie. — Dépenses diverses	39.232.000
	Total pour l'agriculture	1.936.695.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Retraite du combattant	717.516.000
701	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes)	2.206.698.000
702	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides	1.563.982.000
703	Allocations spéciales prévues par la loi du 22 mars 1935, modifiée par le décret-loi du 17 juin 1938. — Allocation spéciale aux aveugles enrôlés dans la résistance (loi du 8 juillet 1948)	829.598.000
704	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés	782.500.000
	Total pour la 2e partie	6.100.194.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	64.396.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	18.744.000
1020	Traitements du personnel temporaire, des agents contractuels et du personnel technique de l'administration centrale	20.010.000
1030	Rémunération du personnel de l'institution nationale des invalides	2.738.000
1040	Salaires du personnel auxiliaire de l'institution nationale des invalides	991.000
1050	Rémunération des personnels médical et paramédical de l'institution nationale des invalides	243.000
1060	Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale et de l'institution nationale des invalides	4.889.000
1070	Indemnités aux membres des diverses commissions chargées de l'examen des candidatures aux emplois réservés	417.000
1080	Traitements des personnels titulaires des services extérieurs	78.234.000
1090	Rémunérations des agents contractuels des services extérieurs	6.557.000
1100	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	77.261.000
1110	Indemnités des médecins employés dans les services extérieurs	11.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
1120	Indemnités et allocations diverses des personnels des services extérieurs	3.234.000
1130	Travaux à la tâche et travaux à domicile	250.000
1140	Traitements du personnel titulaire en congé de longue durée	1.080.000
1150	Indemnité de résidence	60.157.000
1160	Supplément familial de traitement ou de solde	1.667.000
1170	Indemnités de licenciement	Mémoire.
1180	Personnels des missions de recherches	219.000
1190	Service des transports. — Transferts des corps. — Rémunération des chauffeurs et des agents chargés du transfert des corps	10.590.000
1200	Transfert des corps. — Personnel de contrôle.	3.358.000
	Total pour la 4e partie	366.835.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et indemnités de réquisition	1.933.000
3010	Travaux d'entretien	3.333.000
3020	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	7.962.000
3030	Matériel de l'institution nationale des invalides. — Frais d'hospitalisation des pensionnaires invalides	2.291.000
3040	Matériel des services extérieurs	9.733.000
3050	Remboursements à diverses administrations	7.266.000
3060	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français	10.000.000
3070	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	4.615.000
3080	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions du personnel. — Indemnités aux médecins civils. — Revision des pensions	467.000
3090	Frais de déplacements et de missions des personnels extérieurs	6.667.000
3100	Dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires.	24.730.000
3110	Transfert des corps. — Matériel et dépenses diverses	50.000.000
3120	Dépenses de matériel pour les recherches d'état civil	117.000
3130	Dépenses de matériel des missions de recherches	Mémoire.
3140	Centres de rapatriement et d'étrangers. — Remboursement de frais	42.000
3150	Habillement	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	129.156.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	17.749.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	256.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4030	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	334.000
4040	Œuvres sociales	2.917.000
4050	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	583.333.000
4060	Appareillage des mutilés	139.167.000
	Total pour la 6e partie	743.756.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Office national des anciens combattants et victimes de guerre	591.667.000
5010	Subventions et secours à des associations et œuvres diverses intéressant les anciens combattants et victimes de guerre	8.000
5020	Fêtes nationales et cérémonies publiques	400.000
	Total pour la 7e partie	592.075.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause et secours aux personnels de l'administration centrale	2.500.000
6010	Réparations de dommages, accidents du travail, frais de justice	10.735.000
6020	Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la résistance et par les déportés et internés politiques	83.333.000
6030	Règlement des droits pécuniaires des F.F.C.I. et des déportés et internés de la résistance.	50.000.000
6040	Application de l'article 12 de la loi n° 50-956 du 8 août 1950	Mémoire.
6050	Indemnités aux rapatriés	Mémoire.
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	146.568.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	6.100.194.000
	4e partie. — Personnel	366.835.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	129.156.000
	6e partie. — Charges sociales	743.756.000
	7e partie. — Subventions	592.075.000
	8e partie. — Dépenses diverses	146.568.000
	Total pour les anciens combattants et victimes de la guerre	8.078.584.000
	Education nationale.	
	4e partie — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	60.456.000
1010	Administration centrale — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	635.000
1020	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	2.258.000
1030	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	8.237.000
1040	Administration centrale. — Indemnités	5.647.000
1050	Personnel du compte spécial. — Achat et cession de matériels des établissements relevant de l'éducation nationale	13.648.000
1060	Inspection générale de l'enseignement. — Traitements	17.734.000
1070	Administration académique. — Traitements du personnel titulaire	180.568.000
1080	Administration académique. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	1.865.000
1090	Administration académique. — Salaires du personnel auxiliaire	25.776.000
1100	Administration académique — Indemnités	3.705.000
1110	Universités. — Traitements du personnel titulaire	376.621.000
1120	Universités. — Salaires du personnel auxiliaire	5.050.000
1130	Universités. — Indemnités	33.339.000
1140	Ecoles normales supérieures. — Traitements du personnel titulaire	25.999.000
1150	Ecoles normales supérieures. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire.	154.000
1160	Ecoles normales supérieures. — Salaires du personnel auxiliaire	783.000
1170	Ecoles normales supérieures. — Indemnités.	6.976.000
1180	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Traitements du personnel titulaire	79.131.000
1190	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	1.791.000
1200	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Rémunération du personnel auxiliaire et contractuel	3.954.000
1210	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Indemnités	4.191.000
1220	Observatoires et institut de physique du globe. — Traitements du personnel titulaire	12.804.000
1230	Observatoires et institut de physique du globe. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	20.000
1240	Observatoires et institut de physique du globe. — Salaires du personnel auxiliaire	55.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
1250	Observatoires et institut de physique du globe. — Indemnités	317.000
1260	Ecole française de Rome. — Traitements du personnel titulaire	1.208.000
1270	Ecole française de Rome. — Salaires du personnel auxiliaire	177.000
1280	Ecole française de Rome. — Indemnités	1.912.000
1290	Académie de médecine. — Traitements du personnel titulaire	219.000
1300	Académie de médecine. — Indemnités	27.000
1310	Institut national de France. — Traitements du personnel titulaire	539.000
1320	Institut national de France. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	30.000
1330	Institut national de France. — Salaires	316.000
1340	Institut national de France. — Indemnités	2.671.000
1350	Traitements des personnels techniques des établissements d'enseignement supérieur	11.994.000
1360	Lycées et collèges. — Traitements du personnel titulaire	2.697.267.000
1370	Indemnités aux fonctionnaires de l'enseignement du second degré	131.616.000
1380	Ecoles normales primaires. — Traitements du personnel titulaire	393.546.000
1390	Ecoles normales primaires. — Salaires du personnel auxiliaire	9.971.000
1400	Ecoles normales primaires. — Indemnités	22.300.000
1410	Ecoles primaires élémentaires. — Traitements du personnel titulaire	10.282.616.000
1420	Ecoles primaires élémentaires. — Rémunération des instituteurs et institutrices intérimaires	230.274.000
1430	Ecoles primaires élémentaires. — Frais de suppléance	432.698.000
1440	Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités	35.771.000
1450	Allocations aux médaillés de l'enseignement primaire	641.000
1460	Ecoles nationales de perfectionnement. — Rémunération du personnel	19.739.000
1470	Conservatoire national des arts et métiers. — Traitements du personnel titulaire	11.600.000
1480	Conservatoire national des arts et métiers. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	1.926.000
1490	Conservatoire national des arts et métiers. — Salaires du personnel auxiliaire	1.424.000
1500	Conservatoire national des arts et métiers. — Salaires du personnel ouvrier	1.851.000
1510	Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités	922.000
1520	Etablissements publics d'enseignement technique. — Traitements du personnel titulaire	700.140.000
1530	Etablissements publics d'enseignement technique. — Indemnités	58.333.000
1540	Centres d'apprentissage. — Traitements du personnel titulaire	375.540.000
1550	Centres d'apprentissage. — Rémunération du personnel contractuel	685.856.000
1560	Centres d'apprentissage. — Salaires du personnel auxiliaire	63.241.000
1570	Centres d'apprentissage. — Indemnités	35.833.000
1580	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Traitements du personnel titulaire	251.455.000
1590	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Rémunération du personnel délégué	49.142.000
1600	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Indemnités	19.155.000
1610	Moniteurs itinérants des sports. — Indemnités	333.000
1620	Contrôle médical sportif. — Personnel titulaire	262.000
1630	Contrôle médical sportif. — Rémunération du personnel contractuel	195.000
1640	Equipement sportif. — Rémunération du personnel contractuel	2.892.000
1650	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement — Traitements du personnel titulaire	31.660.000
1660	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	61.000
1670	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Salaires du personnel auxiliaire	2.602.000
1680	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement — Rémunération du personnel contractuel	5.842.000
1690	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Indemnités	1.015.000
1700	Inspection des arts et des lettres. — Traitements	1.938.000
1710	Académie de France à Rome. — Traitements du personnel titulaire	778.000
1720	Académie de France à Rome. — Salaires du personnel auxiliaire	924.000
1730	Académie de France à Rome. — Indemnités	365.000
1740	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Traitements du personnel titulaire	6.782.000
1750	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Salaires du personnel auxiliaire	213.000
1760	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Indemnités	108.000
1770	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Traitements du personnel titulaire	3.766.000
1780	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Salaires du personnel auxiliaire	189.000
1790	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Indemnités	50.000
1800	Ecoles nationales d'art des départements. — Traitements du personnel titulaire	6.424.000
1810	Ecoles nationales d'art des départements. — Salaires du personnel auxiliaire	296.000
1820	Ecoles nationales d'art des départements. — Indemnités	181.000
1830	Mobilier national. — Manufactures nationales d'art de l'Etat. — Traitement du personnel titulaire	15.685.000
1840	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire.	99.000
1850	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Salaires du personnel contractuel et auxiliaire	531.000
1860	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Personnel rémunéré sur la base des salaires régionaux.	2.106.000
1870	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Indemnités.	517.000
1880	Prime de rendement au personnel du mobilier national et des manufactures d'art de l'Etat.	550.000
1890	Manufacture nationale de Sèvres. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	184.000
1900	Manufacture nationale de Sèvres. — Salaires du personnel auxiliaire	633.000
1910	Manufacture nationale de Sèvres. — Rémunération du personnel contractuel	2.485.000
1920	Manufacture nationale de Sèvres. — Indemnités	508.000
1930	Musées de France. — Traitements du personnel titulaire	22.355.000
1940	Musées de France. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	1.572.000
1950	Musées de France. — Salaires du personnel auxiliaire	5.144.000
1960	Musées de France. — Rémunération du personnel contractuel	1.716.000
1970	Musées de France. — Indemnités	856.000
1980	Conservatoire national de musique. — Traitements du personnel titulaire	13.702.000
1990	Conservatoire national d'art dramatique. — Traitements	1.542.000
2000	Conservatoire national de musique. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	31.000
2010	Conservatoire national de musique. — Salaires du personnel auxiliaire	93.000
2020	Conservatoire national de musique. — Rémunération du personnel contractuel	216.000
2030	Conservatoire national de musique. — Indemnités	2.361.000
2040	Conservatoire national d'art dramatique. — Indemnités	98.000
2050	Personnel titulaire des bibliothèques. — Traitements	39.641.000
2060	Bibliothèques nationales de Paris. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	409.000
2070	Bibliothèques nationales de Paris. — Salaires du personnel auxiliaire	3.452.000
2080	Bibliothèques nationales de Paris. — Salaires du personnel ouvrier	1.869.000
2090	Bibliothèques nationales de Paris. — Indemnités	628.000
2100	Bibliothèques des universités. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire.	141.000
2110	Bibliothèques des universités. — Salaires du personnel auxiliaire	4.323.000
2120	Bibliothèques des universités. — Salaires du personnel ouvrier	115.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
2130	Bibliothèques des universités. — Indemnités..	381.000
2140	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire.....	26.000
2150	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Salaires du personnel auxiliaire	84.000
2160	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Salaires du personnel ouvrier.....	39.000
2170	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Indemnités.....	21.000
2180	Bibliothèques municipales. — Indemnités....	6.000
2190	Lecture publique. — Salaires du personnel auxiliaire	673.000
2200	Lecture publique. — Indemnités.....	246.000
2210	Bibliothèques. — Rémunération du personnel contractuel	9.351.000
2220	Bibliothèques. — Indemnités du personnel contractuel	266.000
2230	Archives de France. — Traitements du personnel titulaire.....	14.914.000
2240	Archives de France. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire.....	165.000
2250	Archives de France. — Salaires du personnel auxiliaire	188.000
2260	Archives de France. — Rémunération du personnel contractuel.....	580.000
2270	Archives de France. — Indemnités.....	127.000
2280	Services d'architecture. — Traitements du personnel titulaire.....	30.645.000
2290	Services d'architecture. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire.....	859.000
2300	Services d'architecture. — Salaires du personnel auxiliaire.....	8.293.000
2310	Services d'architecture. — Rémunération du personnel contractuel.....	3.538.000
2320	Services d'architecture. — Indemnités.....	1.943.000
2330	Equipement scolaire. — Indemnités.....	416.000
2340	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Traitements du personnel titulaire.....	2.300.000
2350	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire.....	70.000
2360	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Salaires du personnel auxiliaire.....	1.951.000
2370	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Indemnités.....	392.000
2380	Hygiène scolaire. — Vacations au personnel médical et social.....	95.271.000
2390	Indemnités de résidence.....	1.851.650.000
2400	Supplément familial de traitement.....	168.433.000
2410	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	129.550.000
2420	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions.	619.000
2430	Indemnités de licenciement.....	Mémoire.
	Total pour la 4e partie.....	19.889.073.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale.....	10.016.000
3010	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions.....	900.000
3020	Ateliers de mécanographie. — Dépenses de fonctionnement	2.833.000
3030	Dépenses de locations et de réquisitions.....	4.500.000
3040	Achat et entretien de matériel automobile..	5.865.000
3050	Remboursements à diverses administrations.	11.946.000
3060	Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale	2.333.000
3070	Expansion universitaire. — Matériel.....	172.000
3080	Inspection générale de l'enseignement. — Frais de déplacements et de missions.....	2.958.000
3090	Administration académique. — Matériel.....	6.378.000
3100	Administration académique. — Frais de déplacements et de missions.....	21.209.000
3110	Administration académique. — Travaux d'entretien	516.000
3120	Ecoles normales supérieures. — Matériel.....	7.213.000
3130	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Matériel.....	1.444.000
3140	Observatoires et institut de physique du globe. — Matériel.....	2.185.000
3150	Ecole française de Rome. — Matériel.....	504.000
3160	Académie de médecine. — Matériel.....	586.000
3170	Institut national de France. — Matériel.....	2.832.000
3180	Enseignement supérieur. — Frais de déplacements et de missions.....	1.833.000
3190	Examens et concours de l'enseignement supérieur	5.857.000
3200	Etablissements d'enseignement supérieur appartenant à l'Etat. — Travaux d'aménagement	50.883.000
3210	Enseignement du second degré. — Examens et concours.....	13.000.000
3220	Enseignement du second degré. — Frais de stage	3.705.000
3230	Enseignement du second degré. — Frais de déplacements et de missions.....	13.476.000
3240	Enseignement du second degré. — Bourses de voyage	466.000
3250	Enseignement du second degré. — Bibliothèques et matériel scolaire.....	5.000.000
3260	Lycées. — Matériel.....	150.000.000
3270	Lycées appartenant à l'Etat. — Travaux d'entretien, grosses réparations, aménagements.	25.333.000
3280	Enseignement du premier degré. — Frais de déplacements et de missions.....	23.418.000
3290	Ecoles normales primaires. — Matériel.....	36.666.000
3300	Frais généraux de l'enseignement du premier degré	7.962.000
3310	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Travaux d'aménagement.	Mémoire.
3320	Enseignement du premier degré. — Matériel. — Bibliothèques scolaires.....	2.666.000
3330	Enseignement du premier degré. — Examens et concours.....	3.853.000
3340	Enseignement du premier degré. — Frais de stages	583.000
3350	Enseignement du premier degré. — Bourses de voyages.....	1.097.000
3360	Ecoles nationales de perfectionnement. — Travaux	833.000
3370	Travaux manuels et pratiques dans l'enseignement du premier degré.....	963.000
3380	Enseignement postscolaire agricole et ménager agricole. — Subventions de premier établissement	83.000
3390	Ecoles nationales de perfectionnement. — Dépenses de fonctionnement.....	3.666.000
3400	Ecoles nationales de perfectionnement. — Achat de matériel.....	1.250.000
3410	Conservatoire national des arts et métiers. — Contribution aux dépenses de fonctionnement	5.855.000
3420	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Matériel.....	86.000.000
3430	Collèges techniques. — Matériel.....	73.749.000
3440	Remboursement aux préfectures des dépenses engagées pour l'examen des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage....	1.410.000
3450	Enseignement technique. — Examens et concours	16.666.000
3460	Enseignement technique. — Frais de déplacements et de missions.....	9.427.000
3470	Enseignement technique. — Bourses de voyage	333.000
3480	Centres d'apprentissage. — Dépenses de fonctionnement	204.608.000
3490	Centres d'apprentissage. — Loyers.....	20.984.000
3500	Centres d'apprentissage. — Achat de matériel	10.833.000
3510	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Travaux d'entretien.....	4.266.000
3520	Conseil d'administration des établissements publics d'enseignement technique. — Paiement des indemnités pour frais de déplacements et pour perte de salaire aux membres salariés.....	1.000.000
3530	Frais de stage de perfectionnement dans l'industrie et le commerce des personnels de l'enseignement technique.....	500.000
3540	Enseignement technique. — Documentation. — Fonctionnement des commissions nationales professionnelles. — Travaux de documentation professionnelle	500.000
3550	Etablissements d'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux d'aménagement	41.231.000
3560	Hygiène scolaire. — Matériel et fonctionnement des services.....	17.450.000
3570	Coordination de l'enseignement dans la France d'outre-mer. — Dépenses de fonctionnement	1.463.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
3580	Cinématographie d'enseignement et de documentation pédagogique	10.032.000
3590	Entretien des eleves professeurs de l'enseignement	145.098.000
3600	Jeunesse et sports. — Frais de déplacements et de missions	8.588.000
3610	Education physique. — Examens et concours	1.950.000
3620	Frais de transport des élèves	4.096.000
3630	Achat et entretien de matériel pour les activités physiques et sportives, scolaires, universitaires et postscolaires	8.191.000
3640	Location de diverses installations destinées à l'éducation physique	7.500.000
3650	Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive	9.166.000
3660	Frais d'entretien et de grosses réparations dans les auberges de la jeunesse et dans les maisons de jeunes en fonctionnement	6.553.000
3670	Contrôle médical des activités physiques et sportives — Rééducation physique	8.026.000
3680	Brevet sportif populaire. — Frais d'examen	833.000
3690	Indemnités d'entretien aux élèves-professeurs et aux élèves-maîtres d'éducation physique	5.280.000
3700	Education physique. — Travaux d'entretien	12.672.000
3710	Equipement sportif. — Fonctionnement des services	600.000
3711	Centres régionaux de la jeunesse et des sports. — Matériel	6.166.000
3712	Etablissements nationaux d'enseignement de la jeunesse et des sports	4.433.000
3713	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Frais de stage	19.406.000
3714	Arts et lettres. — Frais de déplacements et de missions	916.000
3715	Célébrations et commémorations	2.000.000
3716	Académie de France à Rome. — Matériel	628.000
3717	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Matériel	522.000
3718	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Matériel	256.000
3719	Ecoles nationales d'art des départements — Matériel	1.117.000
3720	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Matériel	2.520.000
3721	Acquisitions d'ensembles mobiliers en vue de l'ameublement et de la décoration des immeubles dont l'aménagement incombe au mobilier national	1.417.000
3722	Aménagement des résidences présidentielles	969.000
3723	Manufacture nationale de Sèvres. — Matériel	2.861.000
3724	Dépôt des œuvres d'art appartenant à l'Etat. — Matériel	17.000
3725	Travaux de décoration	1.333.000
3726	Musées de France. — Matériel	8.256.000
3727	Participation aux travaux d'équipement effectués dans les musées de province classés et contrôlés	500.000
3728	Restauration et installation des collections nationales	3.333.000
3729	Musées de France. — Dépenses résultant du rapatriement des œuvres d'art repliées et de la remise en état des dépôts	483.000
3730	Palais nationaux. — Travaux de restauration et d'aménagement des musées de France	4.915.000
3731	Bibliothèques de France et lecture publique. — Frais de déplacements et de missions	417.000
3732	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Matériel et achat de livres	1.833.000
3733	Bibliothèques municipales et publiques, collections d'Etat — Entretien et acquisitions	667.000
3734	Lecture publique. — Matériel et achat de livres	6.891.000
3735	Bibliothèques. — Achats exceptionnels	833.000
3736	Souscriptions à des publications de caractère scientifique et de documentation	913.000
3737	Bibliothèques de France. — Dépenses résultant du gardiennage des œuvres d'art repliées, de leur rapatriement et de la remise en état des dépôts	83.000
3738	Archives de France. — Frais de déplacements et de missions	255.000
3739	Archives de France. — Matériel. — Amélioration des locaux des archives nationales et réorganisation du musée de l'histoire de France	3.233.000
3740	Travaux de conservation des ruines d'Oradour-sur-Glane	Mémoire.
3741	Bibliothèques de France. — Rémunération aux membres des jurys d'examens chargés de conférences, travaux pratiques et examens	50.000
3742	Constitution d'archives de sécurité à la Bibliothèque nationale	333.000
3750	Expropriation des vestiges de l'ancienne agglomération d'Oradour-sur-Glane	Mémoire.
3760	Services d'architecture. — Matériel	10.286.000
3770	Services d'architecture. — Frais de déplacements et de missions	5.875.000
3780	Protection et conservation des plages du débarquement allié en Normandie	Mémoire.
3790	Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux de restauration	61.562.000
3800	Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat. — Travaux de restauration. — Travaux de gros entretien	113.375.000
3810	Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux	19.677.000
3820	Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat. — Travaux	47.881.000
3830	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux	80.226.000
3840	Bâtiments civils. — Travaux d'aménagement et de restauration	38.140.000
3850	Palais nationaux. — Travaux de conservation	39.077.000
3860	Travaux de conservation du château de Versailles	33.333.000
3870	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	13.333.000
3880	Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Matériel	264.000
3890	Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Travaux	15.616.000
3900	Frais de voyage en France des fonctionnaires des départements d'outre-mer en congé	13.066.000
3910	Participation aux travaux dans les édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	1.731.213.000
	6e partie. — Charges sociales	
4000	Œuvres sociales	27.632.000
4010	Bourses nationales	701.826.000
4020	Bourses de l'enseignement supérieur	249.994.000
4030	Enseignement supérieur. — Bourses exceptionnelles	117.000.000
4040	Prêts d'honneur aux étudiants	6.666.000
4050	Remboursement aux universités et facultés du montant des exonérations de droits accordées par l'Etat	6.666.000
4060	Œuvres sociales en faveur des étudiants	23.333.000
4070	Contribution de l'Etat au régime de la sécurité sociale des étudiants	39.999.000
4080	Restaurants universitaires	69.000.000
4090	Caisses des écoles	10.500.000
4100	Ecoles nationales de perfectionnement. — — Bourses et trousseaux aux élèves	19.197.000
4110	Enseignement technique. — Bourses et trousseaux	1.167.405.000
4120	Enseignement technique. — Prêts d'honneur	13.416.000
4130	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Bourses	3.745.000
4140	Bibliothèques — Bourses	40.000
4150	Arts et lettres. — Bourses	4.777.000
4160	Arts et lettres. — Secours et subventions de caractère social	5.265.000
4170	Allocations familiales	869.936.000
4180	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	6.580.000
4190	Allocations viagères et allocations aux vieux travailleurs	197.000
4200	Secours aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires, à leurs veuves, orphelins ou à leurs familles	1.310.000
4210	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	3.344.484.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Centre national de la recherche scientifique	333.319.000
5010	Subvention au centre national de la recherche scientifique pour l'organisation d'une expédition polaire	18.383.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
5020	Subvention au centre national de la recherche scientifique pour le fonctionnement de la commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France	500.000
5030	Subvention au centre national de la recherche scientifique pour le fonctionnement du comité d'histoire de la guerre	2.500.000
5040	Universités. — Subventions	177.055.000
5050	Subventions aux universités pour travaux d'entretien	40.000.000
5060	Subventions aux universités pour renouvellement du matériel des laboratoires de travaux pratiques	20.833.000
5070	Subvention à la Casa Vélasquez	9.675.000
5080	Subvention à l'école française d'archéologie d'Athènes	7.125.000
5090	Subvention à l'institut français d'archéologie orientale du Caire	7.185.000
5100	Subvention au palais de la découverte	8.172.000
5110	Subventions aux universités et aux établissements scientifiques pour frais extraordinaires de laboratoire et de travaux	34.166.000
5120	Subventions au collège de France et au service de la muséologie	5.833.000
5130	Subventions de fonctionnement à divers organismes et comités d'œuvres sociales en faveur des étudiants	9.499.000
5140	Subventions aux services de documentation et d'orientation scolaire et universitaire	5.383.000
5150	Subvention à la fondation nationale des sciences politiques	4.606.000
5160	Subvention à la fondation Thiers	207.000
5170	Subvention aux fondations de l'institut national de France	1.410.000
5180	Subventions aux établissements privés du second degré	8.748.000
5190	Enseignement du second degré. — Aide aux internats en régie directe	2.250.000
5200	Subventions transitoires accordées en application de l'article 9 de la loi du 21 février 1949 aux centres d'apprentissage visés par les articles 7 et 8 de cette loi	21.666.000
5210	Subvention aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs	3.666.000
5220	Subvention en faveur de l'orientation professionnelle	20.333.000
5230	Subventions aux cours professionnels	31.666.000
5240	Subvention à l'école supérieure d'électricité, à l'institut d'optique théorique et appliquée et aux écoles de radioélectricité	1.173.000
5250	Ecoles techniques privées reconnues par l'Etat et instituts spécialisés. — Subventions	9.500.000
5260	Subvention à l'établissement professionnel de l'aéronautique pour couvrir les frais de fonctionnement des écoles professionnelles et des centres d'apprentissage de l'aéronautique	30.000.000
5270	Ecoles supérieures de commerce. — Subventions	556.000
5280	Enseignement technique. — Expositions en France et à l'étranger. — Meilleurs ouvriers de France. — Accueil de délégations étrangères	1.750.000
5290	Subventions aux instituts de faculté pour la formation professionnelle des experts comptables	75.000
5300	Subventions de l'Etat aux écoles et cours d'enseignement ménager familial	1.166.000
5310	Apprentissage artisanal. — Subventions aux chambres de métiers	7.833.000
5320	Enseignement technique. — Aide aux internats en régie directe	1.500.000
5330	Subventions aux établissements de cure, postcure et prévention	1.166.000
5340	Hygiène scolaire et universitaire. — Centres médico-scolaires	4.543.000
5350	Subventions aux associations médico-sociales	66.000
5360	Subventions aux instituts d'éducation physique	1.335.000
5370	Auberges de la jeunesse et relais	4.050.000
5380	Camps et colonies de vacances. — Subventions	135.091.000
5390	Subventions aux fédérations et associations sportives	28.333.000
5400	Office du sport scolaire et universitaire. — Subventions de fonctionnement	5.660.000
5410	Subventions pour organisations d'épreuves de masse	772.000
5420	Œuvres péri et postecolaires, maisons de jeunes, activités culturelles et éducatives des mouvements de jeunesse	22.416.000
5430	Subventions aux écoles régionales et municipales d'art	6.367.000
5440	Enseignement et production artistiques. — Subventions	250.000
5450	Conservatoire national de musique. — Subventions de fonctionnement	996.000
5460	Conservatoire national d'art dramatique. — Subventions de fonctionnement	362.000
5470	Subventions aux succursales du conservatoire et écoles de musique dans les départements	5.031.000
5480	Théâtres nationaux	171.324.000
5490	Activité musicale	6.145.000
5500	Activité théâtrale	24.908.000
5510	Commandes à des compositeurs de musique	463.000
5520	Service des lettres. — Subventions diverses	50.000
5530	Subvention à la caisse nationale des lettres	Mémoire.
5540	Subvention à l'union centrale des arts décoratifs	4.152.000
5550	Subvention à la réunion des musées nationaux pour l'acquisition d'œuvres d'art	3.300.000
5560	Musées de France. — Subventions diverses	798.000
5570	Subvention à la réunion des bibliothèques nationales	16.875.000
5580	Subventions aux universités pour le fonctionnement des bibliothèques universitaires	12.161.000
5590	Subventions et encouragements aux sociétés savantes et à l'école d'anthropologie	233.000
5600	Subvention à la phonothèque nationale	506.000
5610	Participation aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales	1.583.000
5620	Œuvres complémentaires de l'école	5.000.000
5630	Services d'architecture. — Subventions diverses	207.000
5640	Expansion universitaire. — Subventions	2.145.000
5650	Subvention au comité de préparation et d'organisation d'une université fédéraliste mondiale au comité français pour une université européenne et à des organismes poursuivant des buts analogues	799.000
	Total pour la 7e partie	1.297.820.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Commandes d'œuvres d'art	6.000.000
6010	Enseignement technique. — Prix et récompenses. — Outillage individuel des élèves	833.000
6020	Congrès et missions en France et à l'étranger	1.650.000
6030	Participation de l'Etat aux dépenses d'impression des thèses de doctorat	3.333.000
6040	Etudes techniques. — Rayonnement sportif et d'éducation populaire	2.768.000
6050	Activités de plein air	4.096.000
6060	Centre d'initiation sportive scolaire	1.310.000
6070	Education physique. — Activités physiques dans les milieux du travail	4.915.000
6080	Préparation et participation aux jeux olympiques	833.000
6090	Prix de cession d'objets d'art provenant de la manufacture nationale de Sèvres	250.000
6100	Dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public	1.975.000
6110	Application de la loi du 30 octobre 1947 sur la prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles aux élèves des écoles publiques d'enseignement technique	666.000
6120	Service des retraites de la caisse de prévoyance de l'école centrale des arts et manufactures de Paris	586.000
6130	Subvention au cours de perfectionnement conduisant à la promotion ouvrière et professionnelle (encouragements tendant à augmenter la qualité dans le travail)	33.333.000
6140	Frais de justice et de réparations civiles	8.333.000
6150	Application de la législation sur les accidents du travail	3.333.000
6160	Honoraires des médecins et frais médicaux	500.000
6170	Indemnités aux rapporteurs de la commission des marchés	33.000
6180	Commissions administratives et comités techniques paritaires. — Frais de déplacement et de séjour	4.100.000
6190	Fêtes nationales et cérémonies publiques	833.000
6200	Dépenses relatives au fonctionnement du service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat	Mémoire.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
6210	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6220	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6230	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	79.680.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	19.889.073.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.731.213.000
	6e partie. — Charges sociales	3.344.484.000
	7e partie. — Subventions	1.297.820.000
	8e partie. — Dépenses diverses	79.680.000
	Total pour l'éducation nationale	26.342.270.000
	Finances et affaires économiques.	
	I. — FINANCES	
	A. — CHARGES COMMUNES	
	1re partie. — Dette publique.	
	I. — Dette intérieure.	
	a) Dette perpétuelle et amortissable.	
0010	Services des rentes perpétuelles et amortissables, ainsi que des bons et obligations du Trésor à moyen terme	16.084.651.000
0020	Annuités diverses à verser à la caisse des dépôts et consignations	1.214.598.000
0030	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à loyer modéré	506.664.000
0040	Bonifications d'intérêts allouées à la construction immobilière	381.666.000
0050	Annuités et intérêts dus ou garantis par l'Etat au Crédit foncier de France	2.443.000
0060	Service des intérêts de l'avance faite à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations en vue de la gestion des titres remis par les sociétés en payement de l'impôt de solidarité nationale	500.000
0070	Remboursement au sous-comptoir des entrepreneurs de la fraction prise en charge par l'Etat des dépenses de financement des travaux de ravalement des immeubles	3.500.000
0080	Remboursements au Crédit foncier de France et au sous-comptoir des entrepreneurs de dépenses prises en charge par l'Etat en vue de la reconstruction d'immeubles sinistrés	3.667.000
0090	Bonifications d'intérêts allouées en application des décrets des 25 août 1937, 2 mai 1938 et 17 juin 1938	1.667.000
0100	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des charges des emprunts émis en couverture des insuffisances d'exploitation	550.000.000
0110	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer français en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciens réseaux pour construction de lignes nouvelles (conventions approuvées par les lois des 20 novembre 1883 et 29 octobre 1921), et pour dédoublement de voies, ainsi qu'au titre des dépenses remboursables à l'administration des chemins de fer de l'Etat	47.000.000
0120	Garanties d'intérêts aux réseaux secondaires	2.500.000
0130	Subvention à la compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez	10.674.000
0140	Annuités diverses à la Société nationale des chemins de fer français et à diverses compagnies de chemins de fer	1.833.000
0150	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des frais de service des emprunts de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest en application de la loi du 21 février 1944	934.000
0160	Rachat de concessions de canaux	22.000
0170	Charge afférente au service des bons à 15 ans 1950 émis par la caisse nationale de crédit agricole (financement de prêts aux jeunes agriculteurs), article 11 de la loi du 21 juillet 1950	Mémoire.
0180	Payement par annuités des indemnités de dommages de guerre	15.887.000
0190	Service des titres émis en application de la législation sur les dommages de guerre	459.917.000
0200	Service des emprunts autorisés par les articles 44 à 49 de la loi du 30 mars 1947 en vue du financement de la reconstitution des biens sinistrés	824.276.000
0210	Service des emprunts autorisés par les lois des 10 octobre 1919 et 31 décembre 1937, par le décret-loi du 31 août 1937 et les lois des 6 mai 1941 et 21 juillet 1950	685.885.000
0220	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933	6.167.000
0230	Remboursement par annuités des payements effectués au titre des lois des 11 juillet 1933 et 7 juillet 1934	20.115.000
0240	Participation éventuelle de l'Etat au service des obligations 4 p. 100 1941 de la caisse autonome d'amortissement	Mémoire.
0250	Service des titres d'annuités amortissables en dix ans émis en application de la loi du 27 mars 1944	25.332.000
0260	Annuités pour le payement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités locales pour l'exécution de travaux d'équipement rural	41.667.000
0270	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des frais engagés par elle pour l'application de l'ordonnance du 1er mai 1945	117.000
0280	Garantie des intérêts alloués aux obligations de la Banque de France et de la Banque d'Algérie et aux parts bénéficiaires des banques nationalisées	Mémoire.
0290	Garantie des intérêts alloués aux parts bénéficiaires des sociétés d'assurances nationalisées	Mémoire.
0300	Service des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat et pour assurer la trésorerie de ces sociétés (application de la loi du 28 février 1948)	15.079.000
0310	Annuités pour le payement de subventions de l'Etat attribuées aux collectivités publiques ou privées en vue de l'équipement des ports maritimes et de navigation intérieure	Mémoire.
0320	Subventions pour pertes de loyer (lois des 12 septembre 1940 et 28 août 1941). — Ravalement des immeubles	4.167.000
0330	Annuités pour le payement de subventions de l'Etat au titre de la construction d'écoles primaires publiques	Mémoire.
0340	Prêts et garanties à des gouvernements, services ou ressortissants étrangers	57.067.000
0350	Participation de l'Etat au service des emprunts communaux du Crédit foncier de France	7.167.000
0360	Participation de l'Etat au service des intérêts des emprunts contractés par les caisses de crédit municipal	Mémoire.
0370	Service des provisions faites au titre de la garantie des emprunts contractés par les anciennes colonies devenues départements d'outre-mer	6.000.000
0380	Participation de l'Etat au service des emprunts émis en vue de permettre l'exécution en 1950 d'opérations prévues au plan de modernisation et d'équipement	40.000.000
	Total pour la dette perpétuelle et amortissable	21.021.462.000
	b) Dette flottante.	
0450	Intérêts des comptes de dépôt au Trésor	935.209.000
0460	Annuité à la caisse autonome d'amortissement (loi du 7 août 1926, art. 6)	Mémoire.
0470	Intérêts des bons du Trésor à court terme et valeurs assimilées	5.109.584.000
0480	Service des avances des instituts d'émission	390.834.000
	Total pour la dette flottante	6.455.627.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	II. — *Dette extérieure.*	
0500	Redevance annuelle envers l'Espagne pour droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	458.000
0510	Service de l'emprunt contracté aux Etats-Unis en 1924	Mémoire.
0520	Service des emprunts contractés auprès de gouvernements étrangers de l'export import Bank et de la Banque internationale de la reconstruction depuis 1944	4.090.534.000
0530	Service des emprunts contractés aux Pays-Bas et en Suisse	103.864.000
	Total pour la dette extérieure	4.194.856.000
	III. — *Garanties.*	
0600	Garanties accordées à des collectivités et établissements publics, à des services autonomes ainsi qu'à des entreprises industrielles, commerciales et artisanales	2.302.000.000
0610	Garanties données à des entreprises de caractère industriel ou commercial par des lois spéciales	1.000.000
0620	Garanties données à divers emprunts en vertu de lois spéciales	Mémoire.
0630	Garanties afférentes au financement de la construction de maisons à usage principal d'habitation	Mémoire.
	Total pour les garanties	2.303.000.000
	RÉCAPITULATION DE LA PREMIÈRE PARTIE	
	I. — Dette intérieure:	
	a) Dette perpétuelle et amortissable	21.021.162.000
	b) Dette flottante	6.455.627.000
	II. — Dette extérieure	4.194.856.000
	III. — Garanties	2.303.000.000
	Total pour la 1re partie	33.974.645.000
	2e *partie. — Dette viagère.*	
0700	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des pensions et secours alloués aux victimes de l'expédition de Chine en 1900	4.000
0710	Pensions militaires	11.729.766.000
0720	Pensions civiles	11.134.333.000
0730	Supplément à la dotation de l'ordre national de la Légion d'honneur pour les traitements viagers des membres de l'ordre et des médaillés militaires	112.474.000
0740	Contribution de l'Etat au payement de pensions servies par diverses collectivités	30.833.000
0750	Prestations familiales	446.166.000
0760	Remboursement de retenues et subventions de l'Etat à la caisse nationale d'assurances sur la vie	7.500.000
0770	Allocations complémentaires aux retraités de la caisse nationale d'assurances sur la vie	10.000
0780	Versements au fonds spécial prévu par l'article 2 de la loi du 2 août 1949 pour le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. — Compléments aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements	308.333.000
0790	Indemnité spéciale temporaire aux retraités de l'Etat affiliés à la caisse nationale d'assurances sur la vie	15.833.000
0800	Pensions d'invalidité	7.322.333.000
0810	Prestations assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale des pensionnés. (Loi n° 50-879 du 29 juillet 1950.)	66.666.000
0820	Subvention à la caisse des retraites de l'Imprimerie nationale	42.666.000
0830	Pensions militaires et civiles d'Alsace et de Lorraine	3.766.000
0840	Pensions, rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accident. — Alsace et Lorraine	352.930.000
0850	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des sommes avancées par cet établissement pour la revalorisation des pensions des anciens fonctionnaires sarrois	1.000.000
0860	Remboursement à la caisse nationale de sécurité sociale	1.033.000
	Total pour la 2e partie	31.575.646.000
	3e *partie. — Pouvoirs publics.*	
0900	Dotation du Président de la République	666.000
0910	Cabinet civil et militaire du Président de la République	750.000
0920	Frais de maison du Président de la République	3.333.000
0930	Frais de représentation, de déplacements et de voyage du Président de la République	2.166.000
0940	Frais de fonctionnement du parc automobile de la présidence de la République	2.666.000
0950	Services administratifs de la présidence de la République. — Frais de missions et de documentation	1.000.000
0951	Frais de fonctionnement du haut conseil de l'Union française	Mémoire.
0960	Assemblée nationale et assemblée de l'Union française	538.833.000
0970	Indemnités des sénateurs et dépenses administratives du Conseil de la République	266.666.000
0980	Conseil économique. — Indemnités des membres du Conseil	38.166.000
0990	Conseil économique. — Dépenses administratives	15.666.000
	Total pour la 3e partie	869.912.000
	4e *partie. — Personnel.*	
1800	Cités administratives. — Personnel	9.633.000
1810	Application du décret du 28 août 1949 portant règlement de retraites applicables à certaines catégories d'agents de l'Etat	8.333.000
1820	Indemnités de licenciement	100.000.000
1830	Salaires des personnels auxiliaires recrutés dans les conditions prévues par la loi du 3 avril 1950	Mémoire.
1840	Amélioration de la situation des personnels de l'Etat	5.333.333.000
1850	Versement forfaitaire institué en remplacement de l'impôt cédulaire	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	5.451.299.000
	5e *partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.*	
3500	Cités administratives. — Matériel	38.144.000
3510	Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics	1.122.078.000
3520	Remboursement à forfait de la valeur des services rendus par la radiodiffusion française à diverses administrations publiques.	200.000.000
	Total pour la 5e partie	1.360.222.000
	6e *partie. — Charges sociales.*	
4100	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	116.666.000
4110	Majorations de rentes viagères	583.333.000
	Total pour la 6e partie	699.999.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6400	Rémunération des médecins membres des commissions de réforme instituées par la loi du 14 avril 1924 et des médecins phtisiologues, cancérologues et psychiatres. — Frais de fonctionnement des comités médicaux départementaux	1.166.000
6410	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des dépenses du service général du centre national d'études des télécommunications incombant à divers ministères	60.416.000
6420	Régularisation des prêts de change résultant de la fixation de nouveaux taux de chancellerie	65.000.000
6430	Dépenses éventuelles	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	126.582.000
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Dette publique	33.974.645.000
	2e partie. — Dette viagère	31.575.646.000
	3e partie. — Pouvoirs publics	869.942.000
	4e partie. — Personnel	5.451.299.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.360.222.000
	6e partie. — Charges sociales	699.999.000
	8e partie. — Dépenses diverses	126.582.000
	Total pour les finances (charges communes)	74.058.305.000
	B. — SERVICES FINANCIERS	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale.	219.719.000
1010	Rémunération du personnel auxiliaire et du personnel sur contrat de l'administration centrale	33.026.000
1020	Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires de l'administration centrale	39.066.000
1030	Rémunérations et indemnités du personnel du service de presse et de publicité	1.724.000
1040	Formation professionnelle. — Indemnités aux professeurs et chargés de cours	333.000
1050	Commissaires contrôleurs des assurances. — Traitements	3.824.000
1060	Conseil national des assurances. — Indemnités aux membres	367.000
1070	Service des importations et des exportations et du recouvrement de l'aide américaine. — Rémunération du personnel contractuel	1.855.000
1080	Rémunération du personnel contractuel du service des importations et des exportations à la charge du compte spécial	645.000
1090	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées. — Rémunérations, salaires et indemnités du personnel	910.000
1100	Liquidation des opérations des anciens comptes spéciaux du ravitaillement. — Traitements, salaires et indemnités	4.859.000
1110	Personnel du compte spécial de commerce « opérations de compensation sur denrées et produits alimentaires »	10.596.000
1120	Secrétariat général de la loterie nationale. — Rémunérations, salaires et indemnités	11.067.000
1130	Traitements des commissaires du Gouvernements et des contrôleurs de l'Etat	Mémoire.
1140	Indemnités diverses des commissaires du Gouvernement et des contrôleurs de l'Etat.	Mémoire.
1150	Contrôleurs des dépenses engagées. — Traitements	4.453.000
1160	Contrôle financier de l'Algérie et des territoires d'outre-mer. — Traitements du personnel de direction	Mémoire.
1170	Traitements du personnel de l'inspection générale des finances	12.669.000
1180	Traitements du personnel central des administrations financières	39.327.000
1190	Indemnités diverses du personnel central des administrations financières	3.709.000
1200	Traitements du personnel de la cour des comptes	31.514.000
1210	Indemnités diverses du personnel de la cour des comptes	338.000
1220	Indemnités et vacations du personnel de la cour de discipline budgétaire	68.000
1230	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Traitements du personnel du secrétariat	740.000
1240	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Indemnités des membres, des rapporteurs et du personnel du secrétariat	1.000.000
1250	Traitements du personnel titulaire du service des laboratoires	7.217.000
1260	Indemnités diverses du personnel du service des laboratoires	65.000
1270	Salaires des auxiliaires temporaires du service des laboratoires	766.000
1280	Services financiers à l'étranger. — Traitements et indemnités	36.937.000
1290	Traitements des comptables supérieurs du Trésor	25.227.000
1300	Traitements des comptables du Trésor et du personnel d'encadrement	1.009.686.000
1310	Traitements du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor	348.578.000
1320	Frais de personnel auxiliaire dans les services des comptables directs du Trésor	246.803.000
1330	Frais d'intérim des services extérieurs du Trésor	28.970.000
1340	Indemnités des comptables et des personnels titulaires des services extérieurs du Trésor.	75.000.000
1350	Allocations sur achats en bourse de rentes, bons et obligations du Trésor	417.000
1360	Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions directes.	418.226.000
1370	Rémunération du personnel contractuel de l'administration des contributions directes.	5.124.000
1380	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration des contributions directes	9.940.000
1390	Traitements du personnel du cadastre	170.689.000
1400	Salaires du personnel ouvrier du cadastre	4.358.000
1410	Indemnités du personnel du cadastre	2.833.000
1420	Rémunération du personnel d'exécution du cadastre	30.357.000
1430	Travaux à la tâche du service du cadastre	66.267.000
1440	Traitements du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	522.490.000
1450	Traitements et salaires du personnel secondaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	53.556.000
1460	Rémunération des agents contractuels de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	2.896.000
1470	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	19.075.000
1480	Traitements et salaires du personnel de l'atelier général du timbre	6.774.000
1490	Indemnités du personnel de l'atelier général du timbre	818.000
1500	Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes.	703.322.000
1510	Traitements des agents de constatation, des contributions indirectes et receveurs buralistes fonctionnaires	150.273.000
1520	Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires	129.096.000
1530	Indemnités au personnel de l'administration des contributions indirectes	24.866.000
1540	Frais divers de l'administration des contributions indirectes	25.845.000
1550	Centre mécanographique de l'administration des contributions indirectes. — Salaires	18.083.000
1560	Salaires des auxiliaires de la direction générale des impôts	297.483.000
1570	Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	251.725.000
1580	Traitements du personnel des bureaux de l'administration des douanes et droits indirects	215.391.000
1590	Traitements du personnel du cadre de constatation, de recherche et de surveillance des douanes et droits indirects	567.767.000
1600	Indemnités du personnel de l'administration des douanes et droits indirects	115.077.000
1610	Frais d'auxiliaires de l'administration des douanes et droits indirects	8.241.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
1620	Personnel du contrôle économique mis à la disposition des régies financières. — Traitements et indemnités	Mémoire.
1630	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	29.765.000
1640	Indemnités de résidence	722.443.000
1650	Supplément familial de traitement	56.113.000
1660	Indemnités pour travaux extraordinaires	35.100.000
1670	Frais de contrôle et de perception du prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos	872.000
1680	Frais de gestion alloués à la caisse des dépôts et consignations pour le service des payements des compléments de pensions aux ouvriers et veuves d'ouvriers des établissements militaires de la guerre et des poudres	8.000
1690	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	42.618.000
1700	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale; recherche et répression de la fraude fiscale. — Dépenses de personnel	Mémoire.
1710	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	6.908.963.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais de divers services	3.765.000
3010	Frais de tournées et de missions de l'inspection générale des finances. — Frais divers	3.166.000
3020	Matériel de l'administration centrale	26.666.000
3030	Loyers et indemnités de réquisition de l'administration centrale	9.725.000
3040	Travaux d'entretien de l'administration centrale	6.250.000
3050	Dépenses diverses du service des impressions	1.666.000
3060	Frais de matériel du service de presse et de publicité	150.000
3070	Matériel du service des importations et des exportations	333.000
3080	Frais de fonctionnement du conseil national des assurances	250.000
3090	Frais de fonctionnement de la commission supérieure des caisses d'épargne	Mémoire.
3100	Frais de gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	1.500.000
3110	Matériel et frais divers de la cour des comptes	1.250.000
3120	Remboursement de frais de la cour des comptes	583.000
3130	Matériel et remboursement de frais de la cour de discipline budgétaire	141.000
3140	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Matériel	231.000
3150	Remboursement de frais de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques	533.000
3160	Remboursement de frais du service des laboratoires	124.000
3170	Matériel et frais divers du service des laboratoires	1.120.000
3180	Services financiers à l'étranger. — Frais de fonctionnement	12.660.000
3190	Remboursement de frais des services extérieurs du Trésor	21.398.000
3200	Frais de matériel des services des comptables directs du Trésor	98.759.000
3210	Frais d'imprimés des services des comptables du Trésor	161.750.000
3220	Remboursement de frais de la direction générale des impôts	100.000.000
3230	Frais de déplacements et de missions de la direction générale des impôts	304.333.000
3240	Frais de matériel de la direction générale des impôts	63.157.000
3250	Frais de loyers de la direction générale des impôts	22.500.000
3260	Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs	51.849.000
3270	Remboursement de frais de service du cadastre	75.000.000
3280	Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	35.000.000
3290	Versements effectués par l'Etat à titre de contribution à divers travaux cadastraux à la charge des communes	1.243.000
3300	Frais divers de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	11.007.000
3310	Matériel de l'atelier général du timbre	15.500.000
3320	Dépenses domaniales	8.394.000
3330	Achat et entretien d'instruments de vérification, de vignettes, et d'objet de scellement	2.166.000
3340	Poudres et salpêtres. — Achats et transports	88.822.000
3350	Remboursement de frais à l'administration des douanes et droits indirects	40.500.000
3360	Frais de déplacements et de missions de l'administration des douanes et droits indirects	50.833.000
3370	Matériel et frais divers de l'administration des douanes et droits indirects	28.252.000
3380	Loyers et indemnités de réquisition de l'administration des douanes et droits indirects	9.999.000
3390	Frais de fonctionnement des services mécanographiques	36.666.000
3400	Remboursements à diverses administrations	109.862.000
3410	Dépenses d'achat et d'entretien de matériel automobile	40.000.000
3420	Application de la législation sur les accidents du travail	1.138.000
3430	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale, recherche et répression des fraudes fiscales. — Dépenses de matériel	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	1.448.341.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	146.666.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	4.457.000
4020	Attributions aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	850.000
4030	Réalisations sociales	19.818.000
4040	Dépenses de personnel des services sociaux	1.896.000
4050	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	173.687.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions diverses	4.000
5010	Versement au fonds commun de la masse des douanes	792.000
5020	Subvention à l'office des changes	87.490.000
5030	Couverture des déficits d'exploitation de la Compagnie des câbles sud-américains	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	88.286.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de trésorerie	200.000.000
6010	Frais d'administration alloués aux caisses de crédit agricole	2.034.000
6020	Commissions versées aux banques populaires à titre de remboursement de frais	1.000.000
6030	Règlement de la part incombant à l'Etat dans des opérations d'assurances de risques de guerre en liquidation	11.833.000
6040	Dépenses résultant de l'application de la loi du 13 août 1940 et des lois subséquentes	Mémoire.
6050	Dépenses résultant de la liquidation de l'office des assurances privées	Mémoire.
6060	Règlement par voie d'imputation sur indemnités de dommages de guerre des créances de l'Etat vis-à-vis des sinistrés	Mémoire.
6070	Payement en rentes sur l'Etat de certaines indemnités de dommages de guerre	Mémoire.
6080	Règlement en espèces d'indemnités de dommages de guerre	33.000
6090	Secours	1.666.000
6100	Dégrèvements sur contributions directes et taxes y assimilées	1.400.000.000
6110	Remboursements sur produits indirects et divers	1.103.471.000
6120	Versement au budget sarrois de la part lui revenant sur les recettes communes	750.000.000
6130	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débets admis en surséance indéfinie	583.000
6140	Frais de poursuites et de contentieux	207.865.000
6150	Frais judiciaires de l'administration centrale	2.333.000
6160	Indemnités aux titulaires d'offices d'agents de change supprimés par l'arrêté du 1er mars 1941	Mémoire.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
6170	Indemnisation des porteurs de faux bons du crédit municipal de Bayonne	3.166.000
6180	Honoraires des commissaires aux comptes placés auprès d'entreprises gérées par des administrateurs provisoires mis à la charge de l'Etat	33.000
6190	Règlement des prélèvements exercés sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'Etat	25.000.000
6200	Indemnités aux prestataires de réquisitions allemandes ou résultant de l'occupation ennemie	35.000.000
6210	Dépenses des organisations civiles et militaires de la résistance	Mémoire.
6220	Remboursements de billets de la Banque de France privés du cours légal en 1945 et 1948	2.000.000
6230	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées	300.000.000
6240	Liquidation des opérations des anciens comptes spéciaux du ravitaillement. — Dépenses diverses	65.000.000
6250	Frais de fonctionnement de l'école nationale d'assurances	2.000.000
6260	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6270	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6280	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6290	Dépenses des exercices périmés. — Budget du Gouvernement provisoire de la République française (exercice 1944)	Mémoire.
6300	Dépenses des exercices périmés. — Budget du comité français de la libération nationale (exercice 1943)	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	4.113.017.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	6.908.963.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.448.341.000
	6e partie. — Charges sociales	473.687.000
	7e partie. — Subventions	88.286.000
	8e partie. — Dépenses diverses	4.113.017.000
	Total pour les finances ((services financiers)	13.032.294.000
	II. — AFFAIRES ECONOMIQUES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	34.285.000
1010	Administration centrale et services annexes. — Rémunérations du personnel contractuel	9.402.000
1020	Administration centrale et services annexes. — Salaires du personnel auxiliaire	3.621.000
1030	Administration centrale et services annexes. — Indemnités et allocations diverses du personnel	5.502.000
1040	Personnel du cadre temporaire du ravitaillement transféré au ministère de l'économie nationale. — Traitements	1.737.000
1050	Commissaires et secrétaires aux prix. — Traitements	9.359.000
1060	Commissaires et secrétaires aux prix. — Indemnités	593.000
1070	Experts économiques d'Etat. — Traitements	3.754.000
1080	Experts économiques d'Etat. — Indemnités pour frais de service	267.000
1090	Contrôleurs d'Etat. — Traitements	6.434.000
1100	Contrôleurs d'Etat. — Indemnités	415.000
1110	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Rétribution des agents du cadre	79.170.000
1120	Service de l'expansion économique à l'étranger — Salaires	95.000.000
1130	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Indemnités	1.042.000
1140	Inspection générale. — Traitements	1.929.000
1150	Délégués aux affaires économiques dans les départements d'outre-mer. — Traitements	Mémoire.
1160	Délégués aux affaires économiques dans les départements d'outre-mer. — Indemnités	676.000
1170 bis	Service des enquêtes économiques. — Traitements du personnel du service central	11.140.000
1180 bis	Service des enquêtes économiques. — Traitements du personnel départemental	178.400.000
1190 bis	Services des enquêtes économiques. — Salaires du personnel auxiliaire	7.888.000
1200 bis	Service des enquêtes économiques. — Indemnités et allocations diverses	3.202.000
1210	Institut national de la statistique et des études économiques. — Traitements du personnel titulaire	70.858.000
1220	Institut national de la statistique et des études économiques. — Rémunération du personnel contractuel	13.531.000
1230	Institut national de la statistique et des études économiques. — Salaires du personnel auxiliaire	34.417.000
1240	Institut national de la statistique et des études économiques. — Indemnités et allocations diverses	5.597.000
1250	Conseil supérieur de la comptabilité. — Indemnités	100.000
1260	Comité supérieur du tarif des douanes. — Indemnités	100.000
1270	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	3.240.000
1280	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions.	Mémoire.
1290	Indemnités de résidence	63.694.000
1300	Supplément familial de traitement	4.549.000
1310	Indemnités pour travaux extraordinaires	Mémoire.
1320	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	649.905.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et indemnités de réquisition	4.193.000
3010	Achats et entretien du matériel automobile.	2.502.000
3020	Administration centrale et services annexes. — Remboursement de frais	3.666.000
3030	Délégués aux affaires économiques dans les départements d'outre-mer. — Remboursement de frais	250.000
3040	Administration centrale. — Frais de fonctionnement	16.000.000
3050	Délégués aux affaires économiques dans les départements d'outre-mer. — Frais de fonctionnement	166.000
3060	Frais de fonctionnement du comité médical et de la commission de réforme	15.000
3070	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Frais de fonctionnement	57.500.000
3080	Frais de fonctionnement du service de l'expertise économique d'Etat	117.000
3090 bis	Service des enquêtes économiques. — Remboursement de frais	9.166.000
3100 bis	Service des enquêtes économiques. — Frais de fonctionnement	2.667.000
3110	Institut national de la statistique et des études économiques. — Remboursement de frais	1.038.000
3120	Institut national de la statistique et des études économiques. — Frais de fonctionnement	13.000.000
3130	Institut national de la statistique et des études économiques. — Frais d'impression.	1.317.000
3140	Institut national de la statistique et des études économiques. — Achat de matériel spécial. — Frais de fonctionnement des ateliers	15.484.000
3150	Conseil supérieur de la comptabilité. — Frais de fonctionnement	166.000
3160	Remboursement à diverses administrations	10.000.000
3170	Comité supérieur du tarif des douanes. — Frais de déplacement	84.000
3180	Commission de revision douanière. — Frais de fonctionnement	100.000
3190	Bibliothèque et documentation	185.000
3200	Travaux immobiliers	1.726.000
3210	Institut national de la statistique et des études économiques. — Enquêtes sur le coût de la vie	357.000
3220	Frais de fonctionnement des comités départementaux des prix	100.000
	Total pour la 5e partie	139.799.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	30.105.000
4010	Allocations de logement, primes d'aménagement et de déménagement	358.000
4020	Œuvres sociales	3.422.000
4030	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	21.000
4040	Application de la législation sur les accidents du travail et réparations civiles	166.000
4050	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4060	Subvention pour l'installation et le fonctionnement des restaurants sociaux	19.666.000
	Total pour la 6e partie	53.738.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux.	550.000
5010	Dépenses relatives aux foires à l'étranger	25.524.000
5020	Subventions aux chambres de commerce françaises à l'étranger	2.275.000
5030	Institut national de la statistique et des études économiques. — Subventions à divers instituts de statistique	1.377.000
5040	Subvention à l'Association française pour l'accroissement de la productivité	15.583.000
5050	Subventions au centre national du commerce extérieur	20.000.000
5060	Opérations de liquidation de la section française à l'exposition internationale de New-York de 1939	Mémoire.
5070	Garantie des prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation	667.000.000
5080	Remboursements de charges fiscales à certaines industries	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	732.309.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	250.000
6010	Rémunération d'études économiques	337.000
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	587.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	649.905.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	139.799.000
	6e partie. — Charges sociales	53.738.000
	7e partie. — Subventions	732.309.000
	8e partie. — Dépenses diverses	587.000
	Total pour les affaires économiques	1.576.338.000
	France d'outre-mer.	
	I. — DEPENSES CIVILES	
700	Allocations complémentaires spéciales aux titulaires de pensions mixtes et à leurs ayants cause	68.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire des services civils de l'administration centrale	54.713.000
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	6.342.000
1020	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	1.385.000
1030	Traitements des gouverneurs en position de disponibilité	191.000
1040	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Traitements	141.000
1050	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Indemnités et allocations diverses	615.000
1060	Inspection des colonies. — Soldes et accessoires de solde	6.575.000
1070	Agence économique des territoires d'outre-mer. — Traitements	2.216.000
1080	Agence économique des territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	63.000
1090	Section technique d'agriculture tropicale. — Traitements	3.337.000
1100	Section technique d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses	81.000
1110	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Traitements	1.905.000
1120	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	701.000
1130	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Traitements	704.000
1140	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses	316.000
1150	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. — Traitements	246.000
1160	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. — Indemnités et allocations diverses	156.000
1170	Formation complémentaire de divers fonctionnaires	416.000
1180	Musée de la France d'outre-mer. — Traitements	964.000
1190	Musée de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	5.000
1200	Services administratifs de Marseille et de Bordeaux. — Traitements	3.527.000
1210	Services administratifs de Marseille et de Bordeaux. — Indemnités et allocations diverses	82.000
1220	Salaires du personnel auxiliaire	6.467.000
1230	Indemnités de résidence	22.743.000
1240	Supplément familial de traitement	2.421.000
1250	Congés de longue durée	1.147.000
1260	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Traitements	354.095.000
1270	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	21.520.000
1280	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Traitements	97.691.000
1290	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Traitements	1.741.000
1300	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	595.476.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de missions	1.500.000
3010	Missions temporaires à l'étranger et collaboration technique avec les puissances étrangères	1.300.000
3020	Remboursements à diverses administrations.	6.547.000
3030	Administration centrale. — Matériel	6.471.000
3040	Achat et entretien de matériel automobile	1.143.000
3050	Loyers et réquisitions	325.000
3060	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Matériel	55.000
3070	Inspection de la France d'outre-mer. — Matériel	33.000
3080	Agence économique des territoires d'outre-mer. — Matériel	2.493.000
3090	Section technique d'agriculture tropicale. — Matériel	916.000
3100	Dépenses de fonctionnement de la section de presse et dépenses d'information	1.347.000
3110	Dépenses d'entretien et de fonctionnement des postes de radiodiffusion d'outre-mer	6.550.000
3120	Ecole nationale de la France d'outre-mer	326.000
3130	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale	185.000
3140	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. — Matériel	82.000
3150	Musée de la France d'outre-mer. — Matériel	939.000
3160	Services administratifs de Marseille et de Bordeaux	423.000
3170	Entretien des immeubles	959.000
3180	Transport et remboursement de frais au personnel d'autorité et aux magistrats en service dans les territoires d'outre-mer	39.166.000
	Total pour la 5e partie	70.760.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
	6e partie — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	37.487.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	500.000
4020	Œuvres sociales du ministère de la France d'outre-mer	5.283.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4040	Bourses de voyages. — Allocations scolaires	4.300.000
	Total pour la 6e partie	47.570.000
	7e partie — Subventions.	
5000	Subvention au budget des îles Wallis et Futuna	1.306.000
5010	Subvention au budget spécial des Nouvelles-Hébrides	8.239.000
5020	Subvention au budget local du territoire de Saint-Pierre et Miquelon	83.186.000
5030	Subvention au budget local de la côte française des Somalis	Mémoire.
5040	Subventions aux œuvres privées dans les territoires d'outre-mer	633.000
5050	Subvention à l'office de la recherche scientifique d'outre-mer	20.469.000
5060	Garantie d'intérêt aux chemins de fer concédés	Mémoire.
5070	Fonctionnement des chaires d'enseignement colonial spécialisé	3.383.000
5080	Subvention à l'académie des sciences coloniales	328.000
	Total pour la 7e partie	117.544.000
	8e partie — Dépenses diverses	
6000	Secours	125.000
6010	Dépenses administratives de la caisse des retraites de la France d'outre-mer	5.161.000
6020	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	66.000
6030	Dépenses d'apurement des comptes spéciaux définitivement clos	3.666.000
6040	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6060	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	9.018.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	68.000
	4e partie. — Personnel	595.476.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	70.760.000
	6e partie. — Charges sociales	47.570.000
	7e partie. — Subventions	117.544.000
	8e partie. — Dépenses diverses	9.018.000
	Total pour la France d'outre-mer	840.436.000
	Etats associés.	
	I. — DÉPENSES CIVILES	
	4e partie — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	7.400.000
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations	1.100.000
1020	Administration centrale. — Personnel contractuel	1.800.000
1030	Personnel auxiliaire	700.000
1040	Indemnité de résidence	1.900.000
1050	Supplément familial de traitement	200.000
1060	Personnel d'autorité en service en Indochine. — Traitement	75.000.000
1070	Personnel d'autorité en service en Indochine. — Indemnités et allocations diverses	7.268.000
1080	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en Indochine. — Traitements	40.833.000
1090	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en Indochine. — Indemnités et allocations diverses	544.000
	Total pour la 4e partie	136.835.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacement et de mission	860.000
3010	Missions temporaires à l'étranger et collaboration technique avec les puissances étrangères	830.000
3020	Remboursements à diverses administrations	1.800.000
3030	Administration centrale. — Matériel	3.105.000
3040	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	710.000
3050	Dépenses de fonctionnement de la section de presse et dépenses d'information	700.000
3060	Entretien des immeubles	400.000
3070	Transport et remboursement de frais au personnel d'autorité et aux magistrats en service en Indochine	10.000.000
3080	Travailleurs indochinois	5.000.000
	Total pour la 5e partie	23.405.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	895.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	120.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4030	Bourses de voyage (allocations scolaires)	8.000
	Total pour la 6e partie	1.023.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participations aux dépenses assurées par la société France-Asie (radio)	31.600.000
5010	Subvention au gouvernement du Laos	83.300.000
5020	Subventions aux œuvres privées en Indochine	30.000
	Total pour la 7e partie	114.930.000
	8e partie. — Dépenses diverses. — Secours.	
6000	Secours aux agents et anciens agents et à leurs familles	8.000
6010	Dépenses administratives de la caisse des retraites de la France d'outre-mer	Mémoire.
6020	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	Mémoire
6030	Dépenses d'apurement des comptes spéciaux définitivement clos	1.300.000
6040	Emplois de fonds provenant de legs et de donation	Mémoire.
6050	Haut commissariat et services directement rattachés	180.000.000
6060	Commissariat de la République et délégations	170.000.000
6070	Services financiers et d'intérêt économique	217.000.000
6080	Services d'intérêt social	531.000.000
6090	Services déjà rattachés partiellement au budget de l'Etat	185.500.000
6100	Dépenses communes aux services français	249.000.000
6110	Contributions aux dépenses communes avec les Etats associés	135.000.000
	Total pour la 8e partie	1.668.808.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	136.835.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	23.405.000
	6e partie. — Charges sociales	1.023.000
	7e partie. — Subventions	114.930.000
	8e partie. — Dépenses diverses	1.668.808.000
	Total pour les Etats associés	1.945.001.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	Industrie et commerce.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	58.509.000
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	4.424.000
1020	Personnel des services extérieurs mis à la disposition de l'administration centrale. — Traitements	16.253.000
1030	Personnel des services extérieurs mis à la disposition de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	678.000
1040	Direction des mines. — Services extérieurs. — Traitements	40.856.000
1050	Direction des mines. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	273.000
1060	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Traitements	4.687.000
1070	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses	2.029.000
1080	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Traitements	10.334.000
1090	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	78.000
1100	Direction des carburants. — Services extérieurs. — Traitements et indemnités	420.000
1110	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Traitements	2.493.000
1120	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Indemnités et allocations diverses.	156.000
1130	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Traitements.	29.389.000
1140	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Indemnités et allocations diverses	2.506.000
1150	Direction du commerce intérieur. — Ecole supérieure de métrologie. — Indemnités et allocations diverses	251.000
1160	Service des instruments de mesure dans les départements d'outre-mer. — Traitements.	Mémoire.
1170	Service des instruments de mesure dans les départements d'outre-mer. — Indemnités ..	Mémoire.
1180	Rémunération des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer.	1.188.000
1190	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer...	555.000
1200	Personnel sur contrat. — Emoluments	25.441.000
1210	Personnel sur contrat. — Indemnités et allocations diverses	61.000
1220	Personnel auxiliaire temporaire. — Salaires..	5.429.000
1230	Personnel auxiliaire temporaire. — Indemnités et allocations diverses	559.000
1240	Salaires du personnel ouvrier	11.829.000
1250	Indemnités de résidence	31.290.000
1260	Supplément familial de traitement	3.180.000
1270	Primes de rendement des fonctionnaires des mines et des ponts et chaussées	2.704.000
1280	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.618.000
1290	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Totaux pour la 4e partie	257.190.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	14.917.000
3010	Direction des mines et de la sidérurgie. — Matériel	3.526.000
3020	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel	4.547.000
3030	Direction du gaz et de l'électricité. — Matériel	833.000
3040	Direction des carburants. — Matériel. — Fonctionnement du service spécial des dépôts d'hydrocarbure	51.000
3050	Direction des industries chimiques. — Matériel. — Fonctionnement du laboratoire central des services chimiques de l'Etat...	2.791.000
3060	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Matériel	1.667.000
3070	Remboursement à diverses administrations..	31.705.000
3080	Imprimeries spécialisées	1.056.000
3090	Payements à la Société nationale des chemins de fer français	2.500.000
3100	Dépenses d'achat et d'entretien du matériel automobile	4.792.000
3110	Loyers	3.500.000
3120	Frais de déplacements. — Remboursement de frais	24.953.000
3130	Frais de représentation aux congrès	137.000
3140	Participation de la métropole à l'organisation du congrès géologique international qui doit se tenir à Alger en 1952	1.666.000
3150	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions	333.000
3160	Frais judiciaires, honoraires d'avocats, avoués ou experts	67.000
3170	Service des forces hydrauliques. — Travaux préparatoires	767.000
3180	Travaux d'équipement et d'entretien de l'administration centrale et des services extérieurs	5.202.000
3190	Sondages et recherches géologiques et géophysiques au laboratoire et sur le terrain.	10.833.000
3200	Liquidation des opérations effectuées au titre de la participation française à l'exploitation des mines de la Sarre	Mémoire.
3210	Plan national de ravitaillement en carburants. — Liquidation	Mémoire.
3220	Service des instruments de mesure dans les départements d'outre-mer. — Matériel	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	115.813.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	18.916.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	480.000
4020	Attribution aux auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi validée du 18 septembre 1940	15.000
4030	Œuvres sociales	1.673.000
4040	Réparations civiles et accidents du travail.	1.667.000
4050	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	22.451.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux..	6.990.000
5010	Encouragement à l'artisanat	433.000
5020	Avances ou subventions aux entreprises de production et de transport d'énergie électrique	3.543.000
5030	Recherches techniques	3.000.000
5040	Subvention au centre national de la cinématographie	11.779.000
5050	Entretien des installations industrielles appartenant à l'Etat	2.550.000
5060	Avances ou subventions aux entreprises de recherches et prospections minières	Mémoire.
	Total pour les subventions	28.295.000
	b) Charges économiques.	
5070	Subvention à la caisse de compensation des combustibles minéraux solides	620.833.000
5080	Participation de la métropole au déficit des houillères du Sud-oranais	Mémoire.
	Totaux pour les charges économiques	620.833.000
	Totaux pour la 7e partie	619.128.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours personnels à divers titres	333.000
6010	Frais d'établissement des listes pour les élections consulaires	750.000
6020	Règlement des litiges afférents aux opérations retracées précédemment dans différents comptes spéciaux	6.666.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	7.749.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel	257.190.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	115.813.000
	6e partie. — Charges sociales	22.451.000
	7e partie. — Subventions:	
	a) Subventions	28.295.000
	b) Charges économiques	620.833.000
	8e partie. — Dépenses diverses	7.749.000
	Total pour l'industrie et le commerce	1.052.331.000
	Intérieur.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	43.306.000
1010	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	2.976.000
1020	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	2.608.000
1030	Personnel technique de la protection civile. — Traitements	1.022.000
1040	Administration centrale. — Indemnités	78.885.000
1050	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Cadres complémentaires	9.102.000
1060	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Personnel auxiliaire	54.965.000
1070	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Personnel contractuel	53.984.000
1080	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Indemnités	2.020.000
1090	Administration préfectorale. — Traitements	63.656.000
1100	Conseillers de préfecture et membres du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	14.674.000
1110	Fonctionnaires « hors cadres » de l'administration préfectorale. — Traitements	2.921.000
1120	Majorations de traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles civiles)	1.450.000
1130	Majorations de traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles militaires)	732.000
1140	Administration préfectorale et inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire. — Indemnités pour frais de représentation	12.712.000
1150	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Traitements	161.582.000
1160	Agents des préfectures et des services sociaux. — Rémunération du personnel contractuel	12.034.000
1170	Personnel des préfectures. — Cadres complémentaires. — Traitements	87.625.000
1180	Personnels auxiliaires des préfectures. — Salaires	60.496.000
1190	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Indemnités	20.402.000
1200	Inspection générale de l'administration. — Traitements	4.696.000
1210	Inspection générale de l'administration. — Indemnités	859.000
1220	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	108.152.000
1230	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités diverses	196.000
1240	Personnels titulaires et assimilés de la sûreté nationale. — Traitements	2.375.631.000
1250	Personnels contractuels et fonctionnaires temporaires de la sûreté nationale. — Rémunération	5.757.000
1260	Personnels auxiliaires de la sûreté nationale. — Salaires	48.052.000
1270	Ecole nationale de police. — Dépenses de fonctionnement	1.201.000
1280	Personnels titulaires et fonctionnaires temporaires de la sûreté nationale. — Indemnités fixes	232.080.000
1290	Personnels de la sûreté nationale. — Allocations diverses	71.792.000
1300	Récompenses aux personnels de la sûreté nationale et des polices régionales d'Etat et indemnités payées sur fonds de concours	666.000
1310	Pensions et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive)	2.033.000
1320	Rémunérations et indemnités du personnel du service Z	6.262.000
1330	Indemnités de résidence	565.250.000
1340	Supplément familial de traitement	62.492.000
1350	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	21.754.000
1360	Indemnités spéciales allouées aux fonctionnaires des départements d'outre-mer	19.982.000
1370	Indemnités aux fonctionnaires et agents licenciés	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	4.514.007.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale et services annexes. — Matériel	14.333.000
3010	Services divers. — Dépenses de matériel	120.000
3020	Organisation administrative et réforme des méthodes de travail	1.750.000
3030	Administration centrale. — Conseils, comités et commissions	1.874.000
3040	Administration centrale. — Impressions	2.833.000
3050	Administrations centrale et préfectorale. — Personnel des préfectures. — Frais de déplacement et de déménagement	14.708.000
3060	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Matériel	435.000
3070	Distinctions honorifiques relevant du ministère de l'intérieur et indemnités d'uniforme allouées aux fonctionnaires de l'administration préfectorale	527.000
3080	Dépenses relatives aux élections	503.343.000
3090	Mécanographie. — Location de machines et travaux à façon	3.013.000
3100	Personnels de la sûreté nationale. — Indemnités de mutation et frais de déménagement	15.841.000
3110	Personnels de la sûreté nationale. — Frais de déplacements	156.666.000
3120	Sûreté nationale. — Frais d'enquête et de surveillance	24.166.000
3130	Frais de déplacement des compagnies républicaines de sécurité	99.002.000
3140	Dépenses de transport de la sûreté nationale	122.483.000
3150	Sûreté nationale. — Alimentation	74.173.000
3160	Dépenses de matériel de la sûreté nationale	110.933.000
3170	Sûreté nationale. — Frais de transport, d'hébergement et d'assistance des étrangers réfugiés	417.000
3180	Service médical de la sûreté nationale	9.633.000
3190	Sûreté nationale. — Service des transmissions. — Dépenses d'entretien	14.172.000
3200	Ecole nationale de police. — Dépenses de matériel	1.233.000
3210	Protection contre l'incendie. — Matériel et fonctionnement des services	2.013.000
3220	Défense passive. — Matériel et fonctionnement des services	2.465.000
3230	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	150.292.000
3240	Loyers et indemnités de réquisition	48.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
3250	Frais d'envoi de télégrammes officiels	5.000.000
3260	Dépenses de téléphone	52.470.000
3270	Services de la sûreté nationale. — Entretien des bâtiments et réparations courantes	19.792.000
3280	Dépenses de matériel de la sûreté nationale. — Equipement	129.654.000
3290	Travaux d'aménagement et d'amélioration des bâtiments	15.888.000
3300	Sûreté nationale. — Travaux neufs	18.393.000
3310	Création de dix nouvelles compagnies républicaines de sécurité. — Dépenses de fonctionnement et d'équipement	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	1.586.122.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	553.333.000
4010	Allocations de logement	3.425.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4030	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	8.000
4040	Service des œuvres sociales. — Dépenses de fonctionnement	15.448.000
4050	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Bourses	48.000
	Total pour la 6e partie	572.262.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Participation de la France aux frais de la commission internationale de police criminelle	155.000
5010	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale de Paris et des communes suburbaines du département de la Seine	2.227.136.000
5020	Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général des départements et des communes	Mémoire.
5030	Subventions aux départements pauvres	11.666.000
5040	Subventions exceptionnelles aux collectivités locales	150.416.000
5050	Subventions aux collectivités locales atteintes par faits de guerre	333.333.000
5060	Subventions pour les travaux de grosses réparations des édifices cultuels appartenant aux collectivités locales	1.666.000
5070	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des services de la protection civile	182.752.000
5080	Subventions de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement des services d'incendie et de secours	152.762.000
5090	Responsabilité civile des communes. — Participation de l'Etat	1.583.000
5100	Annuités dues par l'Etat aux communes du pays de Gex et de la Haute-Savoie	1.243.000
5110	Subventions à des communes de l'ancien comté de Nice pour faire face à l'accroissement des impôts qu'elles payent à l'Italie pour leurs biens communaux	Mémoire.
5120	Administration de cultes d'Alsace et de Lorraine — Subventions	24.000
5130	Subvention au fonds de progrès social de l'Algérie	23.750.000
5140	Subventions pour les pistes transsahariennes	18.500.000
5150	Subvention aux divers organismes de secours et d'assistance aux citoyens français musulmans originaires d'Algérie et résidant dans la métropole	5.833.000
5160	Subvention de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement de défense contre l'incendie des zones forestières	41.666.000
	Total pour le paragraphe *a*	3.152.485.000
	b) Charges économiques.	
5170	Subvention pour la limitation du prix de vente du pain à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane	54.000.000
	Total pour la 7e partie	3.206.485.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours aux anciens ministres des cultes et à leurs familles	116.000
6010	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	5.000.000
6020	Secours	1.350.000
6030	Frais de contentieux et réparations civiles	9.138.000
6040	Contribution de l'Etat aux charges résultant pour la ville de Paris du regroupement en un emprunt unique de divers emprunts antérieurs contractés par cette collectivité	722.000
6050	Service du *Journal officiel* aux chefs-lieux de canton	1.526.000
6060	Frais de notification de titres rendus exécutoires par les préfets	Mémoire.
6070	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6090	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	17.852.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	4.544.007.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.586.122.000
	6e partie. — Charges sociales	572.262.000
	7e partie. — Subventions:	
	a) Subventions	3.152.485.000
	b) Charges économiques	54.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses	17.852.000
	Total pour l'intérieur	9.896.728.000
	Justice	
	1e partie. — Personnel	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	17.409.000
1010	Indemnités du ministre et du personnel de l'administration centrale	1.239.000
1020	Conseil supérieur de la magistrature. — Rémunération des membres du conseil	2.961.000
1030	Conseil d'Etat. — Traitements	27.830.000
1040	Haute cour de justice. — Traitements	130.000
1050	Cour de cassation. — Traitements	17.333.000
1060	Cours d'appel. — Traitements	104.143.000
1070	Tribunaux de première instance. — Traitements	282.652.000
1080	Tribunaux cantonaux du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	7.934.000
1090	Greffes et secrétariats des diverses juridictions du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	22.866.000
1100	Justices de paix. — Traitements	84.687.000
1110	Services extérieurs judiciaires. — Indemnités fixes diverses	2.212.000
1120	Services extérieurs judiciaires. — Indemnités variables	305.000
1130	Versements mensuels aux magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif et indemnités de fonctions aux greffiers et secrétaires de parquet des cours et tribunaux	40.865.000
1140	Administration centrale et services extérieurs judiciaires. — Rémunération des personnels contractuels	876.000
1150	Administration centrale et services extérieurs judiciaires. — Rémunération des personnels auxiliaires	23.792.000
1160	Jury national des marchés de guerre	55.000
1170	Services extérieurs pénitentiaires. — Traitements	285.213.000
1180	Services extérieurs pénitentiaires. — Rémunération des personnels contractuels	11.176.000
1190	Services extérieurs pénitentiaires. — Rémunération des personnels auxiliaires	2.769.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
1200	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités fixes	32.786.000
1210	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités variables	1.447.000
1220	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités allouées pour services rendus par des tiers	7.283.000
1230	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Traitements	32.680.000
1240	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Rémunération des personnels contractuels	14.320.000
1250	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Rémunération des personnels auxiliaires.	3.864.000
1260	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Indemnités fixes	4.821.000
1270	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Indemnités variables	51.000
1280	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Indemnités pour services rendus par des tiers	1.211.000
1290	Indemnités de résidence	145.891.000
1300	Supplément familial de traitement	17.476.000
1310	Congés de longue durée	2.983.000
1320	Rémunération des greffiers et autres personnels non fonctionnaires de diverses juridictions	42.417.000
1330	Indemnités de licenciement	Mémoire.
1340	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	14.771.000
	Total pour la 4e partie	1.224.988.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	2.908.000
3010	Conseil supérieur de la magistrature. — Matériel	74.000
3020	Conseil d'Etat. — Matériel	1.157.000
3030	Haute cour de justice. — Matériel	7.000
3040	Cour de cassation. — Matériel	449.000
3050	Cours d'appel. — Matériel	6.321.000
3060	Cours de justice. — Matériel	33.000
3070	Services judiciaires. — Remboursement de frais de déplacements	14.176.000
3080	Services judiciaires. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	839.000
3090	Services judiciaires. — Loyers et indemnités de réquisition	353.000
3100	Remboursements à diverses administrations.	5.156.000
3110	Frais de reconstitution d'actes de l'état civil et d'archives hypothécaires	1.532.000
3120	Frais de registres de l'état civil et frais d'impression des cadres pour la formation des listes du jury criminel	2.924.000
3130	Dépenses de matériel pour le fonctionnement des services temporairement déplacés	5.000
3140	Services extérieurs pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Matériel	30.674.000
3150	Services extérieurs pénitentiaires. — Frais de déplacement	15.500.000
3160	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Frais de déplacement	1.255.000
3170	Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	12.496.000
3180	Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Loyers et indemnités de réquisition	893.000
3190	Entretien des détenus et des pupilles et frais de séjour des détenus et des pupilles hors des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée	304.213.000
3200	Services pénitentiaires. — Rémunération des détenus employés dans les services autres que les régies industrielles	16.666.000
3210	Allocations versées au pécule des pupilles des institutions publiques d'éducation professionnelle, d'éducation surveillée et d'éducation corrective	1.000.000
3220	Travaux d'entretien aux bâtiments pénitentiaires et de l'éducation surveillée	36.833.000
	Total pour la 5e partie	455.464.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	6e partie — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	125.462.000
4010	Allocation de logement et primes d'aménagement et de déménagement	1.008.000
4020	Entretien des mineurs délinquants confiés aux institutions habilitées	108.333.000
4030	Œuvres sociales	4.731.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	239.534.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Services judiciaires et pénitentiaires. — Subventions diverses	1.341.000
5010	Services de l'éducation surveillée. — Subventions diverses	9.333.000
5020	Subvention au budget annexe de l'ordre de la Libération	1.505.000
	Total pour la 7e partie	12.179.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles	68.000
6010	Frais de justice en France	98.838.000
6020	Fonctionnement des tribunaux des pensions.	3.283.000
6030	Secours temporaires	236.000
6040	Approvisionnement des cantines	50.000.000
6050	Consommations en nature dans les établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée	38.333.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	190.758.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.224.988.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	455.464.000
	6e partie. — Charges sociales	239.534.000
	7e partie. — Subventions	12.179.000
	8e partie. — Dépenses diverses	190.758.000
	Total pour la justice	2.122.923.000
	Marine marchande.	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Solde des officiers généraux du cadre de réserve	2.125.000
	Total pour la 2e partie	2.125.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et des divers personnels en service à l'administration centrale.	13.376.000
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale	3.976.000
1020	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	4.182.000
1030	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	1.099.000
1040	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	1.110.000
1050	Conseil supérieur de la marine marchande — Dépenses de personnel	Mémoire.
1060	Personnel des services de l'inscription maritime	33.653.000
1070	Inspection et police de la navigation. — Police des pêches. — Agents du gardiennage. — Traitements et salaires	32.392.000
1080	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	1.958.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
1090	Indemnités et allocations diverses aux personnels des services extérieurs	3.327.000
1100	Enseignement maritime. — Traitements et salaires	6.692.000
1110	Indemnités de résidence	13.541.000
1120	Supplément familial de traitement	1.728.000
1130	Congés spéciaux de longue durée	425.000
1140	Indemnités de licenciement	Mémoire.
1150	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	553.000
	Total pour la 4e partie	118.012.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	1.734.000
3010	Conseil supérieur de la marine marchande. — Matériel	Mémoire.
3020	Frais de missions et de déplacements	3.431.000
3030	Dépenses diverses de matériel des services extérieurs	2.712.000
3040	Dépenses diverses pour la surveillance et la protection des pêches maritimes	5.000.000
3050	Dépenses diverses pour la sécurité de la navigation maritime et l'hygiène	2.000.000
3060	Dépenses diverses concernant les personnels des services de la marine marchande	134.000
3070	Enseignement maritime. — Matériel	707.000
3080	Loyers et indemnités de réquisition	950.000
3090	Remboursements à diverses administrations.	2.538.000
3100	Achat et entretien du matériel automobile	704.000
3110	Entretien et réparations des immeubles	833.000
	Total pour la 5e partie	20.743.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	12.481.000
4010	Allocation de logement. — Primes d'aménagement et de déménagement	108.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4030	Œuvres sociales en faveur du personnel administratif	392.000
4040	Attribution aux personnels auxiliaires de l'Etat des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	20.000
4050	Subvention à l'établissement national des invalides de la marine	888.794.000
4060	Enseignement maritime. — Bourses, prêts d'honneur, aide aux élèves victimes de la guerre	875.000
4070	Œuvres sociales en faveur des gens de mer	6.252.000
4080	Subventions diverses de caractère social	60.000
	Total pour la 6e partie	908.982.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Etudes. — Propagande. — Récompenses	308.000
5010	Subvention au fonds du crédit maritime mutuel	1.783.000
5020	Allocations d'intérêts fixées par la loi du 1er août 1928 sur le crédit maritime	6.833.000
5030	Subvention à l'office scientifique et technique des pêches maritimes	6.166.000
5040	Contribution aux frais de fonctionnement de l'apprentissage maritime	17.000.000
5050	Dépenses de liquidation de la société des services contractuels des messageries maritimes	3.333.000
	Total pour les subventions	35.423.000
	b) Charges économiques.	
5060	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général	115.000.000
	Total pour la 7e partie	150.423.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice devant les tribunaux civils, administratifs et de commerce. — Réparation de dommages	83.000
6010	Bâtiments sous réquisition. — Indemnités de privation de jouissance et dépenses de remise en état	20.833.000
6020	Indemnité d'attente versée aux armateurs des navires perdus	24.166.000
6030	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	333.000
6040	Liquidation des cargaisons déroutées ou arrêtées à l'étranger	Mémoire.
6050	Différence d'inventaire des navires réquisitionnés par les autorités alliées	2.500.000
6060	Liquidation des indemnités d'affrétement et des comptes armateurs. — Remboursement des avances faites par les consuls à l'étranger	374.166.000
6070	Avaries corps. — Instances. — Frais de justice	25.333.000
6080	Règlements en vertu d'accords internationaux	Mémoire.
6090	Réparations civiles	125.000
6100	Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel	Mémoire.
6110	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6120	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6130	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	447.539.000

RECAPITULATION

2e partie. — Dette viagère	2.125.000
4e partie. — Personnel	118.012.000
5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	20.743.000
6e partie. — Charges sociales	908.982.000
7e partie. — Subventions:	
a) Subventions	35.423.000
b) Charges économiques	115.000.000
8e partie. — Dépenses diverses	447.539.000
Total pour la marine marchande	1.647.824.000

Présidence du conseil.

I. — SERVICES ADMINISTRATIFS

4e partie — Personnel.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
1000	Président du conseil, ministres et secrétaires d'Etat rattachés à la présidence du conseil. Personnel titulaire de l'administration centrale. — Traitements	8.660.000
1010	Personnel temporaire. — Traitements	8.169.000
1020	Personnel contractuel. — Rémunérations	1.700.000
1030	Personnel auxiliaire. — Salaires	4.000.000
1040	Indemnités et allocations diverses	7.228.000
1050	Dépenses de personnel de divers organismes rattachés à la présidence du conseil	1.981.000
1060	Salaires du personnel ouvrier	232.000
1070	Indemnités de résidence	5.688.000
1080	Supplément familial de traitements et de salaires	300.000
1090	Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones. — Dépenses de personnel	1.283.000
1100	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
1110	Collaborations extérieures	800.000
1120	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	40.041.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	4.023.000
3010	Frais exceptionnels, frais de réception et dépenses extraordinaires	283.000
3020	Direction de la fonction publique	258.000
3030	Frais de déplacements et de missions	1.450.000
3040	Dépenses d'achat, d'entretien et de fonctionnement du matériel automobile	1.685.000
3050	Loyers et indemnités de réquisition	900.000
3060	Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	9.167.000
3070	Remboursements à diverses administrations	2.078.000
	Total pour la 5e partie	19.844.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	2.167.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	20.000
4020	Œuvres sociales	200.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4040	Allocations viagères aux auxiliaires	11.000
	Total pour la 6e partie	2.398.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'école nationale d'administration	23.141.000
5010	Subvention au centre des hautes études d'administration musulmane	310.000
5020	Dépenses de fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique	242.762.000
	Total pour la 7e partie	266.213.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Fonds spéciaux	262.312.000
6010	Allocations éventuelles et secours	35.000
6020	Réparations civiles	60.000
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	262.407.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	10.041.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	19.844.000
	6e partie. — Charges sociales	2.398.000
	7e partie. — Subventions	266.213.000
	8e partie. — Dépenses diverses	262.407.000
	Total pour les services administratifs de la présidence du conseil	590.903.000
	II. — SERVICE DE PRESSE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel temporaire. — Traitements	3.031.000
1010	Personnel auxiliaire. — Salaires	190.000
1020	Indemnités et allocations diverses	62.000
1030	Indemnité de résidence	667.000
1040	Supplément familial de traitement et salaire	67.000
1050	Collaborations extérieures	25.000
1060	Personnel ouvrier. — Salaires	36.000
1070	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	200.000
1080	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	4.278.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	383.000
3010	Frais de déplacements et de missions	75.000
3020	Loyers et indemnités de réquisition	449.000
3030	Remboursement à diverses administrations	213.000
	Total pour la 5e partie	1.120.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	416.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	2.000
4020	Œuvres sociales	22.000
	Total pour la 6e partie	440.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'agence France-Presse	161.881.000
5010	Subvention à la maison des journalistes et aux œuvres sociales de la presse	59.000
5020	Subvention au comité directeur du mouvement européen et aux organisations poursuivant le même but	833.000
	Total pour la 7e partie	162.773.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et de réparations civiles	167.000
6010	Secours	12.000
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	179.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	4.278.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.120.000
	6e partie. — Charges sociales	440.000
	7e partie. — Subventions	162.773.000
	8e partie. — Dépenses diverses	179.000
	Total pour le service de presse	168.790.000
	III. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel titulaire. — Traitements	2.200.000
1010	Indemnités	264.000
1020	Indemnités de résidence	470.000
1030	Supplément familial de traitement	23.000
	Total pour la 4e partie	2.894.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Composition, impression. — Distribution et expédition	44.220.000
3010	Matériel des services administratifs	2.518.000
3020	Matériel d'exploitation	24.104.000
3030	Achat et entretien du matériel automobile	88.000
3040	Loyers	8.000
3050	Remboursement à diverses administrations	559.000
3060	Frais de déplacement et de missions	33.000
	Total pour la 5e partie	71.525.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	800.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	18.000
4020	Œuvres sociales	41.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	859.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	3.000
6010	Réparations civiles	3.000
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	6.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	2.894.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	71.525.000
	6e partie. — Charges sociales	859.000
	8e partie. — Dépenses diverses	6.000
	Total pour la direction des Journaux officiels	75.284.000
	IV. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Soldes et traitements des personnels militaires et civils du secrétariat général permanent de la défense nationale	13.858.000
1010	Personnel militaire des postes permanents à l'étranger. — Soldes et indemnités	95.856.000
1020	Rémunération du personnel contractuel	176.000
1030	Personnel civil des postes permanents à l'étranger. — Rémunérations et salaires	6.902.000
1040	Salaires du personnel auxiliaire	1.766.000
1050	Salaires du personnel ouvrier	49.000
1060	Indemnités et allocations diverses	623.000
1070	Indemnités de résidence	2.546.000
1080	Supplément familial de traitement	302.000
1090	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	122.078.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de missions	1.053.000
3010	Missions temporaires à l'étranger	5.666.000
3020	Matériel	4.666.000
3030	Postes permanents à l'étranger. — Dépenses de matériel	21.666.000
3040	Frais de service et de réception	340.000
3050	Remise en état des immeubles et locaux précédemment occupés par l'état-major permanent du président du conseil et remis à la disposition de leur propriétaire	Mémoire.
3060	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	805.000
3070	Documentation, publication et diffusion	700.000
3080	Remboursement à diverses administrations	3.333.000
3090	Rémunération de collaborations extérieures	75.000
3100	Alimentation, habillement et entretien du personnel militaire	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	38.301.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	2.137.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	5.000
4020	Œuvres sociales	24.000
	Total pour la 6e partie	2.166.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de l'Etat aux frais de publication de la revue de la défense nationale	316.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	115.000
6010	Réparations civiles	82.000
6020	Postes de contrôle de circulation à l'étranger	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	197.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	122.078.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	38.301.000
	6e partie. — Charges sociales	2.166.000
	7e partie. — Subventions	316.000
	8e partie. — Dépenses diverses	197.000
	Total pour le secrétariat général permanent de la défense nationale	163.061.000
	B. — Etat-major de l'Europe occidentale	
	4e partie. — Personnel.	
1600	Personnel militaire en mission permanente à l'étranger	1.770.000
1610	Remboursement à diverses administrations des soldes des officiers mis à la disposition du comité des commandants en chef	5.751.000
1620	Remboursement à diverses administrations des soldes des sous-officiers et hommes de troupe mis à la disposition du comité des commandants en chef	5.237.000
1630	Salaires du personnel civil	465.000
1640	Indemnités et allocations diverses	1.562.000
1650	Indemnité de résidence	1.600.000
1660	Supplément familial de traitement	255.000
	Total pour la 4e partie	16.640.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3600	Frais de déplacement et de mission	957.000
3610	Frais de déplacement du personnel militaire en mission permanente à l'étranger	216.000
3620	Missions temporaires à l'étranger	1.083.000
3630	Matériel et entretien des locaux	2.228.000
3640	Frais de service et de réception	156.000
3650	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.700.000
3660	Alimentation	794.000
3670	Habillement et entretien du personnel militaire	1.718.000
3680	Logement et cantonnement	698.000
3690	Fonctionnement des transmissions	958.000
3700	Télégraphe. Téléphone	4.902.000
3710	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	4.000
3720	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	1.750.000
	Total pour la 5e partie	17.104.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	1.992.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	56.000
	Total pour la 6e partie	2.048.000
	8e partie — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles	416.000
6010	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	416.000
	RECAPITULATION	
	4e partie — Personnel	16.640.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	17.404.000
	6e partie. — Charges sociales	2.048.000
	8e partie. — Dépenses diverses	416.000
	Total pour l'état-major de l'Europe occidentale	36.208.000
	C. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE	
	4e partie — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Traitements du personnel fonctionnaire temporaire	20.966.000
1010	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	3.857.000
1020	Administration centrale. — Rémunérations du personnel temporaire du cadre spécialisé	4.589.000
1030	Administration centrale. — Indemnités	771.000
1040	Indemnité de résidence. — Majoration familiale de résidence	6.441.000
1050	Supplément familial de traitement	330.000
1060	Personnel militaire. — Solde des officiers	28.525.000
1070	Personnel militaire. — Solde des sous-officiers	18.664.000
1080	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	84.143.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et indemnités de réquisition	1.289.000
3010	Services centraux. — Entretien et aménagement des locaux	567.000
3020	Administration centrale. — Fonctionnement des services administratifs	5.024.000
3030	Achat et entretien du matériel automobile	3.434.000
3040	Frais de déplacements et de missions	323.000
3050	Fonctionnement des services techniques	4.535.000
3060	Participation aux dépenses du centre national d'études des télécommunications	Mémoire.
3070	Entretien du personnel militaire	1.786.000
3080	Liquidation des réquisitions d'immeubles	1.500.000
3090	Réquisition de matériel automobile	Mémoire.
3100	Remboursements à diverses administrations	1.736.000
	Total pour la 5e partie	19.894.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	2.902.000
4010	Personnel civil. — Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	18.000
4020	Œuvres sociales	397.000
4030	Personnel civil. — Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4040	Personnel militaire. — Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	28.000
4050	Personnel militaire. — Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	3.345.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles. — Accidents du travail. — Frais de justice	262.000
6010	Secours	25.000
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	287.000
	RECAPITULATION	
	4e partie — Personnel	84.143.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	19.894.000
	6e partie. — Charges sociales	3.345.000
	8e partie. — Dépenses diverses	287.000
	Total pour le service de documentation extérieure et de contre-espionnage	107.669.000
	D. — GROUPEMENT DES CONTRÔLES RADIOÉLECTRIQUES	
	4e partie — Personnel.	
1000	Echelon central. — Traitements et rémunération du personnel	1.767.000
1010	Services extérieurs — Traitements du personnel titulaire	19.468.000
1020	Services extérieurs. — Rémunérations du personnel contractuel	20.492.000
1030	Services extérieurs. — Salaires du personnel auxiliaire	1.090.000
1040	Services extérieurs — Salaires du personnel ouvrier	1.793.000
1050	Indemnités diverses	2.741.000
1060	Indemnités de résidence	5.803.000
1070	Supplément familial de traitement	538.000
1080	Services des territoires d'outre-mer. — Salaires	Mémoire.
1090	Services des territoires d'outre-mer. — Indemnités	Mémoire.
1100	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire
1100	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	53.692.000
	5e partie — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Dépenses de fonctionnement des services	3.942.000
3010	Services des territoires d'outre-mer. — Dépenses de fonctionnement des services	Mémoire.
3020	Service de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.031.000
3030	Service des territoires d'outre-mer. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	Mémoire.
3040	Services de la métropole et de l'Afrique du Nord. — Loyers et indemnités de réquisition	38.000
3050	Service des territoires d'outre-mer. — Loyers et indemnités de réquisition	Mémoire.
3060	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Dépenses de fonctionnement des ateliers techniques	1.467.000
3070	Services des territoires d'outre-mer. — Fonctionnement des ateliers techniques et transport du matériel technique	Mémoire
3080	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Dépenses de fonctionnement des services d'exploitation	1.736.000
3090	Services des territoires d'outre-mer. — Dépenses de fonctionnement des services d'exploitation	Mémoire.
3100	Service de la métropole et d'Afrique du Nord. — Remboursement à diverses administrations	5.538.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs
3110	Services des territoires d'outre-mer. — Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	Mémoire.
3120	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord, des territoires d'outre-mer et des territoires occupés. — Remboursement de frais de déplacement	700.000
3130	Services des territoires occupés. — Alimentation	760.000
3140	Dépenses de fonctionnement du service des études techniques	916.000
3150	Services des territoires d'outre-mer. — Entretien et aménagement des locaux et bâtiments	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	15.828.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Allocations familiales	5.822.000
4010	Services des territoires d'outre-mer. — Prestations familiales	Mémoire.
4020	Œuvres sociales	234.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4040	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	42.000
	Total pour la 6e partie	6.098.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles. — Accidents du travail. — Frais de justice	75.000
6010	Secours	5.000
6020	Dépenses des exercices clos	
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	
	Total pour la 8e partie	80.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	53.692.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	15.828.000
	6e partie. — Charges sociales	6.098.000
	8e partie. — Dépenses diverses	80.000
	Total pour le groupement des contrôles radioélectriques	75.698.000
	V. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunération du commissaire général et du personnel contractuel	7.155.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire	1.667.000
1020	Indemnités et allocations diverses	414.000
1030	Indemnités de résidence	1.233.000
1040	Supplément familial de traitement	32.000
1050	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	10.601.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	2.333.000
3010	Remboursement à diverses administrations	111.000
3020	Frais de déplacements et de missions	433.000
3030	Réalisation et diffusion des travaux du commissariat général et des commissions	1.191.000
3040	Travaux et enquêtes	366.000
	Total pour la 5e partie	4.434.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	340.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	3.000
4020	Œuvres sociales	20.000
	Total pour la 6e partie	363.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	6.000
6010	Réparations civiles et accidents du travail	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	6.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	10.601.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	4.434.000
	6e partie. — Charges sociales	363.000
	8e partie. — Dépenses diverses	6.000
	Total pour le commissariat général du plan	15.404.000
	Reconstruction et urbanisme.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale	102.140.000
1010	Traitements et rémunérations du personnel des services extérieurs	582.488.000
1020	Rémunération des agents auxiliaires	134.607.000
1030	Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale	4.095.000
1040	Indemnités et allocations diverses du personnel des services extérieurs	10.517.000
1050	Indemnités et remboursements divers aux membres et rapporteurs des conseils, comités et commissions	1.500.000
1060	Rémunération des concours extérieurs	22.983.000
1070	Indemnités de résidence	142.540.000
1080	Supplément familial de traitement	11.250.000
1090	Personnel du contrôle des habitations à loyer modéré et des travaux subventionnés	795.000
1100	Personnel des commissions de juridiction des dommages de guerre	7.204.000
1110	Indemnités de licenciement	Mémoire.
1120	Liquidation du service des constructions provisoires. — Dépenses de personnel	945.000
1130	Rémunération des personnels de surveillance	25.396.000
	Total pour la 4e partie	1.046.460.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacement et de missions	32.900.000
3010	Matériel	63.333.000
3020	Dépenses de matériel des commissions de dommages de guerre	940.000
3030	Remboursements à diverses administrations	19.946.000
3040	Loyers et indemnités de réquisition	2.922.000
3050	Edification de baraquements provisoires pour l'installation des services	Mémoire.
3060	Acquisition et entretien des véhicules automobiles, vélomoteurs et bicyclettes	23.333.000
3070	Frais d'application de la législation des habitations à loyer modéré	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	143.374.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	98.750.000
4010	Allocation de logement et primes d'aménagement et de déménagement	806.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4030	Œuvres sociales	4.383.000
4040	Remboursement par l'Etat des prestations et indemnités de réquisition impayées par les bénéficiaires défaillants	333.000
4050	Participation de l'Etat aux charges résultant de l'application de la législation sur les habitations à loyer modéré	292.000
4060	Subventions aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier éprouvés par les hostilités	333.000
4070	Participation de l'Etat aux dépenses de personnel des services du logement	50.000.000
4080	Bonifications d'intérêts pour les emprunts émis par les organismes d'habitations à loyer modéré, en application de l'article 30 de la loi du 8 mars 1949	8.333.000
4090	Primes de déménagement et de réinstallation.	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	163.230.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de l'Etat aux dépenses de remembrement et de fonctionnement des associations syndicales de remembrement et des coopératives et associations syndicales de reconstruction et de reconstitution mobilière	262.666.000
5010	Subvention au centre scientifique et technique du bâtiment	16.000.000
	Total pour la 7e partie	278.666.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	333.000
6010	Honoraires d'avoués, d'avocats, frais judiciaires et réparations civiles	3.400.000
6020	Application des lois du 9 avril 1898, du 30 octobre 1946 et du 2 août 1949 sur les accidents du travail	16.666.000
6030	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
6040	Dons manuels	Mémoire.
6050	Etudes et recherches relatives à l'urbanisme et à l'habitation	833.000
6060	Contrôle technique des travaux de reconstruction	8.163.000
6070	Expertises et constats des dommages de guerre.	75.000.000
6080	Dépenses de documentation et de vulgarisation	10.600.000
6090	Conseil d'architecture et architectes d'encadrement	30.833.000
6100	Règlement des frais exposés par les établissements prêteurs pour l'étude et la réalisation des prêts complémentaires	1.333.000
6110	Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges non soldés au 31 décembre 1950	5.000.000
6112	Liquidation des opérations de déminage et de désobusage	12.364.000
6120	Indemnisation des sinistrés au titre de l'article 80 de la loi du 15 juin 1943 relative à l'urbanisme	1.666.000
6130	Frais de vente et de gestion des immeubles construits par l'Etat en exécution de l'ordonnance n° 45-2064 du 8 septembre 1945	5.833.000
6140	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6150	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6160	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	172.024.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.046.460.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	143.374.000
	6e partie. — Charges sociales	163.230.000
	7e partie. — Subventions	278.666.000
	8e partie. — Dépenses diverses	172.024.000
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	1.803.754.000
	Santé publique et population.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	32.951.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	3.152.000
1020	Administration centrale. — Rémunérations du personnel contractuel	507.000
1030	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités	4.069.000
1040	Salaires des assistantes sociales du ministère.	223.000
1050	Techniciens sanitaires et architectes de l'administration centrale. — Rémunérations	217.000
1060	Traitements des inspecteurs généraux	1.520.000
1070	Services extérieurs. — Traitements des médecins inspecteurs de la santé	20.251.000
1080	Services extérieurs. — Traitements des médecins inspecteurs de la population	23.577.000
1090	Services extérieurs. — Traitements des inspecteurs de la pharmacie	4.983.000
1100	Services extérieurs. — Traitements du personnel titulaire de bureau	36.739.000
1110	Services extérieurs. — Travaux supplémentaires et primes de technicité	752.000
1120	Services extérieurs. — Personnel auxiliaire. — Salaires	2.258.000
1130	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Personnel titulaire. — Traitements	900.000
1140	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Emoluments des employés contractuels	305.000
1150	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Personnel auxiliaire. — Salaires	268.000
1160	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Indemnités.	44.000
1170	Contrôle sanitaire aux frontières. — Traitements	3.706.000
1180	Contrôle sanitaire aux frontières. — Personnel contractuel. — Rémunérations	632.000
1190	Contrôle sanitaire aux frontières. — Salaires du personnel auxiliaire	311.000
1200	Contrôle sanitaire aux frontières. — Indemnités diverses	881.000
1210	Etablissements de sourds-muets en Alsace et en Lorraine. — Traitements	574.000
1220	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Traitements du personnel titulaire	7.042.000
1230	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Salaires du personnel auxiliaire temporaire	2.588.000
1240	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Rémunération du personnel	319.000
1250	Indemnités de résidence	21.666.000
1260	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	1.581.000
1270	Supplément familial de traitement	1.688.000
1280	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.096.000
1290	Salaires du personnel contractuel du service de liquidation du matériel hospitalier américain	293.000
1300	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	175.093.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	4.833.000
3010	Loyers et impôts	1.590.000
3020	Achat et entretien du matériel automobile	366.000
3030	Remboursement à diverses administrations	2.910.000
3040	Publication des acquisitions et des pertes de la nationalité française	1.168.000
3050	Services extérieurs. — Dépenses de fonctionnement. — Matériel	600.000
3060	Laboratoire national du ministère de la santé et de la population. — Matériel	666.000
3070	Indemnités et frais de mission des médecins consultants de vénéréologie, de phtisiologie et de pédiatrie	366.000
3080	Établissement thermal d'Aix-les-Bains. — Matériel	2.910.000
3090	Contrôle sanitaire aux frontières. — Matériel	2.500.000
3100	Frais de contrôle des sérums et vaccins	50.000
3110	Contrôle des médicaments et spécialités	1.384.000
3120	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Matériel et dépenses diverses	932.000
3130	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Achat et entretien de matériel automobile	83.000
3140	Contrôle des pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose	750.000
3150	Frais de tournées, de missions et de déplacements	20.250.000
3160	Bâtiments du ministère. — Travaux d'entretien	745.000
3170	Établissement thermal d'Aix-les-Bains. — Entretien des bâtiments	883.000
3180	Service de liquidation du matériel hospitalier américain. — Matériel	25.000
3190	Traité de Bruxelles. — Échange de personnel médical et administratif	316.000
	Total pour la 5e partie	43.327.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	10.166.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	153.000
4020	Prestations en espèces par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4030	Œuvres sociales	500.000
4040	Allocations viagères annuelles aux anciens auxiliaires	6.000
4050	Mesures générales de protection de la santé publique	7.500.000
4060	Dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse	50.000.000
4070	Lutte antivénérienne	13.166.000
4080	Protection maternelle et infantile	66.666.000
4090	Assistance à l'enfance	608.333.000
4100	Dépenses occasionnées par les malades mentaux	633.333.000
4110	Assistance aux tuberculeux	333.333.000
4120	Assistance médicale gratuite	900.000.000
4130	Subvention exceptionnelle à la ville de Paris	50.375.000
4140	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables	1.833.333.000
4150	Hospitalisation des protégés français et des indigents étrangers appartenant à des pays sans traités de réciprocité	5.000.000
4160	Allocation de maternité (population non active)	46.166.000
4170	Assistance à la famille	162.833.000
4180	Dépenses d'immigration en France	15.000.000
4190	Allocations aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux	100.000.000
4200	Aide médicale aux rapatriés	83.000
4210	Frais de retour des réfugiés dans leur établissement d'origine	166.000
4220	Assistance aux femmes en couches	Mémoire.
4230	Assistance aux mères qui allaitent leur enfant au sein	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	4.836.112.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	7e partie — Subventions.	
5000	Subventions aux laboratoires chargés de mettre au point les techniques de contrôle des médicaments	97.000
5010	Lutte contre la paludisme	4.166.000
5020	Subventions aux centres de transfusion sanguine	333.000
5030	Écoles d'infirmières	4.480.000
5040	Écoles d'assistantes sociales	2.349.000
5050	Écoles de sages-femmes	1.010.000
5060	Écoles des masseurs médicaux et de moniteurs de gymnastique médicale	66.000
5070	Subventions de fonctionnement aux centres de lutte contre le cancer	1.583.000
5080	Subventions de fonctionnement aux œuvres d'intérêt national participant à la lutte contre la tuberculose	2.750.000
5090	Subventions de fonctionnement aux œuvres d'intérêt national participant à la lutte contre les maladies vénériennes	800.000
5100	Centres de reclassement féminin	1.500.000
5110	Hygiène et prophylaxie mentales	1.833.000
5120	Prophylaxie du rhumatisme	833.000
5130	Prophylaxie de la lèpre dans les départements d'outre-mer	450.000
5140	Subventions de premier établissement aux laboratoires de bactériologie et d'hygiène sociale	333.000
5150	Subvention à l'institut national d'hygiène	25.330.000
5160	Dotations des établissements nationaux de bienfaisance	43.150.000
5170	Subventions aux œuvres d'assistance et d'aide sociale aux aveugles, sourds-muets et infirmes. — Subventions aux associations d'entr'aide des pupilles	333.000
5180	Subventions aux centres régionaux d'action éducative sanitaire, démographique et sociale	797.000
5190	Subventions à l'institut national d'études démographiques	8.130.000
5200	Subventions de fonctionnement pour les unions d'associations familiales et pour les réalisations diverses des organismes familiaux	5.333.000
5210	Bourses pour filles de familles nombreuses dans les écoles de cadres pour la formation familiale et ménagère	85.000
5220	Subvention de fonctionnement aux organismes d'aide aux mères: formation et utilisation des travailleuses familiales	4.750.000
5230	Subvention de fonctionnement pour la formation familiale, ménagère, rurale	142.000
5240	Enfance inadaptée. — Subventions de fonctionnement aux organismes publics ou privés	13.166.000
5250	Subventions aux organismes publics et privés spécialisés dans le dépistage d'enfants en danger moral	1.033.000
5260	Subventions aux organismes de protection maternelle et infantile non pris en charge au titre de l'ordonnance du 21 novembre 1945	12.000.000
5270	Remboursement à la Croix-Rouge française des frais de transport des dons provenant de l'étranger sous pavillon Croix-Rouge	166.000
5280	Subventions d'aménagement pour diverses réalisations des organismes familiaux	250.000
5290	Subventions d'aménagement pour les organismes d'aide aux foyers	583.000
5300	Subventions à diverses œuvres de secours	3.166.000
5310	Migrations à l'intérieur de la métropole et de l'Union française	1.000.000
5320	Assimilation des étrangers. — Subventions	2.000.000
5330	Remboursement du déficit occasionné à la Croix-Rouge française par l'organisation de convois de personnes	133.000
5340	Établissements de sourds-muets en Alsace et en Lorraine	15.000
5350	Cotisation à l'union internationale des organismes familiaux	250.000
5360	Distribution de lait gratuit dans les cantines scolaires. — Subvention aux municipalités	Mémoire.
5370	Subvention à la ville de Paris	Mémoire.
5380	Fête des mères	166.000
5390	Participation au congrès et manifestations diverses	75.000
	Total pour la 7e partie	144.636.000

(Supplément. — Fin.)

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et de contentieux. — Application des décisions de justice. — Accidents du travail	80.000
6010	Etablissements thermaux affermés par l'Etat. — Dépenses des commissariats du Gouvernement	132.000
6020	Secours	41.000
6030	Emplois de fonds provenant de legs	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	253.000
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	175.093.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	43.327.000
	6e partie. — Charges sociales	4.836.112.000
	7e partie. — Subventions	144.636.000
	8e partie. — Dépenses diverses	253.000
	Total pour la santé publique et la population	5.199.421.000
	Travail et sécurité sociale.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	32.411.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	6.164.000
1020	Emoluments du personnel temporaire de l'administration centrale	10.218.000
1030	Indemnités du cabinet du ministre. — Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale	4.193.000
1040	Contrôle général de la sécurité sociale. — Traitements	3.721.000
1050	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Traitements	108.740.000
1060	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Salaires du personnel auxiliaire.	86.526.000
1070	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Rémunérations des agents contractuels	47.867.000
1080	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités et allocations diverses	2.001.000
1090	Service mécanographique. — Personnel	791.000
1100	Attachés du travail. — Rémunérations	540.000
1110	Directions régionales de la sécurité sociale. — Traitements	97.382.000
1120	Directions régionales de la sécurité sociale. — Salaires du personnel auxiliaire	29.060.000
1130	Contrôle général et directions régionales de la sécurité sociale. — Indemnités	1.317.000
1140	Emoluments du personnel temporaire des services sociaux	1.045.000
1150	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	3.048.000
1160	Indemnités de résidence	79.136.000
1170	Supplément familial de traitement	3.263.000
1180	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.888.000
1190	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	539.317.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	26.750.000
3010	Frais de mission à l'étranger. — Conférences internationales et dépenses diverses	1.583.000
3020	Services de l'administration centrale. — Matériel	4.891.000
3030	Remboursement à diverses administrations	12.708.000
3040	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel	25.941.000
3050	Frais d'enquête de main-d'œuvre	583.000
3060	Service mécanographique. — Matériel	1.333.000
3070	Matériel et dépenses diverses des Nord-Africains	3.933.000
3080	Inspection médicale du travail et de la main-d'œuvre. — Vacations et expertises	2.250.000
3090	Directions régionales de la sécurité sociale. — Matériel	3.050.000
3100	Achat et entretien de matériel automobile	551.000
3110	Loyers	5.115.000
3120	Récompenses honorifiques	82.000
3130	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions	1.500.000
3140	Travaux d'entretien	3.333.000
	Total pour la 5e partie	93.606.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	27.825.000
4010	Allocation de logement et primes d'aménagement et de déménagement	166.000
4020	Fonds national de chômage. — Aide aux travailleurs	831.999.000
4030	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (dépenses recouvrables sur les exploitants)	58.333.000
4040	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (dépenses non recouvrables sur les exploitants)	50.000
4050	Subventions et bonifications d'intérêt aux sociétés mutualistes	Mémoire.
4060	Majorations de rentes mutualistes	35.500.000
4070	Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de retraites de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.	1.183.333.000
4080	Contribution annuelle de l'Etat à la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et aux caisses de retraites assimilées	12.493.000
4090	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles	20.000
4100	Œuvres sociales	2.304.000
4110	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4120	Primes d'accueil pour les travailleurs immigrants italiens	1.333.000
4130	Primes de change accordées aux travailleurs immigrants italiens	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	2.153.356.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de la France au fonctionnement de l'organisation internationale du travail et de la conférence inter-américaine de sécurité sociale	21.227.000
5010	Frais de fonctionnement du centre d'études et d'information du service social, du travail. — Attribution de bourses aux élèves	209.000
5020	Aide aux travailleurs immigrants	1.583.000
5030	Encouragements aux sociétés ouvrières et aux fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit	33.000
5040	Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	Mémoire.
5050	Formation professionnelle des adultes. — Salaires des stagiaires	162.345.000
5060	Formation professionnelle des adultes. — Dépenses de personnel	135.423.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
5070	Formation professionnelle des adultes. — Frais de fonctionnement	58.333.000
5080	Formation professionnelle des adultes. — Association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre	22.229.000
5090	Formation professionnelle des adultes. — Centres d'études et de recherches psychotechniques. — Centres de sélection	13.333.000
	Total pour la 7e partie	417.715.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	116.000
6010	Frais de contentieux et réparations civiles	2.649.000
6020	Allocations de l'Etat aux titulaires de rentes d'assurances sociales	1.100.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	3.865.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	539.317.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	93.606.000
	6e partie. — Charges sociales	2.153.356.000
	7e partie. — Subventions	417.715.000
	8e partie. — Dépenses diverses	3.865.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale.	3.207.859.000
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	23.577.000
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale aux conseils et aux comités	4.510.000
1020	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	945.000
1030	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	2.877.000
1040	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	2.120.000
1050	Ingénieurs des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	59.151.000
1060	Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat. — Traitements et indemnités	146.841.000
1070	Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	49.910.000
1080	Commis des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	16.891.000
1090	Agents de bureau des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	5.308.000
1100	Agents des cadres complémentaires du service des ponts et chaussées. — Traitements	31.368.000
1110	Service des ponts et chaussées. — Rémunération des employés contractuels de bureau	15.155.000
1120	Service des ponts et chaussées. — Rémunération du personnel contractuel	10.441.000
1130	Service des ponts et chaussées. — Salaires du personnel auxiliaire de bureau	105.110.000
1140	Contrôle des transports. — Personnel non spécialisé. — Traitements et indemnités	3.140.000
1150	Contrôle des transports. — Personnel spécialisé. — Traitements et indemnités	7.900.000
1160	Organismes centraux de transports. — Dépenses de personnel	Mémoire.
1170	Primes de rendement des fonctionnaires des ponts et chaussées	23.172.000
1180	Officiers et surveillants de port du service maritime. — Traitements, salaires et indemnités	11.196.000
1190	Personnel des ports maritimes de commerce. — Traitements et salaires	10.150.000
1200	Personnel des phares et balises. — Traitements et salaires	16.439.000
1210	Personnel de la navigation intérieure. — Traitements et salaires	77.630.000
1220	Ouvriers titulaires des services des travaux publics des départements d'outre-mer. — Traitements et indemnités	6.909.000
1230	Ouvriers permanents des parcs et ateliers des ponts et chaussées. — Salaires et indemnités	161.850.000
1240	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Salaires	1.633.537.000
1250	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Indemnités	52.285.000
1260	Bonifications des pensions des agents bénéficiaires de régimes particuliers de retraites	141.000
1270	Musée permanent des travaux publics. — Personnel. — Traitements et indemnités	88.000
1280	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Personnel spécialisé. — Traitements et salaires	1.441.000
1290	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Personnel spécialisé. — Indemnités	831.000
1300	Laboratoire central des ponts et chaussées. — Personnel spécialisé. — Traitements, salaires et indemnités	3.225.000
1310	Commissariat général au tourisme. — Personnel titulaire. — Traitements et indemnités	3.306.000
1320	Commissariat général au tourisme. — Personnel auxiliaire. — Salaires et indemnités	988.000
1330	Institut géographique national. — Personnel titulaire. — Traitements	68.898.000
1340	Institut géographique national. — Personnel contractuel	687.000
1350	Institut géographique national. — Personnel auxiliaire. — Salaires	2.256.000
1360	Institut géographique national. — Personnel ouvrier. — Salaires	39.311.000
1370	Institut géographique national. — Indemnités et allocations diverses	635.000
1380	Indemnités de résidence	287.212.000
1390	Supplément familial de traitement	56.125.000
1400	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée et de disponibilité, expertises médicales et dépenses occasionnées par les comités médicaux	4.083.000
1410	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	12.026.000
	Total pour la 4e partie	2.962.997.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	250.000
3010	Administration centrale. — Matériel et frais de fonctionnement	3.477.000
3020	Personnel du service des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	58.753.000
3030	Personnel du contrôle des transports. — Remboursement de frais	945.000
3040	Officiers de port du service maritime. — Remboursement de frais	758.000
3050	Personnel des ports maritimes de commerce. — Remboursement de frais	396.000
3060	Personnel des phares et balises. — Remboursement de frais	866.000
3070	Personnel de la navigation intérieure. — Remboursement de frais	7.434.000
3080	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	74.028.000
3090	Service des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement des bureaux	30.351.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3100	Organismes centraux de transports. — Matériel	Mémoire.
3110	Comités techniques départementaux des transports. — Frais de fonctionnement	Mémoire.
3120	Commissariat général au tourisme. — Remboursement de frais	196.000
3130	Commissariat général au tourisme. — Matériel et frais de fonctionnement	783.000
3140	Institut géographique national. — Remboursement de frais	12.096.000
3150	Institut géographique national. — Matériel et frais de fonctionnement	32.333.000
3160	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement	666.000
3170	Laboratoire central des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement	6.250.000
3180	Musée permanent des travaux publics. — Matériel et frais de fonctionnement	225.000
3190	Frais de changement de résidence	1.119.000
3200	Loyers et indemnités de réquisition	2.446.000
3210	Impressions et publications autres que celles qui sont confiées à l'Imprimerie nationale.	6.583.000
3220	Remboursements à diverses administrations.	21.067.000
3230	Véhicules automobiles. — Achat, entretien et fonctionnement	18.617.000
3240	Frais de missions à l'étranger	506.000
3250	Entretien des immeubles destinés aux bureaux des services des ponts et chaussées.	1.053.000
3260	Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires	2.516.750.000
3270	Entretien des routes du domaine de Chambord	760.000
3280	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires	431.660.000
3290	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	274.310.000
3300	Etablissements de signalisation maritime de la métropole. — Fonctionnement et réparations ordinaires	65.205.000
3310	Etablissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer. — Fonctionnement et réparations ordinaires	15.196.000
	Total pour la 5e partie	3.584.182.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	562.616.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	2.506.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4030	Œuvres sociales	9.906.000
	Total pour la 6e partie	575.022.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Participation de la France aux dépenses d'organismes internationaux intéressant le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme	1.670.000
5010	Remboursement forfaitaire des frais du service des examens du permis de conduire	14.000.000
5020	Subvention pour le fonctionnement des postes de secours sur route	46.000
5030	Participation forfaitaire à l'entretien des chaussées des routes nationales de Paris	33.333.000
5040	Subvention pour le fonctionnement des organismes de tourisme	115.833.000
5050	Subvention à la société française de navigation danubienne	Mémoire.
5060	Subventions aux ports autonomes	31.666.000
5070	Participation de l'Etat aux dépenses du personnel de la voirie départementale de la Seine	14.806.000
5080	Insuffisance d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général	54.000.000
5090	Insuffisance du produit de l'exploitation des chemins de fer concédés, placés sous séquestre et frappés de déchéance et des chemins de fer d'intérêt général exploités en régie	43.416.000
5100	Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways	2.850.000
	Total pour les subventions	308.620.000
	b) Charges économiques.	
5110	Exploitation réglementée des voies navigables et prime compensatrice sur les frets	84.166.000
5120	Subvention exceptionnelle à la régie autonome des transports parisiens (loi n° 48-506 du 21 mars 1948)	326.666.000
5130	Indemnité à la Société nationale des chemins de fer français destinée à compenser certaines réductions de tarifs voyageurs	1.407.666.000
5140	Subvention d'équilibre à la Société nationale des chemins de fer français	8.333.333.000
5150	Application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français	33.333.000
	Total pour les charges économiques	10.185.164.000
	Total pour la 7e partie	10.493.784.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et réparations civiles ne résultant pas de l'exécution des travaux	8.450.000
6010	Remboursement d'avances pour les travaux de prestations en nature des voies navigables et des ports maritimes	482.000
6020	Participation de l'Etat à des études et travaux de chemins de fer	33.000
6030	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des pensions et rentes d'accidents acquises avant le 11 novembre 1918 sur l'ancien réseau d'Alsace et de Lorraine	5.333.000
6040	Retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des lois des 22 juillet 1922 et 31 mars 1928 et de l'ordonnance du 2 décembre 1944	818.000
6050	Participation de l'Etat à la constitution de retraites des agents des chemins de fer révoqués à la suite de la grève de 1920 sans droit à pension et non réintégrés en raison de leur âge ou de leur état de santé	64.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	15.180.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	2.962.997.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.584.182.000
	6e partie. — Charges sociales	575.022.000
	7e partie. — *a*) Subventions	308.620.000
	b) Charges économiques	10.185.164.000
	8e partie. — Dépenses diverses	15.180.000
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	17.631.165.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	12.977.000
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale ou mis à sa disposition	6.709.000
1020	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	6.060.000
1030	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	2.476.000
1040	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale et au personnel détaché de l'administration centrale	1.004.000
1050	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Traitements du personnel administratif et de maîtrise	22.051.000
1060	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Indemnités au personnel administratif et de maîtrise	800.000
1070	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Salaires du personnel auxiliaire	31.283.000
1080	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Indemnités au personnel auxiliaire et aux agents du cadre complémentaire	1.177.000
1090	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Salaires et indemnités du personnel ouvrier	56.257.000
1100	Ouvriers permanents des bases aériennes. — Salaires et indemnités	7.066.000
1110	Navigation et transports aériens. — Traitements du personnel spécialiste	243.631.000
1120	Navigation et transports aériens. — Rémunération du personnel contractuel	30.826.000
1130	Navigation et transports aériens. — Indemnités	24.848.000
1140	Groupement aérien du ministère. — Rémunération du personnel contractuel	11.406.000
1150	Aviation légère et sportive. — Rémunération du personnel contractuel	13.449.000
1160	Météorologie nationale. — Traitements du personnel spécialiste	120.578.000
1170	Météorologie nationale. — Rémunération du personnel contractuel	2.505.000
1180	Météorologie nationale. — Indemnités	12.831.000
1190	Bases aériennes. — Fonctionnaires des ponts et chaussées	46.152.000
1200	Bases aériennes. — Rémunération du personnel contractuel	20.351.000
1210	Bases aériennes. — Indemnités	2.198.000
1220	Personnel militaire. — Soldes et indemnités	11.317.000
1230	Attachés civils de l'air. — Traitements et salaires	Mémoire.
1240	Attachés civils de l'air. — Indemnités	Mémoire.
1250	Indemnité de résidence et pour difficultés exceptionnelles d'existence	62.859.000
1260	Supplément familial de traitement	5.490.000
1270	Indemnités aux personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	4.359.000
1280	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée et de disponibilité et dépenses occasionnées par les comités médicaux	1.756.000
1290	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	762.416.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	2.199.000
3010	Remboursement des frais de déplacement et de missions	24.515.000
3020	Fonctionnement du groupe aérien du ministère. — Carburants et ingrédients	15.000.000
3030	Remboursement forfaitaire à la compagnie Air France des frais d'escale des appareils du groupement aérien du ministère	2.166.000
3040	Aviation légère et sportive. — Matériel et frais de fonctionnement	9.166.000
3050	Aviation légère et sportive. — Entretien et réparations du matériel volant	19.666.000
3060	Aéroports et navigation aérienne. — Matériel et frais de fonctionnement	128.780.000
3070	Météorologie nationale. — Matériel et frais de fonctionnement	85.000.000
3080	Bases aériennes. — Matériel et frais de fonctionnement	5.816.000
3090	Personnel militaire. — Alimentation	836.000
3100	Personnel militaire. — Habillement et campement. — Couchage et ameublement	413.000
3110	Ecoles de l'aviation civile	19.333.000
3120	Loyers et indemnités de réquisition	10.966.000
3130	Indemnités de réquisition. — Règlement des arriérés	1.333.000
3140	Loyers et indemnités de réquisition. — Payement pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
3150	Remboursements à diverses administrations	79.605.000
3160	Achat et entretien de matériels automobiles	42.733.000
3170	Réparations et entretien des matériels aéronautiques et nautiques	15.666.000
3180	Entretien des immeubles	6.666.000
3190	Entretien des immeubles. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
3200	Travaux d'entretien des bases aériennes	70.000.000
3210	Travaux d'entretien des bases aériennes. — Travaux à effectuer pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
3220	Sauvetages en mer et à terre	3.330.000
3230	Missions à l'étranger	383.000
	Total pour la 5e partie	543.635.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	55.036.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	1.376.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale et frais médicaux et pharmaceutiques	Mémoire.
4030	Œuvres sociales	4.935.000
	Total pour la 6e partie	61.347.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Subventions diverses	20.456.000
5010	Propagande. — Récompenses	899.000
5020	Dépenses de rapatriement de l'expédition Paul-Emile Victor en Terre Adélie	Mémoire.
5030	Subvention d'exploitation à l'aéroport de Paris	36.000.000
	Total pour les subventions	57.355.000
	b) Charges économiques.	
5040	Subvention pour la couverture du déficit des lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie Air France et les entreprises associées	371.166.000
	Total pour la 7e partie	428.521.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et réparations civiles	1.666.000
6010	Informations générales en France et à l'étranger	891.000
6020	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	2.557.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	762.416.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	543.635.000
	6e partie. — Charges sociales	61.347.000
	7e partie. — *a*) Subventions	57.355.000
	b) Charges économiques	371.166.000
	8e partie. — Dépenses diverses	2.557.000
	Total pour l'aviation civile et commerciale	1.798.476.000

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE L'ÉTAT A

SERVICES	1re PARTIE — Dette publique.	2e PARTIE — Dette viagère.	3e PARTIE — Pouvoirs publics.	4e PARTIE — Personnel.	5e PARTIE — Matériel, fonctionnement et travaux des services d'entretien	6e PARTIE — Charges sociales.	7e PARTIE a) Subventions.	7e PARTIE b) Charges économiques.	8e PARTIE — Dépenses diverses	TOTAUX généraux.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Affaires étrangères:										
I. Services des affaires étrangères	»	»	»	636.741.000	295.631.000	4.370.000	571.409.000	»	464.885.000	1.976.036.000
II. Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	»	»	»	304.775.000	76.919.000	26.523.000	12.059.000	»	34.348.000	454.624.000
III. Haut commissariat de la République française en Sarre	»	»	»	87.015.000	37.378.000	4.933.000	15.667.000	»	7.883.000	152.876.000
Agriculture	»	417.000	»	927.155.000	340.185.000	156.258.000	140.085.000	333.333.000	39.232.000	1.936.695.000
Anciens combattants et victimes de la guerre	»	6.100.194.000	»	366.835.000	129.156.000	743.756.000	592.075.000	»	146.568.000	8.078.584.000
Education nationale	»	»	»	19.889.073.000	1.731.213.000	3.341.484.000	1.297.820.000	»	79.680.000	26.342.270.000
Finances et affaires économiques:										
I. Finances:										
A. — Charges communes	33.971.645.000	31.575.646.000	869.912.000	5.451.299.000	1.360.222.000	699.999.000	»	»	126.582.000	74.058.305.000
B. — Services financiers	»	»	»	6.908.963.000	1.448.341.000	473.687.000	88.286.000	»	4.113.017.000	13.032.294.000
II. Affaires économiques	»	»	»	649.905.000	139.799.000	53.738.000	732.309.000	»	587.000	1.576.338.000
France d'outre-mer	»	68.000	»	595.476.000	70.760.000	47.570.000	117.544.000	»	9.018.000	840.436.000
Etats associés	»	»	»	136.835.000	23.405.000	1.023.000	111.930.000	»	1.668.808.000	1.945.001.000
Industrie et commerce	»	»	»	257.190.000	115.813.000	22.451.000	28.295.000	620.833.000	7.749.000	1.052.331.000
Intérieur	»	»	»	4.514.007.000	1.586.122.000	572.262.000	3.152.185.000	54.000.000	17.852.000	9.896.728.000
Justice	»	»	»	1.224.988.000	455.461.000	239.531.000	12.179.000	»	190.758.000	2.122.923.000
Marine marchande	»	2.125.000	»	118.012.000	20.743.000	998.982.000	35.423.000	115.000.000	417.539.000	1.647.821.000
Présidence du conseil:										
I. Services administratifs de la présidence du conseil	»	»	»	40.041.000	19.844.000	2.338.000	266.213.000	»	262.407.000	590.903.000
II. Service de presse	»	»	»	4.278.000	1.120.000	440.000	162.773.000	»	179.000	168.790.000
III. Direction des Journaux officiels	»	»	»	2.891.000	71.525.000	859.000	»	»	6.000	75.284.000
IV. Services de la défense nationale:										
a) Secrétariat général permanent de la défense nationale	»	»	»	122.078.000	38.204.000	2.166.000	316.000	»	197.000	163.061.000
b) Etat-major de l'Europe occidentale	»	»	»	16.640.000	17.104.000	2.048.000	»	»	416.000	36.208.000
c) Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	»	»	»	84.143.000	19.894.000	3.345.000	»	»	287.000	107.669.000
d) Groupement des contrôles radioélectriques	»	»	»	53.692.000	15.828.000	6.098.000	»	»	80.000	75.698.000
V. Commissariat général du plan	»	»	»	10.601.000	4.434.000	363.000	»	»	6.000	15.404.000
Reconstruction et urbanisme	»	»	»	1.046.160.000	143.374.000	163.230.000	278.666.000	»	172.024.000	1.803.754.000
Santé publique et population	»	»	»	175.093.000	43.327.000	4.836.112.000	144.636.000	»	253.000	5.199.421.000
Travail et sécurité sociale	»	»	»	539.317.000	93.606.000	2.153.356.000	417.715.000	»	3.865.000	3.207.859.000
Travaux publics, transports et tourisme:										
I. Travaux publics, transports et tourisme	»	»	»	2.962.997.000	3.581.182.000	575.022.000	308.620.000	10.185.161.000	15.180.000	17.631.165.000
II. Aviation civile et commerciale	»	»	»	762.416.000	543.635.000	61.317.000	57.355.000	371.166.000	2.557.000	1.798.476.000
Totaux pour l'état A	33.971.645.000	37.678.480.000	869.912.000	47.888.919.000	12.427.328.000	15.106.351.000	8.549.860.000	11.679.496.000	7.811.963.000	175.986.957.000

Etat B. — *Tableau par service et par chapitre des crédits mis à la disposition des ministres pour l'exercice 1951 au titre du budget général pour les dépenses d'équipement des services civils.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
900	Achat et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires	Mémoire.
9000	Achat et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires	Mémoire.
901	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Construction et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	1.856.000
9019	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Construction et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	1.833.000
9010	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Construction et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	12.125.000
	Total pour le paragraphe A	15.814.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
902	Œuvres françaises à l'étranger. — Participation à des acquisitions ou à des constructions neuves	791.000
903	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	791.000
	Total pour les affaires étrangères	16.605.000
	Agriculture.	
	RECONSTRUCTION	
801	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre	Mémoire.
8019	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre	2.500.000
8010	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre	35.000.000
803	Reconstitution des forêts domaniales détruites par faits de guerre	Mémoire.
8030	Reconstitution des forêts domaniales détruites par faits de guerre	2.500.000
	Total pour la reconstruction	40.000.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés avec la participation de l'Etat.*	
900	Etudes et travaux d'hydraulique et de génie rural. — Apurement des programmes antérieurs au 31 décembre 1945	116.666.000
901	Travaux d'équipement rural	89.270.000
9019	Travaux d'équipement rural	416.666.000
9010	Travaux d'équipement rural	574.000.000
902	Travaux de remembrement et de regroupement cultural	5.439.000
9029	Travaux de remembrement et de regroupement cultural	16.666.000
9020	Travaux de remembrement et de regroupement cultural	116.666.000
903	Restauration de l'habitat rural	12.500.000
9039	Restauration de l'habitat rural	1.666.000
9030	Restauration de l'habitat rural	50.000.000
9049	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Subventions aux collectivités publiques pour la réfection de la voirie rurale et de l'équipement rural	Mémoire.
9059	Réparations des destructions causées dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	4.333.000
9054	Réparations des dégâts causés dans le département de la Réunion par le cyclone des 26 et 27 janvier 1948	Mémoire.
906	Aménagement agricole de la basse vallée du Rhône	Mémoire.
9119	Subventions exceptionnelles pour travaux d'améliorations pastorales et forestières	833.000
9110	Subventions pour améliorations pastorales et forestières et pour la restauration des terrains en montagne	5.000.000
914	Fixation des dunes du Nord	Mémoire.
9140	Subvention pour fixation des dunes	1.416.000
	Total pour le paragraphe A	1.411.121.000
	B. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
915	Mise en valeur des landes de Gascogne	Mémoire.
9159	Mise en valeur des landes de Gascogne	Mémoire.
9150	Mise en valeur des landes de Gascogne	65.833.000
916	Travaux neufs dans les forêts domaniales	Mémoire.
9169	Travaux neufs dans les forêts domaniales	Mémoire.
9160	Travaux neufs dans les forêts domaniales	6.666.000
9179	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réfection des ouvrages de protection des terres contre les eaux et remise en état de cours d'eau navigables et non flottables	Mémoire.
918	Restauration des terrains en montagne	Mémoire.
9189	Restauration des terrains en montagne	5.000.000
9180	Restauration des terrains en montagne	16.666.000
9182	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réfection des ouvrages de protection des terres contre les eaux et remise en état de cours d'eau navigables et non flottables	Mémoire.
9183	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réparations des dommages causés dans les forêts domaniales	Mémoire.
9184	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réparations des dommages causés au canal de l'Ill et annexes au barrage de Schiesrothried	Mémoire.
9199	Agrandissement du canal de la Neste	Mémoire.
921	Aménagement d'un centre de recherches et d'expérimentation du génie rural	Mémoire.
922	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement	Mémoire.
9229	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement	6.166.000
9220	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement	27.083.000
9230	Institut national de la recherche agronomique. — Travaux d'équipement	25.000.000
924	Services vétérinaires. — Travaux d'équipement	1.333.000
9249	Services vétérinaires. — Travaux d'équipement	3.833.000
9240	Services vétérinaires. — Travaux d'équipement	8.116.000
9252	Grosses réparations du canal de Pierrelatte	Mémoire.
926	Etablissements d'enseignement agricole. — Acquisitions	Mémoire.
9260	Etablissements d'enseignement agricole. — Acquisitions	833.000
927	Eaux et forêts. — Acquisitions	Mémoire.
9270	Eaux et forêts. — Acquisitions	1.166.000
9289	Services vétérinaires. — Acquisitions	Mémoire.
929	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
9300	Grands travaux d'équipement rural exécutés par l'Etat	16.666.000
9310	Aménagement de points d'alimentation en eau potable	102.833.000
9320	Travaux de pisciculture	833.000
9330	Répression des fraudes. — Travaux d'équipement	1.666.000
	Total pour le paragraphe B	295.833.000
	Total pour l'équipement	1.706.814.000
	Total pour l'agriculture	1.746.814.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Education nationale.	
	RECONSTRUCTION	
	A. — *Reconstruction des établissements et bâtiments appartenant à l'Etat.*	
8000	Etablissements du second degré. — Reconstitution du matériel détruit appartenant à l'Etat	20.500.000
801	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	Mémoire.
8019	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	1.666.000
8010	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	950.000
802	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit	Mémoire.
8020	Etablissements nationaux d'enseignement technique — Reconstitution du matériel détruit	11.533.300
803	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	Mémoire.
8039	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	Mémoire.
8030	Etablissements nationaux d'enseignement technique — Reconstruction	7.666.000
804	Inspection de l'éducation physique et des sports. — Reconstitution du matériel détruit.	Mémoire.
8059	Travaux de reconstruction des établissements nationaux d'éducation physique et sportive.	Mémoire.
806	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	Mémoire.
9069	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	32.500.000
8060	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	40.333.000
807	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	Mémoire.
8079	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	1.166.000
8070	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	17.333.000
	Total pour le paragraphe A	133.617.000
	B. — *Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit.*	
8089	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	16.666.000
8080	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités et établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	15.166.000
8099	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	2.166.000
8090	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	16.666.000
810	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	Mémoire.
8109	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	Mémoire.
8100	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	3.333.000
811	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	Mémoire.
8119	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	Mémoire.
8110	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	33.333.000
812	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	136.000
8120	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	4.833.000
8139	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	Mémoire.
8130	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	4.833.000
814	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacles, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique	Mémoire.
8149	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacles, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique	Mémoire.
8140	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacles, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique	1.500.000
815	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées	Mémoire.
8159	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées	Mémoire.
8150	Bibliothèque. — Reconstruction et reconstitution de fonds de livres	3.833.000
816	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	102.465.000
	Total pour la reconstruction	236.112.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés et financés par l'Etat.*	
900	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	Mémoire.
9009	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	Mémoire.
9000	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	Mémoire.
901	Lycées et collèges. — Acquisitions	Mémoire.
9019	Lycées et collèges. — Acquisitions	Mémoire.
9010	Lycées et collèges. — Acquisitions	23.333.000
902	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux	Mémoire.
9029	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux	23.833.000
9020	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux	53.333.000
904	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisition	Mémoire.
9049	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisition	Mémoire.
9040	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisition	5.833.000
905	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux	Mémoire.
9059	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux	7.833.000
9050	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux	48.833.000
906	Centres d'apprentissage. — Acquisitions	1.666.000
9069	Centres d'apprentissage. — Acquisitions	11.666.000
9060	Centres d'apprentissage. — Acquisitions	10.500.000
907	Centres d'apprentissage. — Travaux	13.000.000
9079	Centres d'apprentissage. — Travaux	50.833.000
9070	Centres d'apprentissage. — Travaux	52.000.000
908	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	Mémoire.
9089	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	1.666.000
9080	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	54.500.000
9099	Centres d'apprentissage. — Equipement en matériel technique	6.166.000
9090	Centres d'apprentissage. — Equipement en matériel technique	147.833.000
913	Constructions et aménagement des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	5.833.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
9129	Constructions et aménagement des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	11.666.000
9130	Constructions et aménagement des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	25.000.000
915	Constructions et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive	Mémoire.
9159	Constructions et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive	Mémoire.
9150	Constructions et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive	13.333.000
916	Centres de formation nautique. — Construction et aménagement	Mémoire.
923	Extension des archives nationales. — Acquisitions	Mémoire.
9230	Extension des archives nationales	771.000
921	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des travaux en cours	Mémoire.
9219	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des travaux en cours	Mémoire.
9210	Bâtiments civils et palais nationaux	16.666.000
9268 (ancien) 9261	Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud	Mémoire.
9260	Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud	146.000
927	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	Mémoire.
9279	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	Mémoire.
9270	Etablissements d'enseignement supérieur. — Travaux d'Etat	12.333.000
928	Aménagement des administrations centrales des ministères	Mémoire.
9289	Aménagement des administrations centrales des ministères	2.261.000
9280	Aménagement des administrations centrales et cités administratives	44.280.000
	Total pour le paragraphe A	645.120.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation de l'Etat.*	
933	Centre national de la recherche scientifique. — Travaux	37.666.000
9339	Centre national de la recherche scientifique. — Travaux	31.500.000
9349	Centre national de la recherche scientifique. — Achat de matériel scientifique	8.000.000
9340	Centre national de la recherche scientifique. — Achat de matériel scientifique	9.333.000
935	Enseignement supérieur. — Acquisitions	Mémoire.
9359	Enseignement supérieur. — Acquisitions	Mémoire.
9350	Enseignement supérieur. — Acquisitions	7 258.000
936	Enseignement supérieur. — Travaux	31.914.000
9369	Enseignement supérieur. — Travaux	66.666.000
9360	Enseignement supérieur. — Travaux	57.125.000
9368	Construction de la nouvelle faculté de médecine de Paris	106.666.000
937	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions	10.583.000
9379	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions	133.000
9370	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions	33.166.000
938	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subvention	20.113.000
9389	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subvention	77.202.000
9380	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subvention pour constructions, aménagement et grosses réparations	170.000.000
939	Subventions pour la construction de cantines scolaires	Mémoire.
9399	Subventions pour la constructions de cantines scolaires	Mémoire.
9390	Subventions pour la construction de cantines scolaires	5.000.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
940	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	11.200.000
9409	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	5.000.000
9400	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	15.833.000
941	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	Mémoire.
9419	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	3.331.000
9410	Equipement en matériel technique des établissements concernant l'enseignement technique	4.666.000
942	Hygiène scolaire et universitaire. — Acquisitions	Mémoire.
943	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux.	6.133.000
9439	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux.	1.666.000
9430	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux.	10.783.000
9450	Edification de la cité universitaire d'Antony-Sceaux. — Participation de l'Etat	8.333.000
946	Subvention aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 13 novembre 1940)	20.350.000
947	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (Programme 1946-1947)	24.800.000
9479	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (Programme 1946-1947)	30.000.000
9470	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif et installations d'éducation populaire en faveur de la jeunesse	18.000.000
948	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	Mémoire.
9489	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	3.333.000
9480	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	8.666.000
9499	Etablissements du second degré. — Participation aux dépenses résultant de l'installation d'établissements d'enseignement dans les casernes n'appartenant pas à l'Etat	Mémoire.
9490	Etablissements du second degré. — Participation aux dépenses résultant de l'installation d'établissements de l'enseignement dans les casernes n'appartenant pas à l'Etat	Mémoire.
9509	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions pour payements d'annuités	Mémoire.
9500	Participation aux travaux d'équipement des archives départementales	666.000
9519	Subventions pour l'aménagement des conservatoires de province	166.000
9510	Subventions pour l'aménagement des conservatoires de province, théâtres et salles de concerts	2.333.000
9529	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions en annuités.	Mémoire.
9520	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions en annuités.	Mémoire.
9539	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions en annuités	Mémoire.
9519	Dépenses de première installation dans les établissements du second degré appartenant à l'Etat	Mémoire.
9540	Dépenses de première installation dans les établissements du second degré appartenant à l'Etat	22.450.000
9559	Bibliothèques universitaires. — Travaux et programmes	50.000
9550	Bibliothèques universitaires. — Travaux et programmes	6.166.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
9560	Etablissements du second degré. — Equipement en matériel des établissements n'appartenant pas à l'Etat	2.933.000
9570	Musées classés. — Travaux	1.541.000
	Total pour le paragraphe B	880.784.000
	Total pour l'équipement	1.525.901.000
	Total pour l'éducation nationale	1.762.016.000
	Finances et affaires économiques.	
	I. — FINANCES	
	B. — Services financiers	
	Reconstruction	
800	Services financiers. — Reconstruction	Mémoire.
8009	Services financiers. — Reconstruction	7.500.000
801	Services financiers. — Reconstitution du matériel détruit	Mémoire.
802	Couverture des dépenses de reconstruction du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	Mémoire.
8020	Couverture des dépenses de reconstruction du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	7.500.000
	Equipement	
900	Achat, construction ou aménagement d'immeubles pour les services financiers	16.166.000
9009	Achat, construction ou aménagement d'immeubles pour les services financiers	12.500.000
9000	Achat, construction ou aménagement d'immeubles pour les services financiers	7.333.000
901	Services financiers. — Equipement technique	10.000.000
9019	Services financiers. — Equipement technique	5.000.000
9010	Services financiers. — Equipement	9.500.000
9020	Participation de l'Etat aux augmentations de capital des sociétés nationales d'économie mixte ou privée	Mémoire.
9050	Travaux et revision des documents cadastraux résultant du remembrement	Mémoire.
905	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	60.499.000
	Total pour les services financiers	67.999.000
	II. — AFFAIRES ECONOMIQUES	
	Equipement	
901	Investissements de l'Etat dans les départements d'outre-mer	77.000.000
9010	Investissements dans les départements d'outre-mer	516.666.000
	Total pour les affaires économiques	593.666.000
	France d'outre-mer.	
	Equipement	
900	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer	3.166.666.000
9000	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer	933.333.000
901	Installations radioélectriques aux colonies	6.166.000
9010	Subvention au budget des établissements français de l'Inde pour dépenses exceptionnelles d'équipement	Mémoire.
9030	Construction des tribunaux dans les territoires d'outre-mer	Mémoire.
9040	Equipement administratif de la Haute-Volta	Mémoire.
903	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la France d'outre-mer	4.106.165.000
	Industrie et commerce.	
	Equipement	
901	Construction de lignes électriques d'interconnexion	Mémoire.
9051	Subvention au bureau de recherches de pétrole	130.000.000
905	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	130.000.000
	Total pour l'industrie et le commerce	130.000.000
	Intérieur.	
	Reconstruction	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
800	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services. — Reconstruction	Mémoire.
8009	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services. — Reconstruction	Mémoire.
8000	Sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Reconstruction	3.333.000
801	Réparation des dégradations anormales subies du fait de la guerre et de l'occupation par les chemins départementaux et communaux	Mémoire.
8019	Réparation des dégradations anormales subies du fait de la guerre et de l'occupation par les chemins départementaux et communaux	45.333.000
8010	Réparation des dégradations par faits de guerre des chemins départementaux et communaux	93.000.000
	Total pour la reconstruction	111.666.000
	Equipement	
	A. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
902	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilots insalubres. — Habitations	20.018.000
9029	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilots insalubres. — Habitations	33.333.000
9020	Subventions pour travaux d'équipement de la vie collective de la nation	30.000.000
908	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et travaux d'équipement urgents au réseau routier départemental, vicinal et rural	100.000.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
9039	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et travaux d'équipement urgents au réseau routier départemental, vicinal et rural	83.333.000
9030	Subventions pour travaux de remise en état du réseau routier	150.000.000
904	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passages d'eau et défense contre les eaux)	6.666.000
9049	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passage d'eau et défense contre les eaux)	6.666.000
9040	Subventions au titre des communications	4.000.000
905	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial. (Assainissement. — Distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissement défectueux.)	142.266.000
9059	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial. (Assainissement. — Distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissement défectueux.)	104.333.000
9050	Subvention pour construction et travaux d'équipement spécial	83.333.000
9051	Réparations des dégâts causés dans le département de la Réunion par le cyclone des 26 et 27 janvier 1948	8.333.000
908	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	3.833.000
9089	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation de la reconstruction	33.333.000
9080	Subventions d'aide pour charges résultant de la réglementation sur les constructions	75.000.000
9109	Subvention au budget du territoire du Fezzan pour l'exécution de travaux d'équipement	Mémoire.
911	Travaux d'extension du réseau de télécommunication nord-africain	Mémoire.
9110	Réseau des télécommunications nord-africain.	4.000.000
9129	Participation de l'Etat aux dépenses autorisées par les lois des 30 mai et 4 juin 1951 pour l'exécution d'un programme d'équipement et d'urbanisme dans la région parisienne et à Marseille	15.705.000
9120	Participation au programme d'équipement et d'urbanisme dans la région parisienne et à Marseille	46.000.000
	Total pour le paragraphe A	950.152.000
	B. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
914	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	Mémoire.
9149	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	14.000.000
9140	Equipement en matériel de transmission du ministère de l'intérieur	11.000.000
9150	Moyens de transports	5.000.000
916	Services de la sûreté nationale. — Acquisitions d'immeubles	Mémoire.
9169	Services de la sûreté nationale. — Acquisitions d'immeubles	Mémoire.
9160	Sûreté nationale. — Acquisitions d'immeubles	41.100.000
917	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	41.100.000
	Totaux pour l'équipement	991.252.000
	Total pour l'intérieur	1.102.918.000
	Justice.	
	RECONSTRUCTION	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
800	Reconstruction d'établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée	2.666.000
8099	Reconstruction d'établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée	1.666.000
8000	Reconstruction des bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	4.332.000
	EQUIPEMENT	
901	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	8.333.000
9019	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	3.166.000
9010	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	3.333.000
902	Acquisitions immobilières	Mémoire
903	Achat de matériel	833.000
904	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	15.665.000
	Total pour la justice	19.997.000
	Présidence du conseil.	
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
9000	Journaux officiels. — Travaux d'équipement	6.666.000
901	Journaux officiels. — Achat de matériel	1.583.000
9050	Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisitions de terrains et d'immeubles	333.000
9060	Groupement des contrôles radioélectriques. — Travaux neufs	613.000
907	Groupement des contrôles radioélectriques. — Achat de matériel technique	Mémoire.
9070	Groupement des contrôles radioélectriques. — Achat de matériel technique	666.000
	Total pour le paragraphe A	9.861.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
9089	Participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique	83.333.000
9080	Participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique	195.000
	Total pour le paragraphe B	83.528.000
	Total pour la présidence du conseil	93.389.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Reconstruction et urbanisme.	
	RECONSTRUCTION	
800	Projets d'aménagement et de reconstruction..	13.333.000
8000	Projet de reconstruction et d'aménagement. — Aménagement du territoire	5.833.000
8040	Etudes et travaux relatifs aux plans masses et aux immeubles types.....	833.000
806	Reconstruction des bâtiments et services publics. — Subventions pour les améliorations et les extensions	Mémoire.
807	Opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	85.000.000
8079	Opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	25.000.000
8070	Opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	Mémoire.
8080	Inondations dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales en 1940 et en 1942 et dans le département de la Dordogne en 1944 (lois validées des 19 avril 1941, 29 mars 1942 et 11 juin 1942, ordonnances n° 45-2058 du 8 septembre 1945 et n° 45-2670 du 2 novembre 1945).....	28.333.000
	Total pour la reconstruction.....	158.332.000
	EQUIPEMENT	
9000	Regroupement des services administratifs....	Mémoire.
902	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement.....	Mémoire.
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	158.332.000
	Santé publique et population.	
	RECONSTRUCTION	
800	Reconstruction des établissements hospitaliers nationaux	11.666.000
8009	Reconstruction des établissements hospitaliers nationaux	833.000
8000	Reconstruction des établissements nationaux sinistrés	Mémoire.
801	Reconstruction et équipement des centres de contrôle sanitaire aux frontières	500.000
8019	Reconstruction et équipement des centres de contrôle sanitaire aux frontières	1.000.000
8010	Reconstruction et équipement des centres de contrôle sanitaire aux frontières	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	13.999.000
	EQUIPEMENT	
900	Œuvres et établissements de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Dépenses d'équipement	19.333.000
9009	Œuvres et établissements de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Dépenses d'équipement	20.000.000
9000	Œuvres et établissements de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Dépenses d'équipement	45.000.000
901	Subventions aux organismes d'hygiène sociale. — Dépenses d'équipement	9.816.000
9049	Subventions aux organismes d'hygiène sociale — Dépenses d'équipement	16.666.000
9010	Subventions aux organismes d'hygiène sociale — Dépenses d'équipement	52.000.000
9029	Protection de l'enfance. — Dépenses d'équipement	6.666.000
9020	Protection de l'enfance. — Dépenses d'équipement	6.666.000
9049	Remise en état de l'établissement thermal de Bourbon-l'Archambault	Mémoire.
	Total pour l'équipement	176.147.000
	Total pour la santé publique et la population	190.146.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits
		francs.
	Travail et sécurité sociale.	
	RECONSTRUCTION	
801	Reconstruction des matériels détruits.....	Mémoire.
	EQUIPEMENT	
900	Achèvement de l'immeuble Fontenoy	1.666.000
901	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail	Mémoire.
9049	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail	Mémoire.
9010	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail	Mémoire.
9020	Equipement des centres de formation professionnelle	1.666.000
	Total pour l'équipement	3.332.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale	3.332.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	RECONSTRUCTION	
801	Routes nationales. — Travaux dans les localités sinistrées	7.500.000
802	Reconstruction des ouvrages d'art.....	806.666.000
803	Routes nationales. — Amélioration apportées aux ponts détruits lors de leur reconstruction	176.333.000
804	Voies de navigation intérieure. — Travaux de déblaiement et de remise en état.....	41.666.000
8040	Voies de navigation intérieure. — Travaux de déblaiement et de remise en état.....	50.000.000
805	Ports maritimes. — Travaux de déblaiement et de remise en état.....	1.083.333.000
8050	Ports maritimes. — Travaux de déblaiement et de remise en état.....	464.000.000
806	Phares, balises et signaux divers. — Reconstruction et reconstitution du matériel.....	125.000.000
8062	Phares, balises et signaux divers. — Reconstruction et reconstitution du matériel dans les territoires d'outre-mer.....	5.833.000
	Total pour la reconstruction.....	2.820.331.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
900	Achat, construction, aménagement et grosses réparations des immeubles destinés aux bureaux des services des travaux publics et transports	833.000
901	Routes nationales. — Equipement.....	195.833.000
9010	Routes nationales. — Equipement.....	30.000.000
902	Suppression de passages à niveau.....	16.500.000
903	Ponts des routes nationales. — Constructions et grosses réparations.....	11.666.000
904	Voies de navigation intérieure. — Equipement	50.000.000
9040	Voies de navigation intérieure. — Equipement	50.000.000
9042	Réparation des dégâts exceptionnels causés aux ouvrages de l'Etat sur les voies de navigation intérieure	Mémoire.
905	Extension du port de Strasbourg.....	Mémoire.
906	Travaux de défense contre les eaux.....	333.000
9069	Travaux de défense contre les eaux.....	5.000.000
907	Aménagement et assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (Grésivaudan et Oisans).....	Mémoire.
9079	Aménagement et assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (Grésivaudan et Oisans).....	25.000.000
908	Réparation des dégâts causés par les inondations d'octobre 1940 et d'avril 1942 dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	Mémoire.

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
9082	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réparation des ouvrages de protection contre les eaux des lieux habités	Mémoire.
909	Ports maritimes. — Equipement	100.000.000
9090	Ports maritimes. — Equipement	50.000.000
910	Ports de pêche. — Equipement	33.333.000
911	Études et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat	Mémoire.
913	Institut géographique national. — Equipement	Mémoire.
9139	Institut géographique national. — Equipement	Mémoire.
9130	Institut géographique national. — Equipement	8.333.000
9132	Construction de dépôts d'hydrocarbures	Mémoire.
914	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration des établissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer	59.166.000
9142	Phares, balises et signaux divers. — Equipement dans la métropole	30.000.000
9140	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration des établissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer	41.666.000
	Total pour le paragraphe A	707.663.000
	B. — *Travaux exécutés avec participation financière de l'Etat.*	
918	Subventions allouées par l'Etat pour l'exécution des travaux d'intérêt local visés par la loi du 11 octobre 1940	250.000
9182	Participation aux travaux d'urbanisme dans les villes sinistrées	3.000.000
9183	Réparation des dégâts causés au chemin de fer et au port de la Réunion	Mémoire.
9189	Participation aux opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	2.500.000
919	Subventions pour travaux de défense contre les eaux	4.500.000
9199	Subventions pour travaux de défense contre les eaux	666.000
920	Subventions pour travaux de défense contre la mer	Mémoire.
9200	Subventions pour travaux de défense contre la mer	666.000
921	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	11.582.000
	Total pour l'équipement	719.245.000
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	3.539.576.000
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	EQUIPEMENT	
915	Matériel aéronautique	25.000.000
9159	Matériel aéronautique	25.000.000
9150	Matériel aéronautique	23.333.000
9153	Expérimentation et essais d'utilisation de matériel aéronautique	16.666.000
916	Equipement technique de l'aéronautique: Fournitures, main-d'œuvre et surveillance	102.333.000
9169	Equipement technique de l'aéronautique: Fournitures, main-d'œuvre et surveillance	92.500.000
9160	Equipement technique de l'aéronautique civile et commerciale: fournitures, main-d'œuvre et surveillance	420.500.000
9179	Travaux et installations de l'aéronautique (travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance)	198.000.000
9170	Travaux et installations de l'aéronautique civile et commerciale en métropole (travaux, main-d'œuvre et surveillance)	27.000.000
9180	Travaux et installations de l'aéronautique civile et commerciale dans les territoires d'outre-mer (travaux, main-d'œuvre et surveillance)	66.666.000
9190	Acquisitions immobilières dans la métropole et dans l'Union française	45.000.000
920	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'aviation civile et commerciale	1.041.998.000
	MARINE MARCHANDE	
	RECONSTRUCTION	
801	Application de l'article 26 du cahier des charges annexé à la convention du 29 décembre 1920 conclue entre l'Etat et la compagnie des messageries maritimes	Mémoire.
802	Participation de l'Etat aux dépenses de reconstitution du matériel des sociétés de sauvetage	Mémoire.
8029	Participation de l'Etat aux dépenses de reconstitution du matériel des sociétés de sauvetage	Mémoire.
8020	Participation de l'Etat aux dépenses de reconstitution du matériel des sociétés de sauvetage	3.333.000
803	Flottille garde-pêche et bateaux-pilote. — Constructions et grosses réparations	6.700.000
8039	Flottille garde-pêche et bateaux-pilote. — Constructions et grosses réparations	Mémoire.
8030	Flottille garde-pêche et bateaux-pilote. — Constructions et grosses réparations	Mémoire.
804	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	Mémoire.
8049	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	1.333.000
8040	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	333.000
	Total pour la reconstruction	11.699.000
	EQUIPEMENT	
900	Achat, construction, aménagements et grosses réparations d'immeubles destinés aux services de la marine marchande	Mémoire.
9009	Construction et aménagement d'immeubles pour les services de la marine marchande	2.833.000
9000	Achat, construction et aménagement d'immeubles pour les services de la marine marchande	500.000
	Total pour l'équipement	3.333.000
	Total pour la marine marchande	15.032.000
	RECAPITULATION	
	Affaires étrangères:	
	I. — Services des affaires étrangères	16.605.000
	Agriculture	1.746.814.000
	Education nationale	1.762.016.000
	Finances et affaires économiques:	
	I. — Finances	67.999.000
	II. — Affaires économiques	593.666.000
	France d'outre-mer	4.106.165.000
	Industrie et commerce	130.000.000
	Intérieur	1.162.918.000
	Justice	19.997.000
	Présidence du conseil	93.389.000
	Reconstruction et urbanisme	158.332.000
	Santé publique et population	190.146.000
	Travail et sécurité sociale	3.332.000
	Travaux publics, transport et tourisme:	
	I. — Travaux publics, transports et tourisme	3.539.576.000
	II. — Aviation civile et commerciale	1.041.998.000
	Marine marchande	15.032.000
	Total pour l'état B	14.587.985.000

Etat C. — *Tableau par service et par chapitre des crédits mis à la disposition des ministres sur l'exercice 1951 au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement imputables sur le budget général (services militaires).*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
	Défense nationale.	
	I. — SECTION COMMUNE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
1001	Traitements du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (air)	830.000
1002	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et indemnités des membres de leur cabinet (guerre)	1.661.000
1003	Traitements du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (marine)	850.000
1011	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de l'air	66.742.000
1012	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la guerre	88.222.000
1013	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la marine	51.141.000
1021	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de l'air	45.267.000
1022	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de la guerre	95.275.000
1023	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de la marine	48.260.000
1030	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	4.094.286.000
1040	Gendarmerie. — Traitements et indemnités du personnel civil	27.988.000
1051	Soldes, traitements et indemnités du corps de contrôle (air)	4.054.000
1052	Soldes, traitements et indemnités du corps de contrôle (guerre)	10.734.000
1053	Soldes, traitements et indemnités du corps de contrôle (marine)	8.387.000
1060	Service cinématographique des armées. — Soldes et indemnités des personnels militaires	4.784.000
1070	Service cinématographique des armées. — Traitements et indemnités des personnels civils	1.038.000
1080	Traitements, soldes et indemnités des personnels civils et militaires de la justice militaire	35.732.000
1090	Traitements, soldes et indemnités des personnels civils et militaires de la sécurité militaire	36.350.000
1100	Personnels civils et militaires des services sociaux	62.554.000
1110	Soldes et indemnités des personnels militaires du service de santé	320.078.000
1120	Traitements et indemnités des personnels titulaires, contractuels et auxiliaires du service de santé	117.959.000 214.733.000
1130	Salaires des ouvriers du service de santé	
	Total pour la 4e partie	5.336.928.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Presse. — Information	5.369.000
3010	Missions temporaires à l'étranger	3.333.000
3020	Dépenses exceptionnelles de représentation	1.833.000
3030	Frais de déplacement des personnels civils et militaires en service à l'administration centrale	3.311.000
3040	Administrations centrales. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien.	45.300.000
3050	Frais d'entretien et de fonctionnement des voitures automobiles	6.000.000
3060	Gendarmerie. — Alimentation	18.179 000
3070	Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage, éclairage	229.267.000
3072	Gendarmerie. — Programme d'habillement	6.078.000
3080	Gendarmerie. — Frais de déplacement	83.333.000
3090	Gendarmerie. — Dépenses de fonctionnement et de matériel	263.541.000
3100	Gendarmerie. — Entretien des immeubles	171.666.000
3111	Frais de déplacement des corps de contrôle (Air)	533.000
3112	Frais de déplacement des corps de contrôle (Guerre)	966.000
3113	Frais de déplacement des corps de contrôle (Marine)	583.000
3120	Service cinématographique des armées. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires	141.000
3130	Service cinématographique des armées. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien des immeubles	4.796.000
3140	Justice militaire et prisons militaires. — Frais de déplacements. — Transports. Dépenses de fonctionnement et de matériel. — Entretien des immeubles	12.765 000
3150	Sécurité militaire. — Frais de déplacement. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	11.676.000
3160	Services sociaux. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires	2.349.000
3170	Services sociaux. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	6.552.000
3180	Service de santé. — Frais de déplacements des personnels civils et militaires	10.605.000
3190	Service de santé. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	576.889.000
3200	Service de santé. — Instruction. Ecoles. — Recrutement	9.666.000
3210	Service de santé. — Etudes et expérimentations techniques	2.199.000
3220	Sports et compétitions	3.000.000
3230	Recherche scientifique. — Frais de fonctionnement	6.469 000
	Total pour la 5e partie	1.486.399.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Services sociaux. — Secours et allocations diverses	53.140.000
4010	Prestations en espèces de l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	45.598.000
4020	Prestations familiales des personnels civils et militaires	272.682.000
4030	Secours aux personnels retraités	1.000.000
4040	Allocations viagères aux auxiliaires et allocations aux personnels civils dégagés des cadres n'ayant pas droit à pension	1.601.000
4051	Allocation de logement au personnel civil et militaire. — Prime d'aménagement et de déménagement (air)	261.000
4052	Allocation de logement au personnel civil et militaire. — Prime d'aménagement et de déménagement (guerre)	3.025.000
4053	Allocation de logement au personnel civil et militaire. — Prime d'aménagement et de déménagement (marine)	326.000
4070	Gendarmerie. — Allocation logement et prime d'aménagement et de déménagement	37.000
	Total pour la 6e partie	377.973.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention au budget annexe du service des poudres pour l'entretien des installations non utilisées à l'exploitation	40.000.000
5010	Subvention au budget annexe des services des essences pour l'entretien des stocks de réserve de l'armée de l'air	10.908.000
	Total pour la 7e partie	50 908.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations et de dons manuels	Mémoire.
6011	Accidents du travail. — Réparations civiles (air)	15.000.000
6012	Accidents du travail. — Réparations civiles (guerre)	79.583.000
6013	Accidents du travail. — Réparations civiles (marine)	9.589.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
6021	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (air)	Mémoire.
6022	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (guerre)	Mémoire.
6023	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (marine)	Mémoire.
6031	Dépenses des exercices clos (air)	Mémoire.
6032	Dépenses des exercices clos (guerre)	Mémoire.
6033	Dépenses des exercices clos (marine)	Mémoire.
6040	Frais de réception, de montage et de mise au point de matériel étranger	33.333.000
6050	Participation à la ligne de communication à travers la France	160.000.000
	Total pour la 8e partie	297.505.000
	TITRE Ier *bis*. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
7001	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres en non-activité ou en réforme (air)	23.319.000
7002	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres en non-activité ou en réforme (guerre)	221.933.000
7003	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres en non-activité ou en réforme (marine)	15.702.000
7012	Soldes, traitements et indemnités des personnels de liquidation	78.509.000
7020	Liquidation des marchés résiliés	Mémoire.
7024	Payements à l'industrie privée (guerre	Mémoire.
7025	Poursuite pour compte français de commandes allemandes résiliées (guerre)	Mémoire.
7031	Dépenses résultant des hostilités (air)	1.500.000
7032	Dépenses résultant des hostilités (guerre)	90.333.000
7033	Dépenses résultant des hostilités (marine)	2.000.000
7042	Militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés ou malades en instance de démobilisation (guerre)	511.032.000
7052	Militaires autochtones rapatriables	Mémoire.
7061	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (air)	8.358.000
7062	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (guerre)	11.666.000
7063	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (marine)	13.323.000
7071	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (air)	Mémoire.
7072	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (guerre)	Mémoire.
7073	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (marine)	Mémoire.
7081	Dépenses des exercices clos (air)	Mémoire.
7082	Dépenses des exercices clos (guerre)	Mémoire.
7083	Dépenses des exercices clos (marine)	Mémoire.
	Total du titre Ier *bis*	978.185.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
8000	Gendarmerie. — Reconstruction	14.457.000
8010	Service de santé. — Reconstruction	7.000.000
	Total pour la reconstruction	21.457.000
	Equipement.	
9000	Subvention au service des poudres pour études et recherches	75.083.000
9010	Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement	54.358.000
9020	Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	2.000.000
9030	Service cinématographique des armées — Installations	Mémoire.
9040	Construction de logements militaires	98.603.000
9050	Gendarmerie. — Equipement	6.782.000
9060	Gendarmerie. — Matériel lourd	2.616.000
9070	Gendarmerie. — Acquisitions immobilières	2.190.000
9080	Contrats de fournitures d'équipement et d'entretien nouveau d'usines, non résiliés en exécution de la loi du 20 juillet 1940	Mémoire.
9090	Service de santé. — Equipement. — Travaux et installations	6.825.000
9100	Service de santé. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
9110	Recherche scientifique. — Equipement	25.000.000
9120	Dépeness des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	273.457.000
	Total du titre II	294.914.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier:	
	4e partie. — Personnel	5.336.928.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.486.399.000
	6e partie. — Charges sociales	377.973.000
	7e partie. — Subventions	50.908.000
	8e partie. — Dépenses diverses	297.505.000
	Total pour le titre Ier	7.549.713.000
	Titre I *bis*: Dépenses résultant des hostilités	978.185.000
	Total pour les titres Ier et I *bis*	8.527.898.000
	Titre II:	
	Reconstruction	21.457.000
	Equipement	273.457.000
	Total pour le titre II	294.914.000
	Total général pour la section commune	8.822.812.000
	II. — SECTION « AIR »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
1005	Solde des officiers des armes	602.166.000
1015	Solde des officiers des services	52.008.000
1025	Solde des sous-officiers et hommes de troupe	2.531.965.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congé	36.573.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Services et formations de l'armée de l'air	65.780.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	17.100.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Services du matériel	23.799.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Services et formations de l'armée de l'air	132.754.000
1085	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	18.457.000
1095	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel	67.849.000
1105	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	367.000
1115	Revalorisation des soldes, traitements et indemnités	182.000.000
	Total pour la 4e partie	3.739.818.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	630.057.000
3015	Chauffage et éclairage	75.826.000
3025	Habillement et campement	416.974.000
3035	Couchage et ameublement	54.339.000
3045	Frais de déplacement	168.667.000
3055	Frais de transport de personnel	22.970.000
3065	Frais de transport de matériel	98.083.000
3075	Logement, cantonnement, loyers	32.823.000
3085	Instruction, écoles, recrutement	16.875.000
3095	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	4.403.000
3105	Convocation des réserves. — Entretien	4.310.000
3115	Préparation militaire	2.500.000
3125	Entretien et réparation des matériels aéronautiques assurés par le service du matériel de l'armée de l'air	127.417.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3135	Réparations du matériel aérien et fournitures de rechange assurées par la direction technique et industrielle (ancien programme)..	231.926.000
3145	Réparations du matériel aérien assurées par la direction technique et industrielle (nouveau programme)	461.331.000
3155	Entretien du matériel des télécommunications	38.500.000
3165	Entretien du matériel roulant et des matériels divers	135.000.000
3175	Entretien de l'armement et des munitions..	11.333.000
3185	Fonctionnement des formations, unités et établissements de l'armée de l'air	86.000.000
3195	Carburants	601.500.000
3205	Entretien des immeubles et du domaine militaire	122.667.000
	Total pour la 5e partie	3.375.638.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires	303.333.000
4015	Allocations-logement et primes d'aménagement et de déménagement	1.667.000
	Total pour la 6e partie	305.000.000
	7e partie. — Subventions.	
5005	Constructions aéronautiques. — Subventions.	13.693.000
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	3.730.818.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.375.638.000
	6e partie. — Charges sociales	305.000.000
	7e partie. — Subventions	13.693.000
	Total pour le titre Ier	7.425.149.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE RECONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
8000	Bases. — Reconstruction (ancien programme).	35.417.000
8020	Service du matériel. — Reconstruction (ancien programme)	3.833.000
	Total pour la reconstruction	39.250.000
	Equipement.	
9000	Bases. — Travaux et installations	219.050.000
9020	Commissariat. — Travaux et installations....	110.000
9040	Service du matériel. — Travaux et installations	13.083.000
9060	Armement de l'armée de l'air	1.845.000
9070	Munitions de l'armée de l'air	142.091.000
9080	Matériel roulant de l'armée de l'air	196.667.000
9090	Matériel d'équipement des bases	78.991.000
9100	Télécommunications. — Fabrications	581.000.000
9110	Subventions au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement	530.000.000
9120	Matériel de série de l'armée de l'air	2.800.000.000
9230	Etudes et prototypes	2.170.000.000
9240	Recherches réalisées par l'office national d'études et recherches de l'aéronautique..	133.333.000
9400	Bases. — Acquisitions immobilières	11.667.000
9420	Services du matériel. — Acquisitions immobilières	11.167.000
	Total pour l'équipement	6.889.004.000
	Total pour le titre II	6.928.254.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses ordinaires	7.425.149.000
	Titre II. — Dépenses de reconstruction et d'équipement	6.928.254.000
	Total général pour la section « Air ».	14.353.403.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	III. — SECTION GUERRE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
1005	Solde des officiers des armes	1.188.910.000
1015	Solde des officiers des services	411.910.000
1025	Solde des sous-officiers et hommes de troupe.	4.133.650.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme, congé	58.530.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de l'intendance	459.130.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel	147.760.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du génie.	119.850.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service des transmissions	119.370.000
1085	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Ouvriers. — Recrutement	90.840.000
1095	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de l'intendance	351.020.000
1105	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel	551.730.000
1115	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du génie	66.390.000
1125	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service des transmissions	32.060.000
1135	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	7.220.000
1155	Reclassement de la fonction publique	360.119.000
	Total pour la 4e partie	8.488.499.000
	5e partie. — Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	2.366.000.000
3015	Chauffage et éclairage	191.000.000
3025	Habillement, campement, programmes	4.000.000.000
3035	Habillement, campement, entretien	569.700.000
3045	Couchage et ameublement, entretien	82.000.000
3055	Indemnités de déplacement	221.620.000
3065	Transport de personnel et de matériel	676.660.000
3075	Logement et cantonnement	50.000.000
3085	Instruction. — Ecoles. — Recrutement	149.490.000
3095	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	19.270.000
3105	Convocation des réserves. — Entretien	53.230.000
3115	Préparation militaire	26.830.000
3125	Remonte	10.000.000
3135	Fourrages	66.240.000
3145	Matériel automobile, blindé et chenillé. — Entretien	614.830.000
3155	Matériel d'armement. — Entretien	83.330.000
3165	Munitions. — Entretien	20.000.000
3175	Frais généraux du service du matériel	57.500.000
3185	Services annexes gérés par la direction du matériel. — Fonctionnement	33.330.000
3195	Service de la mécanographie	15.000.000
3205	Matériel du génie. — Entretien	43.000.000
3215	Matériel du service des transmissions. — Entretien	70.280.000
3225	Télégraphe et téléphone	80.000.000
3235	Carburants	455.160.000
3245	Matériel automobile. — Rénovation	380.000.000
3255	Achats commerciaux et reconditionnement des surplus	30.000.000
3265	Etudes et expérimentations techniques	6.500.000
3275	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	293.330.000
3285	Chemins de fer et routes	15.000.000
	Total pour la 5e partie	10.682.300.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires (guerre)	1.029.560.000
4015	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	16.710.000
	Total pour la 6e partie	1.046.270.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	TITRE II. — RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
8000	Intendance	11.245.000
8020	Service du matériel	Mémoire.
8030	Service du génie	8.940.000
8040	Chemins de fer et routes	Mémoire.
8050	Service des transmissions	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	20.185.000
	Equipement.	
9000	Service de l'intendance	Mémoire.
9010	Service du matériel	6.200.000
9020	Service du génie	200.000.000
9032	Réinstallation des services militaires évincés.	Mémoire.
9040	Chemins de fer et routes	7.555.000
9050	Service des transmissions	326.000.000
907	Achat à la S. N. V. S.	Mémoire.
9080	Construction et équipement de laboratoires et organes d'expérimentation	3.840.000
9090	Intendance. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
9100	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	4.340.000
9110	Service du génie. — Acquisitions immobilières	3.350.000
9120	Matériel lourd	3.240.250.000
9130	Munitions	1.820.635.000
9140	Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe de la D. E. F. A.	680.000.000
9150	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour couverture des dépenses de premier établissement de caractère militaire	981.520.000
9160	Réalisation équipement technique pour le service des essences	Mémoire.
	Total pour l'équipement	7.244.290.000
	Total pour le titre II	7.264.475.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	8.488.489.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	10.682.300.000
	6e partie. — Charges sociales	1.046.270.000
	Titre II	7.264.475.000
	Total pour la section guerre	27.481.534.000
	IV. — SECTION MARINE	
	TITRE Ier	
	4e partie — Personnel.	
1005	Officiers des armes	504.000.000
1015	Officiers des services	74.000.000
1025	Officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins des armes et des services	2.605.000.000
1035	Militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé	19.000.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Personnels divers	29.700.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Services du commissariat	18.700.000
1065	Personnels civils extérieurs — Services des travaux maritimes	26.800.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Service de la comptabilité des matières	29.500.000
1085	Personnel ouvrier. — Service du commissariat	166.000.000
1095	Personnel ouvrier. — Travaux maritimes	130.000.000
1105	Personnel ouvrier. — Bases aéronavales	10.500.000
1115	Personnel ouvrier. — Personnels divers	15.900.000
1125	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	900.000
1145	Reclassement de la fonction publique	185.000.000
	Total pour la 4e partie	3.815.000.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	702.466.000
3015	Habillement, campement, couchage et ameublement	270.166.000
3025	Frais de déplacements	144.666.000
3035	Logements, cantonnement, loyers	18.000.000
3045	Frais d'instruction. — Ecoles — Recrutement.	10.500.000
3055	Convocation des réserves. — Soldes et entretien	11.500.000
3075	Approvisionnements de la marine	273.666.000
3085	Dépenses de fonctionnement du service hydrographique	8.333.000
3095	Entretien du matériel automobile	30.333.000
3105	Dépense du service courant des arsenaux	33.666.000
3115	Entretien du matériel de série de l'aéronautique navale	264.666.000
3125	Dépenses de fonctionnement des bases aéronavales	7.166.000
3135	Entretien de la flotte	2.159.833.000
3145	Combustibles et carburants	495.000.000
3155	Achat de matériel automobile	5.833.000
3165	Achat de matériel roulant et spécialisé pour l'aéronautique navale	14.666.000
3175	Entretien des immeubles et du domaine militaire	51.000.000
	Total pour la 5e partie	4.501.460.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales	333.333.000
4015	Allocations de logement et primes de déménagement et d'aménagement	5.000.000
	Total pour la 6e partie	338.333.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6005	Dépenses diverses. — Sports. — Insignes et participations	8.333.000
6015	Dépenses diverses à l'extérieur	8.333.000
	Total pour la 8e partie	16.666.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	3.815.000.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	4.501.460.000
	6e partie. — Charges sociales	338.333.000
	8e partie. — Dépenses diverses	16.666.000
	Total pour le titre Ier	8.671.459.000
	TITRE II	
	Reconstruction.	
8000	Commissariat de la marine. — Parcs à combustibles	16.500.000
8010	Commissariat de la marine. — Approvisionnements de la flotte	10.216.000
8030	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour travaux de reconstruction des arsenaux	66.666.000
8040	Travaux de renflouements	23.333.000
	Total pour la reconstruction	116.715.000
	Equipement.	
9000	Commissariat de la marine. — Habillement, couchage, cantonnement	5.888.000
9010	Commissariat de la marine. — Subsistances	12.266.000
9021	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour travaux de reconstruction des arsenaux	Mémoire.
9030	Service technique des transmissions. — Equipement	40.000.000
9040	Refontes et gros travaux pour la flotte	1 255.553.000
9050	Travaux maritimes. — Travaux et installation.	447.500.000
9060	Aéronautique navale. — Equipement des bases	80.619.000
9070	Aéronautique navale. — Matériel de série	813.333.000
9080	Matériels communs d'armement, radars, munitions	501.833.000
9090	Etudes techniques d'armement	275.000.000
9110	Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	1.666.000
9120	Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	9.166.000
	Total pour l'équipement	3.482.824.000
	Total titre II	3.559.539.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	Titre Ier:	
	Personnel	3.815.000.000
	Matériel, fonctionnement	4.501.460.000
	Charges sociales	338.333.000
	Dépenses diverses	16.666.000
	Total pour le titre Ier	8.671.459.000
	Titre II	2.599.539.000
	Total pour la section marine	12.230.998.000
	Etats associés et France d'outre-mer.	
	I. — SECTION COMMUNE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
4500	Personnel militaire de l'administration centrale et des services annexes	23.667.000
4510	Personnel civil de l'administration centrale et des services annexes	10.167.000
	Total pour la 4e partie	33.834.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4510	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	58.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6500	Entretien en France du personnel de relève du service de santé pour les besoins des services locaux d'outre-mer	17.269.000
	Total général pour la section commune	51.161.000
	II. — SECTION « ETATS ASSOCIES »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1525	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel officier	1.597.463.000
1535	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel non officier	8.252.289.000
1545	Solde de non activité, de congé et de réforme	340.000
1555	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel officier	4.203.000
1565	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel non officier	79.940.000
1575	Solde des troupes supplétives en Indochine	Mémoire.
1585	Traitements et salaires du personnel civil permanent employé dans les états-majors, corps de troupe et services	497.771.000
1605	Traitements et salaires du personnel civil des services français de sécurité	Mémoire.
1615	Traitements et salaires du personnel civil du groupement des contrôles radioélectriques	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	10.398.040.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3505	Instruction des cadres et de la troupe	20.833.000
3515	Transport du personnel militaire et déplacements	1.238.216.000
3525	Alimentation de la troupe	3.607.669.000
3535	Habillement, campement, couchage, ameublement	1.671.320.000
3545	Remonte et fourrages	78.083.000
3555	Entretien du personnel de la gendarmerie	14.233.000
3565	Fonctionnement du service de santé	313.333.000
3575	Fonctionnement du service de l'artillerie	1.813.102.000
3585	Fonctionnement du service des transmissions	302.333.000
3595	Fonctionnement du service automobile	1.597.000.000
3605	Fonctionnement du service des constructions. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	589.167.000
3615	Entretien du matériel et des bâtiments de la gendarmerie	7.758.000
3625	Entretien des troupes supplétives en Indochine	Mémoire.
3635	Entretien des services français de sécurité	Mémoire.
3645	Entretien du groupement des contrôles radioélectriques	Mémoire.
3655	Entretien du matériel et des bâtiments des troupes supplétives en Indochine	Mémoire.
3665	Entretien du matériel et des bâtiments des services français de sécurité	Mémoire.
3675	Entretien du matériel et des bâtiments du groupement des contrôles radioélectriques	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	11.483.047.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4505	Service social de l'armée dans les territoires d'outre-mer	27.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6515	Education physique et sports	3.965.000
6525	Services divers	41.667.000
6535	Correspondance postale et télégraphique	40.167.000
6545	Frais de justice et réparations civiles	16.167.000
6555	Fonds spéciaux	31.000.000
	Total de la 8e partie	138.966.000
	TITRE II. — EQUIPEMENT	
9700	Travaux et installations domaniales	173.500.000
9721	Equipement industriel des directions d'artillerie. — Transmissions	57.167.000
9731	Motorisation et mécanisation des unités	23.333.000
9760	Conctructions de la gendarmerie outre-mer	1.167.000
	Total pour le titre II	255.167.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier:	
	4e partie. — Personnel	10.398.040.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services d'entretien	11.483.047.000
	6e partie. — Charges sociales	27.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses	138.966.000
	Total	22.047.053.000
	Titre II	255.167.000
	Total général pour la section « Etats associés »	22.302.220.000
	III. — SECTION FRANCE D'OUTRE-MER	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1520	Solde de l'armée et indemnités personnel officier	379.547.000
1530	Solde de l'armée et indemnités personnel non officier	1.282.050.000
1540	Solde de non activité, de congé et de réforme	4.660.000
1550	Gendarmerie — Soldes et indemnités personnel officier	19.190.000
1560	Gendarmerie. — Soldes et indemnités personnel non officier	279.039.000
1580	Traitements et salaires du personnel civil permanent employé dans les états-majors, corps de troupe et services	177.651.000
	Total pour la 4e partie	2.142.137.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3500	Instruction des cadres et de la troupe	9.500.000
3510	Transport du personnel militaire et déplacements	253.577.000
3520	Alimentation de la troupe	464.840.000
3530	Habillement, campement, couchage, ameublement	448.543.000
3540	Remonte et fourrages	9.135.000
3550	Entretien du personnel de la gendarmerie	52.692.000
3560	Fonctionnement du service de santé	57.983.000
3570	Fonctionnement du service de l'artillerie	104.967.000
3580	Fonctionnement du service des transmissions	46.090.000
3590	Fonctionnement du service automobile	215.927.000
3600	Fonctionnement du service des constructions. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	229.678.000
3610	Entretien du matériel et des bâtiments de la gendarmerie	66.717.000
	Total pour la 5e partie	1.959.679.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
	6e partie. — Charges sociales.	
4500	Service social de l'armée dans les territoires d'outre-mer	13.637.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6510	Education physique et sports	2.702.000
6520	Services divers	4.003.000
6530	Correspondance postale et télégraphique	2.467.000
6540	Frais de justice et réparations civiles	2.467.000
	Total pour la 8e partie	11.339.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
950	Travaux et installations domaniales	61.500.000
9560	Constructions de la gendarmerie outre-mer	26.667.000
	Total pour le titre II	88.167.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
	RECAPITULATION	
	Titre Ier:	
	1e partie. — Personnel	2.142.137.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services d'entretien	1.959.679.000
	6e partie — Charges sociales	13.637.000
	8e partie. — Dépenses diverses	11.339.000
	Total pour le titre Ier	4.126.792.000
	Titre II	88.167.000
	Total général pour la section France d'outre-mer	4.214.959.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Section commune	51.161.000
	Section Etats associés	22.302.220.000
	Section France d'outre-mer	4.214.959.000
	Total général	26.568.340.000

RÉCAPITULATION

Défense nationale:	
I. — Section commune	8.822.812.000
II. — Section air	11.353.403.000
III. — Section guerre	27.481.534.000
IV. — Section marine	12.230.998.000
Etats associés et France d'outre-mer	26.568.340.000
Total pour l'état C	89.457.087.000

Etat D. — *Tableau par service et par chapitre des crédits mis à la disposition des ministres pour l'exercice 1951 au titre des budgets annexes pour les dépenses de fonctionnement des services civils.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS demandés.
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
	1re partie. — Dette publique.	
0010	Intérêts à servir aux déposants	1.204.580.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	6.651.000
1010	Services extérieurs. — Exécution. — Traitements et salaires	59.716.000
1020	Administration centrale. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	138.000
1030	Services extérieurs. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	9.105.000
1040	Supplément familial de traitement et de salaire	403.000
1050	Indemnités de résidence	15.625.000
1060	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	
1070	Administration centrale. — Indemnités diverses	417.000
1080	Services extérieurs. — Indemnités diverses	15.535.000
1090	Primes de rendement des fonctionnaires de la C. N. E	624.000
1100	Allocations aux agents en congé de longue durée	507.000
1110	Allocations à certains agents en disponibilité pour maladie	330.000
1120	Indemnités de licenciement	Mémoire.
1130	Couverture de diverses mesures en faveur du personnel	7.666.000
1140	Contributions à la constitution de pensions de retraites du personnel	7.562.000
1150	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	4.596.000
	Total	128.905.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS demandés.
		francs.
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
3000	Administration centrale. — Locaux, mobilier, fournitures	100.000
3010	Services extérieurs. — Locaux, mobilier, fournitures	3.916.000
3020	Remboursements à diverses administrations	9.421.000
3030	Loyers	200.000
3040	Contributions et remises	17.000
3050	Indemnités de missions, de déplacements et de voyages, frais de passage	91.000
	Total	13.745.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	1.318.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	10.000
4020	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations prévues par l'article 1er de la loi provisoirement applicable du 18 septembre 1940	Mémoire.
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	1.000.000
	Total (charges sociales)	2.328.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Dépenses diverses et accidentelles	10.000
6010	Secours	10.000
6020	Versement au fonds national de solidarité et d'action mutualiste de fonds provenant de la prescription trentenaire	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6060	Versement à la dotation de la C. N. E	Mémoire.
6070	Financement des travaux d'équipement	»
	Total	20.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS demandés.
		francs.
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Dette publique	1.204.580.000
	2e partie. — Personnel	128.905.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	13.745.000
	6e partie. — Charges sociales	2.328.000
	8e partie. — Dépenses diverses	20.000
	Total	1.349.578.000
	Imprimerie nationale.	
	Personnel.	
1000	Traitements du personnel commissionné	13.091.000
1010	Indemnités et allocations diverses	1.259.000
1020	Indemnités de résidence	2.956.000
1030	Supplément familial de traitement	175.000
1040	Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'ateliers et apprentis	110.359.000
	Total	127.840.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	3.250.000
3010	Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations	1.650.000
3020	Location de locaux industriels	83.000
3030	Entretien, réparation, amortissement industriel du matériel d'exploitation	45.000.000
3040	Chauffage, éclairage et force motrice	4.995.000
3050	Approvisionnement pour le service des ateliers et dépenses remboursables	400.000.000
	Total	454.978.000
	Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	6.033.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	100.000
4020	Indemnités en cas de maladie, maternité et accidents du travail	5.261.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total	11.394.000
	Subventions.	
5000	Contributions aux caisses de retraite	8.531.000
	Dépenses diverses.	
6000	Secours	133.000
6010	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total	133.000
	Total des différentes parties	602.926.000
6030	Excédent des recettes sur les dépenses à verser au Trésor	Mémoire.
	Total pour l'Imprimerie nationale	602.926.000
	Légion d'honneur.	
	Dette.	
0700	Traitements des membres de l'ordre et des médaillés militaires	77.292.000
	Personnel.	
1000	Grande chancellerie. — Traitements	3.150.000
1010	Grande chancellerie. — Salaires	444.000
1020	Grande chancellerie. — Indemnités diverses	164.000
1030	Maisons d'éducation. — Traitements	9.609.000
1040	Maisons d'éducation. — Salaires du personnel auxiliaire	3.105.000
1050	Maisons d'éducation. — Allocations aux professeurs externes. Indemnités diverses	462.000
1060	Indemnités de résidence	3.433.000
1070	Supplément familial de traitement	24.000
	Total pour le personnel	20.391.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Grande chancellerie. — Matériel	762.000
3010	Remboursement à diverses administrations	699.000
3020	Frais relatifs au domaine d'Ecouen	5.000
3030	Maisons d'éducation. — Matériel	8.561.000
3040	Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur	8.000.000
3050	Maisons d'éducation. — Reconstruction des immeubles détruits par faits de guerre	4.166.000
3060	Maisons d'éducation. — Equipement	Mémoire.
	Total pour le matériel	22.106.000
	Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	279.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	Mémoire.
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour les charges sociales	279.000
	Dépenses diverses.	
6000	Maisons d'éducation. — Produits à consommer en nature	368.000
6010	Secours	477.000
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	3.000
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6040	Dépenses de la Légion d'honneur effectuées sur fonds de concours	Mémoire.
6050	Emplois des rentes avec affectation spéciale (legs et donations)	18.000
	Total pour les dépenses diverses	866.000
	Total pour la Légion d'honneur	120.934.000
	Ordre de la libération.	
	Personnel.	
1000	Traitements du chancelier et du personnel titulaire	433.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire	69.000
1020	Indemnités diverses	54.000
1030	Indemnités de résidence	83.000
1040	Supplément familial de traitement	5.000
	Total pour le personnel	644.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	315.000
	Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	46.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	Mémoire.
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire
	Total pour les charges sociales	46.000
	Dépenses diverses.	
6000	Secours aux compagnons de la libération et aux médaillés de la Résistance et œuvres sociales	500.000
6010	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	500.000
	Total pour l'ordre de la libération	1.505.000
	Monnaies et médailles.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel commissionné	5.685.000
1010	Indemnités au personnel commissionné	1.239.000
1020	Indemnités de résidence	9.299.000
1030	Supplément familial de traitement	587.000
1040	Salaires du personnel ouvrier	60.216.000
	Total pour la 4e partie	77.026.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS demandés
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	214.000
3010	Entretien des bureaux et du matériel	1.190.000
3020	Remboursement à diverses administrations	769.0000
3030	Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation	21.883.000
3040	Matériel automobile	933.000
3050	Matériel neuf et installations nouvelles	5.000.000
3060	Fabrication des monnaies	210.191.000
3070	Fabrication des médailles	17.118.000
3080	Fabrications annexes	25.000
	Total pour la 5e partie	257.323.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	4.515.000
4020	Assistance aux ouvriers atteints de maladie ou victimes d'accidents du travail	63.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	2.024.000
	Total pour la 6e partie	Mémoire.
		6.602.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	66.000
6010	Gratifications aux ouvriers ayant apporté des perfectionnements techniques à l'outillage	16.000
6020	Retrait des monnaies françaises démonétisées	58.333.000
6030	Application au fonds d'entretien de la circulation monétaire	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6060	Revalorisation du fonds de roulement	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	58.415.000
6070	Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses	1.457.689.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	77.026.000
	5e partie. — Matériel	257.323.000
	6e partie. — Charges sociales	6.602.000
	8e partie. — Dépenses diverses	58.415.000
		399.366.000
6070	Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses	1.457.689.000
	Total pour les monnaies et médailles	1.857.055.000
	Postes, télégraphes, téléphones.	
	1re partie. — Dette publique.	
0010	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor	Mémoire.
0700	Pensions et compléments de pension	19.280.000
	Total pour la 1re partie	19.280.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	99.199.000
1010	Administration centrale. — Personnel contractuel et auxiliaire	1.695.000
1020	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Personnel titulaire	13.052.000
1030	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Personnel contractuel et auxiliaire	29.077.000
1040	Service des directions. — Personnel titulaire	376.382.000
1050	Service intérieur des bureaux. — Personnel titulaire	4.236.401.000
1060	Service de la distribution. — Personnel titulaire	1.025.446.000
1070	Service des lignes, des installations électriques et des transports. — Personnel titulaire	710.728.000
1080	Service des locaux d'exploitation. — Personnel titulaire	25.219.000
1090	Inspection générale. — Personnel titulaire	4.375.000
1100	Services d'enseignement. — Personnel titulaire	47.313.000
1110	Services spéciaux. — Personnel titulaire	95.810.000
1120	Services d'acheminement des correspondances. — Personnel titulaire	317.868.000
1130	Services extérieurs spécialisés. — Personnel titulaire	164.257.000
1140	Services extérieurs. — Personnel des cadres complémentaires	194.057.000
1150	Services extérieurs. — Personnels auxiliaire et contractuel	1.221.485.000
1160	Frais de remplacement	510.273.000
1170	Allocations aux agents en congé de longue durée	60.592.000
1180	Allocations à certains agents mis en disponibilité d'office pour maladie	5.938.000
1190	Allocations dues aux agents de l'Etat victimes d'un accident survenu au cours d'un déplacement nécessité par l'accomplissement d'une mission	Mémoire.
1200	Supplément familial de traitement	91.742.000
1210	Indemnité de résidence	1.322.466.000
1220	Indemnités spéciales	203.384.000
1230	Indemnités éventuelles	400.493.000
1240	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	25.183.000
1250	Primes de rendement des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones	Mémoire.
1260	Rémunération des gérants de bureaux secondaires, de correspondants postaux et de divers	140.805.000
1270	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel	1.887.681.000
1280	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	543.919.000
1290	Indemnités de licenciement	Mémoire.
1300	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	760.753.000
	Total pour la 4e partie	14.515.653.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Indemnités de missions, de déplacements et de voyage. Frais de passage	447.800.000
3010	Administration centrale. Locaux. Mobilier. Fournitures	7.528.000
3020	Services extérieurs. Chauffage et éclairage. Mobilier. Fournitures	666.582.000
3030	Travaux d'impression	28.013.000
3040	Remboursement à diverses administrations	156.487.000
3050	Loyers	55.333.000
3060	Matériel postal	140.833.000
3070	Matériel électrique	238.601.000
3080	Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	41.375.000
3090	Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant	237.363.000
3100	Transport des correspondances, du matériel et du personnel	1.500.000.000
3110	Matériel automobile	195.378.000
3120	Services extérieurs. Entretien et aménagements des locaux	130.732.000
3130	Travaux et cessions à titre remboursable	Mémoire.
3140	Aide aux forces alliées	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	3.846.325.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	862.164.000
4010	Allocation de logement. — Primes d'aménagement et de déménagement	9.887.000
4020	Œuvres sociales	37.181.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	33.333.000
4040	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par la loi provisoirement applicable du 18 septembre 1950	892.000
	Total pour la 6e partie	944.057.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS demandés.
		francs.
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions de fonctionnement à divers organismes	1.134.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	6.500.000
6010	Service médical	12.318.000
6020	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	6.779.000
6030	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste. Remboursement de mandats payés sur faux acquits	4.233.000
6040	Conférences et organismes internationaux	14.378.000
6050	Remboursements	2.416.000
6060	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Dépenses de l'exercice 1949	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6090	Versement au fonds d'amortissement (loi du 20 juin 1923, art. 72)	Mémoire.
6100	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
6110	Financement de travaux d'établissement	Mémoire.
6120	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation	Mémoire.
6130	Versement au budget général	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	46.654.000
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Dette publique	19.280.000
	4e partie. — Personnel	11.545.653.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.846.325.000
	6e partie. — Charges sociales	944.057.000
	7e partie. — Subventions	1.134.000
	8e partie. — Dépenses diverses	46.654.000
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	19.373.103.000
	Prestations familiales agricoles.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Services centraux. — Personnel	952.000
1010	Services extérieurs. — Personnel	9.108.000
1020	Fonctionnement de la commission supérieure et du budget annexe. — Personnel	254.000
1030	Amélioration de la situation du personnel du budget annexe des prestations familiales agricoles	827.000
	Total pour la 4e partie	11.141.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Services centraux. — Matériel	51.000
3010	Services extérieurs. — Matériel	4.624.000
3020	Frais de fonctionnement du budget annexe. — Dépenses de matériel	50.000
3030	Frais de fonctionnement de la commission supérieure des prestations familiales agricoles	116.000
	Total pour la 5e partie	4.841.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales des salariés agricoles	5.542.050.000
4001	Prestations familiales des non-salariés agricoles	3.158.333.000
4002	Majoration exceptionnelle de 20 p. 100	Mémoire.
4010	Remises de mensualités	17.000
	Total pour la 6e partie	8.700.400.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Reversements et restitutions de droits indûment perçus	17.000
6010	Exonérations de cotisations aux sinistrés de guerre	833.000
6020	Remboursements des avances du Trésor	Mémoire.
6030	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
6040	Versement au budget général	Mémoire.
6050	Restes à payer sur exercices clos	Mémoire.
	Totaux pour la 8e partie	850.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS demandés.
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	11.141.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	4.841.000
	6e partie. — Charges sociales	8.700.400.000
	8e partie. — Dépenses diverses	850.000
	Totaux	8.717.232.000
	Radiodiffusion française.	
	1re partie. — Dette publique.	
0010	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor	21.352.000
0020	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des charges du capital investi en travaux de premier établissement de radiodiffusion	1.216.000
	Total pour la dette publique	22.568.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	60.788.000
1010	Emoluments du personnel contractuel de l'administration centrale	14.684.000
1020	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	1.417.000
1030	Inspection générale	922.000
1040	Traitements du personnel titulaire des services extérieurs	105.970.000
1050	Emoluments du personnel contractuel des services extérieurs	12.516.000
1060	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	15.674.000
1070	Indemnités des services administratifs et techniques (métropole)	7.292.000
1080	Indemnités du personnel des services d'outre mer	6.707.000
1090	Emissions artistiques. — Artistes et spécialistes sous contrat artistique	78.965.000
1100	Emissions artistiques. — Collaborations au cachet ou à la vacation	133.184.000
1110	Emissions artistiques. — Indemnités	83.000
1120	Emissions d'information. — Collaborations au cachet ou à la vacation	50.715.000
1130	Emissions d'information. — Service des relations extérieures	9.847.000
1140	Emissions d'information. — Indemnités	1.900.000
1150	Indemnités de résidence	38.860.000
1160	Supplément familial de traitement	1.833.000
1170	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	977.000
1180	Contribution à la constitution des pensions de retraites du personnel titulaire	30.691.000
1190	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	18.122.000
1200	Versement forfaitaire de 5 et 3 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	25.977.000
	Total pour le personnel	617.124.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Dépenses d'entretien et de fonctionnement des services	23.780.000
3010	Matériel d'entretien technique et frais d'exploitation du réseau	139.570.000
3020	Emissions artistiques. — Dépenses de matériel	21.293.000
3030	Emissions d'information. — Dépenses de matériel	9.565.000
3040	Loyers et indemnités de réquisition	3.523.000
3050	Achat et entretien de matériel automobile	6.041.000
3060	Droits d'auteur et industrie du disque	47.222.000
3070	Frais de réception et de représentation	200.000
3080	Mécanographie des services de la redevance radiophonique	5.433.000
3090	Aménagement des locaux	4.400.000
3100	Frais de déplacement et de mission. — Transport du personnel	21.295.000
3110	Remboursements à diverses administrations	98.127.000
	Total pour le matériel	386.449.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS demandés.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	16.667.000
4010	Allocation de logement et primes d'aménagement et de déménagement	583.000
4020	Conventions avec les caisses d'allocations familiales	21.793.000
4030	Service social	2.363.000
4040	Prestations en espèce effectuées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	500.000
	Total pour les charges sociales	41.906.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais judiciaires. — Accidents du travail. — Indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers. — Etudes, conseils et expertises	498.000
6010	Service médical	223.000
6020	Conférences et organismes internationaux	2.309.000
6030	Participation à divers organismes d'outre-mer	833.000
6040	Frais de recouvrement à domicile de la redevance radiophonique et frais de poursuite	8.333.000
6050	Emploi de fonds provenant de dons et legs ou recettes affectées	Mémoire.
6060	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Financement des travaux de reconstruction et d'équipement	116.667.000
6090	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
6100	Versement au budget général	Mémoire.
6110	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	128.863.000
	RECAPITULATION	
	Dette publique	22.568.000
	Personnel	617.124.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	386.449.000
	Charges sociales	41.906.000
	Dépenses diverses	128.863.000
	Total pour la radiodiffusion française	1.196.910.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Caisse nationale d'épargne	1.319.578.000
	Imprimerie nationale	692.926.000
	Légion d'honneur	120.934.000
	Ordre de la Libération	1.505.000
	Monnaies et médailles	1.857.055.000
	Postes, télégraphes et téléphones	19.3.3.103.000
	Prestations familiales agricoles	8.717.232.000
	Radiodiffusion française	1.196.910.000
	Total pour l'état D	33.219.253.000

Etat E. — *Tableau par services et par chapitres des crédits mis à la disposition des ministres au titre des budets annexes pour les dépenses d'équipement des services civils.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
900	Equipement. — Matériel et outillage	Mémoire.
9009	Equipement. — Matériel d'outillage	Mémoire.
901	Achat, appropriation ou construction d'immeubles	16.666.000
	Total pour la caisse nationale d'épargne	16.666.000
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	RECONSTRUCTION	
804	Reconstruction. — Bâtiments	41.666.000
8040	Reconstruction. — Bâtiments	33.333.000
8050	Reconstruction. — Matériel postal	1.666.000
806	Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	51.333.000
8069	Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	16.666.000
8060	Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	17.166.000
	Total pour la reconstruction	161.830.000
	EQUIPEMENT	
900	Equipement. — Bâtiments	133.583.000
9009	Equipement. — Bâtiments	133.333.000
9000	Equipement. — Bâtiments	116.666.000
9019	Equipement. — Matériel postal	18.666.000
9010	Equipement. — Matériel postal	27.966.000
902	Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	257.500.000
9029	Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	112.166.000
9020	Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	622.833.000
9030	Equipement. — Matériel de transport routier	3.333.000
	Total pour l'équipement	1.426.046.000
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	1.587.876.000
	Radiodiffusion française.	
	RECONSTRUCTION	
800	Travaux de reconstruction. Outillage et bâtiments	1.166.000
	EQUIPEMENT	
900	Travaux de programme. — Outillage pour la radiodiffusion (métropole)	5.000.000
9009	Réseau métropolitain. — Outillage	13.333.000
9000	Outillage pour la radiodiffusion. — Métropole	5.000.000
901	Travaux de programme. — Bâtiments pour la radiodiffusion (Métropole)	15.000.000
9010	Bâtiments pour la radiodiffusion. — Métropole	6.666.000
902	Travaux de programme. — Outillage pour la télévision. — Métropole	12.500.000
9020	Outillage pour la télévision. — Métropole	13.333.000
903	Travaux de programme. — Bâtiments pour la télévision. — Métropole	833.000
9030	Bâtiments pour la télévision. — Métropole	1.666.000
904	Travaux de programme. — Equipement du réseau radiophonique africain. — Outillage	5.000.000
9040	Outillage pour la télévision. — Afrique du Nord	Mémoire.
905	Travaux de programme. — Equipement du réseau radiophonique africain. — Bâtiments	3.333.000
9050	Bâtiments pour la radiodiffusion. — Afrique du Nord	Mémoire.
	Total pour la radiodiffusion française	82.830.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Caisse nationale d'épargne	16.666.000
	Postes, télégraphes et téléphones	1.587.876.000
	Radiodiffusion française	82.830.000
	Total pour l'état E	1.687.372.000

Etat F. — *Tableau par service et par chapitre des crédits mis a la disposition des ministres au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement imputables sur les budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Constructions aéronautiques.	
	1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION	
	Personnel.	
130	Personnel titulaire, contractuel et auxiliaire..	200.000.000
131	Personnel ouvrier	295.000.000
133	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	4.000.000
134	Couverture de mesures diverses en faveur des personnels de l'Etat	20.000.000
	Matériel.	
330	Dépenses de fonctionnement	170.000.000
331	Matériel de série pour l'armée de l'air	3.045.333.000
3312	Matériel de série pour l'aéronautique navale.	591.666.000
3313	Matériel technique non aérien	89.654.000
3314	Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat	47.483.000
3315	Matériel de série pour les sports aériens	114.750.000
3317	Matériel de transports civils	791.666.000
3318	Matériel de série destiné à la vente	233.333.000
3319	Fabrications pour divers ministères	50.000.000
332	Entretien du matériel aérien et rechanges..	617.500.000
333	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	18.333.000
	Charges sociales.	
431	Allocations de logements et primes d'aménagement et de déménagement	500.000
	Total pour la 1re section	6.258.218.000
	2e SECTION. — ÉTUDES ET PROTOTYPES	
135	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	245.000.000
136	Personnel ouvrier	240.000.000
137	Couverture de mesures diverses en faveur des personnel de l'Etat	25.000.000
	Matériel.	
334	Dépenses de fonctionnement	145.000.000
335	Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes	2.095.666.000
336	Etudes et prototypes exécutés pour d'autres départements	5.000.000
337	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	28.333.000
	Charges sociales.	
436	Allocations de logements et primes d'aménagement et de déménagement	500.000
	Total pour la 2e section	2.784.499.000
	3e SECTION. — RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
830	Reconstruction	66.666.000
810	Réorganisation de l'industrie aéronautique	53.500.000
930	Acquisitions immobilières	Mémoire.
931	Travaux neufs	200.000.000
932	Equipement technique et industriel	603.333.000
	Total pour la 3e section	923.499.000
	Total pour les constructions aéronautiques	9.966.216.000
	Constructions et armes navales.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
180	Personnels militaires, contractuels et auxiliaires	408.000.000
181	Personnels ouvriers	1.956.000.000
182	Provision pour augmentation des salaires et traitements	20.000.000
183	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	15.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
380	Dépenses de fonctionnement	386.000.000
381	Matières et marchés à l'industrie pour l'entretien de la flotte	767.000.000
382	Matières et marchés à l'industrie pour les renflouements	9.000.000
383	Matières et marchés à l'industrie pour les matériels communs d'armement, radars et munitions	202.000.000
384	Matières et marchés à l'industrie pour les constructions neuves de la flotte	523.000.000
385	Matières et marchés à l'industrie pour reconversions et cessions	537.000.000
	Charges sociales.	
480	Allocation logement, primes d'aménagement et déménagement	3.500.000
	Dépenses diverses.	
680	Versement au fonds d'amortissement	191.500.000
	Total pour la première section	5.018.000.000
	2e SECTION. — ÉTUDES ET RECHERCHES	
386	Matières pour les études	113.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
8800	Travaux immobiliers	83.300.000
9810	Gros outillage et matériel roulant	116.700.000
9820	Acquisitions immobilières	Mémoire.
9830	Investissements nécessaires à l'exécution des études des navires inscrits au programme naval et à celle des études ou travaux demandés par d'autres ministères ou services et par l'industrie privée	Mémoire.
9840	Investissements nécessaires pour permettre l'exécution des travaux demandés par le territoire de Madagascar	Mémoire.
	Total pour la 3e section	200.000.000
	Total pour les constructions et armes navales	5.331.000.000
	Fabrications d'armement.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
160	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires. — Traitements, salaires et indemnités	600.000.000
161	Personnels ouvriers. — Salaires et indemnités	1.400.000.000
162	Couverture de mesures diverses en faveur des personnels de l'Etat	30.000.000
163	Versement forfaitaire de 5 p. 100 pour l'impôt cédulaire applicable au personnel affecté aux commandes civiles	Mémoire.
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
360	Frais généraux relatifs à l'exploitation, dépenses de fonctionnement et entretien des immeubles	110.000.000
362	Matières et marchés à l'industrie	5.960.000.000
363	Liquidation des dépenses resultant des hostilités	5.000.000
	Charges sociales.	
461	Allocation de logement et primes d'aménagement et déménagement	200.000
464	Œuvres sociales	15.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
660	Versement au fonds d'amortissement	100.000.000
663	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
664	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	8.220.700.000
	2e SECTION. — ÉTUDES ET RECHERCHES	
365	Etudes, recherches et prototypes. — Matières et marchés à l'industrie	570.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
9660	Travaux neufs. — Equipement	981.250.000
9610	Acquisitions d'immeubles	9.000.000
962	Mobilisation industrielle. — Entretien des installations réservées	Mémoire.
	Total pour la 3e section	990.250.000
	Total pour les fabrications d'armement	9.780.950.000
	Service des poudres.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
170	Traitements des personnels militaires et civils des poudreries nationales	92.000.000
171	Salaires du personnel ouvrier des poudreries nationales	270.000.000
172	Couverture de mesures diverses en faveur des personnels de l'Etat	5.000.000
173	Versement forfaitaire de 5 p. 100 pour l'impôt cédulaire applicable au personnel affecté aux commandes civiles	5.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
370	Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses de fonctionnement	328.000.000
372	Matières et marchés	415.295.000
373	Entretien des installations réservées	40.000.000
	Charges sociales.	
471	Allocations de logement et primes d'aménagement et déménagement	1.000.000
473	Œuvres sociales	2.000.000
	Dépenses diverses.	
670	Versement au fonds d'amortissement	Mémoire.
671	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
672	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
673	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
674	Versement au fonds de réserve ou au Trésor des excédents de recettes et remboursements	Mémoire.
675	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
676	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	1.158.295.000
	2e SECTION. — ÉTUDES ET RECHERCHES	
875	Etudes et recherches	13.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
8700	Reconstruction	1.000.000
9700	Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	52.865.000
9710	Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service des poudres	25.000.000
9720	Acquisitions immobilières	Mémoire.
	Total pour la 3e section	78.865.000
	Total général pour le service des poudres.	1.250.160.000
	Service des essences.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
190	Personnel militaire	34.000.000
191	Personnel civil non ouvrier	18.000.000
192	Personnel ouvrier	32.000.000
193	Revalorisation de la situation des personnels de l'Etat	3.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
390	Achat de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douane	1.529.000.000
391	Frais d'exploitation	444.359.000
394	Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	24.000.000
	Charges sociales.	
491	Allocation de logement et primes d'aménagement et déménagements	105.000
492	Remboursement au budget général des dépenses du service social	686.000
	Dépenses diverses.	
690	Versement au fonds d'amortissement	56.000.000
691	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
692	Remboursement de l'avance pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
693	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
694	Versement au Trésor des excédents de recettes	Mémoire.
695	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
696	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	2.141.150.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE CARACTÈRE INDUSTRIEL	
	Equipement.	
9900	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service	3.500.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE CARACTÈRE EXTRA-INDUSTRIEL	
	Reconstruction.	
8910	Reconstruction et grosses réparations d'installations immmobilières extra-industrielles (installations réservées)	2.000.000
	Equipement.	
9910	Equipement, création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	Mémoire.
	Total pour la 3e section	5.500.000
	Total général pour le service des essences	2.146.650.000
	Total pour l'état F	28.474.916.000

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 16 décembre 1950:

M. Buire (Marc-Augustin-Joseph), inspecteur adjoint des eaux et forêts de 2e classe à Paris, rédacteur à la direction générale des eaux et forêts (bureau du personnel), est nommé, d'office et dans l'intérêt du service, avec ses grade et classe actuels à Rambouillet (Seine-et-Oise), en qualité d'adjoint à l'inspecteur des eaux et forêts, chef de service (nouvelle organisation).

M. Terrier (Jacques-Louis-André), inspecteur adjoint des eaux et forêts de 1re classe, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, pour le service forestier algérien, est réintégré, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, dans les cadres du service forestier de la métropole et affecté, d'office et dans l'intérêt du service, à Paris, à la direction générale des eaux et forêts (bureau du personnel), en remplacement de M. Buire qui reçoit une autre affectation.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Transport du phosphore ordinaire (matières dangereuses 1950, n° 40).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit décret-loi n° 263 du 5 février 1942;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Le règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifié comme suit:

1° A l'article 411, compléter le texte du groupe 21201 par la mention:

« Wagons-citernes ayant contenu du phosphore ordinaire. »

2° Remplacer le paragraphe Ier de l'article 414 par le suivant:

« I. — Les seules matières de la classe II pouvant être chargées en vrac sont:

« *a*) Le phosphore ordinaire, seulement dans les wagons-citernes spéciaux visés à l'article 415 *bis*;

« *b*) Les matières du groupe 21205 dans les conditions prévues aux articles 427 et 431;

« *c*) Les résidus d'origine végétale du groupe 21403. »

3° Ajouter les articles 415 *bis* et 415 *ter* nouveaux:

« 415 *bis*. — Transport du phosphore ordinaire (groupe 21201) en wagons-citernes. — 1° Le phosphore ordinaire peut être logé dans des wagons-citernes de particuliers, munis d'un dispositif de réchauffage ne pénétrant pas dans le corps de la citerne, mais extérieur à celle-ci. Toutes tubulures et ouvertures devront être situées sur la partie supérieure de la citerne et pouvoir être entièrement enfermées avec verrouillage dans un capot à charnière.

« 2° La citerne sera en acier et construite conformément aux règles de l'article 1005 (appendice n° 3) sous réserve de l'application des conditions suivantes:

« *a*) Les parois du récipient n'auront pas moins de 10 millimètres d'épaisseur;

« *b*) Avant sa mise en service, la citerne sera soumise à une épreuve hydraulique sous une pression effective de 7 hectopièzes et ne devra présenter aucune fuite;

« *c*) La citerne sera munie d'un dispositif efficace permettant de déterminer les niveaux respectifs de l'eau et du phosphore, elle portera en outre, sur un panneau, l'indication de la capacité en poids qui ne doit jamais être dépassée.

« 3° Au-dessus du phosphore on devra laisser une couche d'eau de 10 centimètres d'épaisseur environ. L'espace vide, non occupé par les liquides, devra être, à la température de 60 degrés C, égal à 2 p. 100 au moins de la capacité de la citerne. »

« 415 *ter*. — Wagons-citernes ayant contenu du phosphore (groupe 21201). — Les wagons-citernes ayant contenu du phosphore seront remis à l'expédition pleins d'eau à raison de 96 p. 100 au plus de leur capacité. Entre le 1er octobre et le 31 mars, cette eau devra renfermer un ou plusieurs agents antigels, de façon à ne pas pouvoir se solidifier. »

4° Compléter l'article 425 par le paragraphe 2 suivant:

« Toutefois le transport du phosphore ordinaire (groupe 21201) en wagons-citernes, ne sera refusé que si la température du contenu est supérieure à 60 degrés centigrades. Au moment où ils seront remis au chemin de fer, tous les capots de ces wagons doivent être verrouillés. »

5° Ajouter un article 425 *bis* nouveau:

« 425 *bis*. — Les wagons-citernes ayant contenu du phosphore ordinaire doivent être remis au chemin de fer leurs capots fermés et verrouillés. »

6° Compléter le paragraphe 8 de l'article 1005 (appendice n° 3, citernes) par la mention:

« Pour les wagons-citernes à phosphore ordinaire, voir article 415 *bis*. »

Art. 2. — La nomenclature alphabétique des matières du règlement du 15 avril 1945 est modifiée comme suit:

1° La rubrique « wagons-citernes vides » est remplacée par la suivante:

« Wagons-citernes vides. — Sauf ceux qui ont contenu du plomb tétraéthyle et ceux ayant servi au transport du phosphore ordinaire, les wagons-citernes vides après un transport de liquide dangereux, ne sont pas des objets dangereux; mais ils ne peuvent circuler conformément à l'article 19 que toutes valves, robinets et capots de trous d'hommes fermés. »

2° Ajouter la rubrique suivante:

1	2	3	4	5	6
Wagons-citernes de particuliers ayant contenu du phosphore ordinaire..	II	411	2°	21.201	211 et IV

Fait à Paris, le 13 décembre 1950.

Par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:

Le secrétaire général aux travaux publics,
E. DOIGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. La deuxième édition de ce document, à jour à la date du 1er septembre 1950, est en vente à l'Imprimerie nationale.

Transport des containers isothermes refroidis par glace carbonique (matières dangereuses 1950, n° 41).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique — L'article 7 du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses (matières dangereuses servant au fonctionnement des engins qui les transportent) est complété par les dispositions suivantes:

« La glace carbonique, en quantité ne dépassant pas 15 kilogrammes chargée dans les gaines des containers métalliques pour transport de produits réfrigérés, n'est pas considérée comme une matière dangereuse par le présent règlement, à condition que ces containers soient d'un type agréé par le transporteur.

« L'agrément en question sera subordonné:

« *a*) A la bonne stabilité de l'engin;

« *b*) A la possibilité de bien fermer la porte de chargement de la gaine à glace carbonique. »

Fait à Paris, le 13 décembre 1950.

Par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:

Le secrétaire général aux travaux publics,
E. DOIGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. La deuxième édition de ce document, à jour à la date du 1er septembre 1950, est en vente à l'Imprimerie nationale.

Classement du nitrite de sodium dans le règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses (matières dangereuses 1950, n° 42).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Le règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifié de la manière suivante:

1° A l'article 644 ajouter un groupe nouveau:

« Groupe 33406. — Nitrite de sodium et autres nitrites inorganiques »;

2° A l'article 650 (prescriptions relatives à l'emballage) compléter les paragraphes 1er et 2 par la mention du groupe 33406;

3° Compléter l'article 651 *ter* (emballage) par la mention du groupe 33406;

4° Ajouter à l'article 653 le paragraphe 3 ci-après:

« Un colis renfermant un nitrite (groupe 33406) ne doit contenir ni nitrate d'ammonium ni un autre sel d'ammonium »;

5° A l'article 668 et au paragraphe 2 de l'article 670 (chargement et manutention) ajouter la mention du groupe 33406.

Art. 2 — La nomenclature alphabétique des matières est complétée par les rubriques suivantes:

1	2	3	4	5	6
Nitrite de sodium.....	III c	644	4°	33.406	332 et IV
Nitrite de soude (synonyme de nitrite de sodium).					
Nitrites inorganiques.....	III c	644	4°	33.406	332 et IV

NOTA. — Le nitrite d'ammonium est exclu du transport.

Fait à Paris, le 13 décembre 1950.

Par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:

Le secrétaire général aux travaux publics,

E. BORGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. La deuxième édition de ce document, à jour à la date du 1er septembre 1950, est en vente à l'Imprimerie nationale.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 5-50 du 5 septembre 1950 du conseil représentatif du Gabon modifiant le tableau B du tarif des patentes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française;

Vu la délibération n° 5-50 du 5 septembre 1950 du conseil représentatif du Gabon modifiant le tableau B du tarif des patentes;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne les règles d'assiette, la délibération susvisée n° 5-50 du 5 septembre 1950 du conseil représentatif du Gabon modifiant le tableau B des patentes sous réserve que le nota A (page 2 de la délibération) soit ainsi rédigé: « Les droits sont dus à partir du premier jour du semestre de l'année dans lequel le contribuable commence son commerce et sont dus pour l'année entière pour les exercices suivants ».

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Gabon et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 77 du 22 juillet 1949 du conseil général de la Haute-Volta relative aux redevances minières.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 31 mars 1948 portant création du conseil général de la Haute-Volta;

Vu la délibération n° 77 du 22 juillet 1949 du conseil général de la Haute-Volta relative aux redevances minières;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée n° 77 du 22 juillet 1949 du conseil général de la Haute-Volta relative aux redevances minières.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de la Haute-Volta et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 84 du 31 octobre 1949 du conseil général de la Haute-Volta modifiant la redevance proportionnelle des mines.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 31 mars 1948 portant création du conseil général de la Haute-Volta;

Vu la délibération n° 84 du 31 octobre 1949 du conseil général de la Haute-Volta modifiant la redevance proportionnelle des mines;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne les règles d'assiette, la délibération susvisée n° 84 du 31 octobre 1949 du conseil général de la Haute-Volta modifiant la redevance proportionnelle des mines.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de la Haute-Volta et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 19-50 du 23 septembre 1950 du Grand Conseil de l'Oubanghi-Chari, créant une taxe sur les terrains à bâtir, les terrains d'agrément et les terrains non exploités.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française;

Vu la délibération n° 19-50 du 23 septembre 1950 du conseil représentatif de l'Oubanghi-Chari créant une taxe sur les terrains à bâtir, les terrains d'agrément et les terrains non exploités;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée n° 19-50 du 23 septembre 1950 du conseil représentatif de l'Oubanghi-Chari, créant une taxe sur les terrains à bâtir, les terrains d'agrément et les terrains non exploités.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française et inséré au *Bulletin offiiciel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 24-50 du 7 septembre 1950 du conseil représentatif de l'Oubanghi-Chari modifiant le code local des impôts directs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française;

Vu la délibération n° 24-50 du 7 septembre 1950 du conseil représentatif de l'Oubanghi-Chari modifiant le code local des impôts directs.

Le conseil d'Etat, section des finances, entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne les règles d'assiette, la délibération susvisée du 7 septembre 1950 du conseil représentatif de l'Oubangui-Chari modifiant le code local des impôts directs.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française, et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 26 septembre 1950 approuvant la délibération n° 2-50 du 7 septembre 1950 du conseil représentatif du Moyen Congo modifiant le code local des impôts directs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'Assemblées représentatives territoriales en Afrique occidentale française;

Vu la délibération n° 2-50 du 7 septembre 1950 du conseil représentatif du Moyen-Congo, modifiant le code local des impôts directs:

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette et les règles de perception, la délibération susvisée n° 2-50 du 7 septembre 1950 du conseil représentatif du Moyen-Congo modifiant le code local des impôts directs.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la république française, au *Journal officiel* du Moyen-Congo et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 26 décembre 1950 approuvant la délibération n° 13-50 du 5 septembre 1950 du conseil représentatif du Tchad modifiant le code local des impôts directs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'Assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française;

Vu la délibération n° 13-50 du 5 septembre 1950 du conseil représentatif du Tchad modifiant le code local des impôts directs.

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette, la délibération susvisée n° 13-50 du 5 septembre 1950 du conseil représentatif du Tchad modifiant le code local des impôts directs.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Tchad et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 26 décembre 1950 portant reclassement d'un administrateur adjoint de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 26 décembre 1950, M. Catala (René-Georges-Marcel), administrateur adjoint des colonies est reclassé comme suit:

Elève administrateur (1er échelon) le 1er août 1942;
Administrateur adjoint de 3e classe le 1er août 1944;
Administrateur adjoint de 2e classe le 1er août 1946;
Administrateur adjoint de 1ère classe le 1er août 1948.

Ce reclassement prend effet à compter des dates indiquées à l'article 1er ci-dessus en ce qui concerne l'ancienneté, et du 1er août 1948 en ce qui concerne la solde.

Décret du 26 décembre 1950 portant dégagement des cadres, sur sa demande, d'un administrateur de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 26 décembre 1950, M. Jouveneaux (Charles), administrateur de 1re classe des colonies, est admis, sur sa demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947 relative au dégagement des cadres des fonctionnaires de l'Etat.

Cette mesure de dégagement des cadres prendra effet pour compter de la fin du congé de quatre mois accordé à ce fonctionnaire en application de l'article 6 de la loi susvisée du 3 septembre 1947.

Le point de départ de ce congé spécial sera le terme de la dixième période du congé de longue durée dont bénéficie actuellement l'intéressé.

M. Jouveneaux a droit à une pension pour ancienneté de services.

Décret du 26 décembre 1950 portant dégagement des cadres, sur sa demande, d'un administrateur de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 26 décembre 1950, M. Theron (François-Pierre-Fernand), administrateur de 1re classe des colonies, est admis, sur sa demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947, relative au dégagement des cadres des fonctionnaires de l'Etat.

Cette mesure de dégagement des cadres prendra effet à compter de la fin du congé de quatre mois accordé à ce fonctionnaire en application de l'article 6 de la loi susvisée du 3 septembre 1947.

Le point de départ de ce congé spécial sera le terme du congé administratif auquel peut prétendre l'intéressé.

M. Theron a droit à une pension pour ancienneté de services.

Décret du 26 décembre 1950 portant dégagement des cadres, sur sa demande, d'un administrateur de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 26 décembre 1950, M. Prat (Léo-Jean), administrateur de 1re classe des colonies, est admis, sur sa demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947, relative au dégagement des cadres des fonctionnaires de l'Etat.

Cette mesure de dégagement des cadres prendra effet à compter de la fin du congé de quatre mois accordé à ce fonctionnaire en application de l'article 6 de la loi susvisée du 3 septembre 1947.

Le point de départ de ce congé spécial sera le terme du congé administratif auquel peut prétendre l'intéressé.

M. Prat a droit à une pension pour ancienneté de services.

Décret du 26 décembre 1950 portant révocation d'un administrateur adjoint de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 26 décembre 1950, M. Dumont (Roger-Robert), administrateur adjoint de 1re classe de la France d'outre-mer, est révoqué de ses fonctions.

M. Dumont ne peut prétendre au remboursement des retenues effectuées sur son traitement pour le service de sa pension.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 30 décembre 1950 portant promotions dans l'ordre du Mérite social.

Par décret en date du 30 décembre 1950, sont promus dans l'ordre du Mérite social:

Au grade de commandeur

M. Battaler (Etienne-Marius), président de la société mutualiste L'Union commerciale, à Avignon.

M. Begarie (Eugène-Henri), vice-président du conseil d'administration de l'office public d'habitations à bon marché de la ville de Nantes, à Nantes.

M. Beguin (Francisque-Emile), président de la société mutualiste des métreurs et commis de l'entreprise générale de peinture, à Paris.

M. Benazet (Aristide-Henri-Philippe), vice-président de la fédération des œuvres de mutualité de la régence, à Tunis.

M. Bougardier (Jules-Paul), administrateur de la société philanthropique L'Union du commerce, à Paris.

M. Bouloumie (Jean), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Mirecourt, à Vittel.

M. Chabrier (Pierre), président de section de la fédération des sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à Concarneau.

M. Dervaux (Marcel-Désiré), président de section de la société mutualiste Le Franc au décès, à Marcq-en-Barœul.

M. Doloy (Edgar-Jules), collecteur de la société Mutualité scolaire municipale de Saint-Maur, à Saint-Maur-des-Fosses.

M. Donadieu (Jean-Baptiste-Louis), secrétaire général de l'association mutualiste des sourds-muets du Sud-Est, à Marseille.

M. Fontaine-Beauger (Charles-Adolphe), secrétaire général de l'association des journalistes parisiens, à Chatou.

M. Gaston (Aristide-Germain-Joseph), président de section de la société La Protection mutuelle, à Bordeaux.

M. Haquette (Achille-Arthur), ex-président de la société mutualiste La Prévoyance, à Tourcoing.

Kloptenstein (Christophe), administrateur de la société mutualiste La Prévoyante, à Belfort.

M. Montgrandi (Jules-Léon), président de la société mutualiste Anciens Militaires d'Infanterie, à Grenoble.

M. Mosser (Xavier), administrateur de la caisse d'épargne d'Obernai, à Obernai.

M. Mullenbach (Lucien), vice-président d'honneur de section de la société mutualiste Les Médaillés militaires, à Dieppe.

M. Paillas (Pierre-Alfred), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Rethel, à Saulces-Monclin.

M. Pasquier-Bronde (Louis-Casimir), président de l'office d'habitations à bon marché de la ville d'Alger, à Alger.

M. Philippot (René-Paul-Edmond), vice-président de l'association amicale des sourds-muets de la Champagne, à Reims.

Pupier (Pierre), président-fondateur de l'amicale des pompes funèbres de Lyon, à Lyon.

M. Renaud (Edmond-Marie-Francis), administrateur de l'union départementale des sociétés mutualistes du Cher, à Bourges.

M. Richard (Léon-Armand), président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Delle, à Delle.

M. Senet (Jack-Léon-Louis-Eugène), président de la fédération nationale de la mutualité française, à Paris.

M. Vouloir (Hector-Eleuthère), président de la société mutualiste La Concorde, à Houdain-lez Bavay.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951. — SESSION EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour du mardi 2 janvier 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi relatif aux droits de plaidoirie des avocats. (Nos 5588-11633. — M. Wasmer, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant amnistie de certaines condamnations, instituant un régime de libération anticipée, limitant les effets de la dégradation nationale et sactionnant les activités antinationales. (Nos 11757-11779. — M. Charpin, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 2 janvier 1951.

N° 11675. — Proposition de loi de M. Caillavet tendant à modifier les textes du code civil relatifs aux régimes matrimoniaux et comportant l'institution du régime de participation aux acquêts comme régime légal de droit commun (renvoyée à la commission de la justice).

N° 11734. — Rapport, par M. Allonneau, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer strictement l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions civiles et militaires et l'article 63 du décret du 5 octobre 1949 concernant les retraités des collectivités locales.

N° 11751. — Rapport, par M. Rincent, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi tendant à accorder la gratuité intégrale des fournitures scolaires individuelles dans les établissements publics d'enseignement.

N° 11767 (1). — Rapport, par M. Deixonne, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à appliquer la loi du 8 juin 1948 à l'ancienne école des houillères de Fuveau.

N° 11825. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur les propositions de loi tendant à fixer le mode de représentation à l'Assemblée nationale des territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer.

N° 11830 (1). — Avis de M. Mazier, au nom de la commission de la marine marchande, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme). (Dispositions concernant la marine marchande).

N° 11831. — Proposition de loi de M. Courant tendant à aider plus efficacement les communes déshéritées (renvoyée à la commission de l'intérieur).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 3 janvier 1951 à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Examen des rapports de M. Simonnet sur:

La proposition de loi (n° 8830) de Mme Lucie Guérin tendant à attribuer l'indice 185 aux maîtres en stage de formation professionnelle;

La proposition de résolution (n° 11678) de M. Thamier tendant à accorder aux instituteurs suppléants en stage dans les écoles normales le traitement qu'ils auraient en exercice.

II. — Examen du rapport de M. Farine sur la proposition de loi (n° 8961) de Mme Poniso-Chapuis relative à la formation du personnel d'encadrement des établissements recevant des mineurs déficients.

III. — Examen du rapport de M. Marceau Dupuy sur la proposition de loi (n° 9879) de M. Deixonne relative à l'organisation du service de santé scolaire.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11636) de Mme Lucie Guérin (attribution de l'indice 185 aux maîtres en stage de formation professionnelle);

La proposition de résolution (n° 11637) de Mme Charbonnel (inscription au budget des crédits nécessaires au payement des heures supplémentaires des professeurs du second degré);

La proposition de résolution (n° 11673) de M. Hulin-Desgrées (fixation de la date des vacances scolaires du 1er juillet au 15 septembre);

La proposition de résolution (n° 11726) de M. Henri Teitgen (commémoration du dixième anniversaire de la mort de Bergson);

La proposition de loi (n° 11739) de M. Tourné (prise en charge par l'Etat des travaux effectués au nouveau lycée de garçons de Perpignan).

V. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 11435) de M. Livry-Level tendant à favoriser la diffusion de la pensée française.

VI. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 3 janvier 1951, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951:

(N° 11635) Agriculture, rapport supplémentaire. — M. Abelin, rapporteur.

(N° 11638) Monnaies et médailles. — M. Bernard Paumier, rapporteur.

II. — Rapport supplémentaire (n° 11695) fait par M. Desson, au nom de la commission de la presse sur le projet de loi (n° 10257) portant modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. — M. Blocquaux, rapporteur pour avis.

III. — Rapport supplémentaire (n° 11334) fait par M. Viatte au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale sur: 1° le projet de loi et les lettres rectificatives au projet de loi; 2° les propositions de loi tendant à accorder l'allocation vieillesse aux anciens bénéficiaires de l'allocation temporaire n'entrant pas dans le cadre de la loi du 13 juillet 1949. — M. Lecourt, rapporteur pour avis.

IV. — Rapport (n° 9177) fait par M. Rabier au nom de la commission de l'intérieur sur les propositions de loi: 1° n° 6826 de M. Rabier et plusieurs de ses collègues portant abrogation des articles 52 à 59 de l'ordonnance du 13 avril 1943 modifiant et complétant la législation applicable en Algérie au domaine de l'Etat et de l'Algérie et au domaine public national; 2° n° 6909 de M. Fernand Chevalier et plusieurs de ses collègues portant abrogation des dispositions de l'ordonnance du 13 avril 1943 qui ont modifié en Algérie la législation sur les biens de l'Etat, de l'Algérie et du domaine public. — M. Truffaut, rapporteur pour avis.

V. — Avis (n° 11715) transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi (n° 9838), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder à l'alliance française, association reconnue d'utilité publique, la garantie de l'Etat pour un emprunt de 150 millions de francs. — M. Dusseaulx, rapporteur.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951. — SESSION EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour du mardi 2 janvier 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. Bourgeois, jusques et y compris M. Chapalain.

Tribunes. — Depuis M. Charles-Cros, jusques et y compris M. René Dubois.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 2 janvier 1951.

N° 872. — Proposition de loi de M. Lasalarié tendant à l'agrandissement et l'équipement du canal du Verdon.

N° 893. — Rapport de M. Brettes sur la proposition de loi tendant à permettre à des associations syndicales d'organiser la défense contre la grêle.

N° 899. — Rapport de M. Robert Aubé sur la proposition de résolution tendant à instaurer un régime de soutien en faveur de la production aurifère des territoires de l'Union française.

N° 909. — Projet de loi portant autorisation d'un programme de réarmement.

Convocation de commission.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 3 janvier 1951, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Suite de l'examen, après renvoi, du projet de loi (n° 973, année 1950) sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

II. — Examen du projet de loi (n° 909, année 1950) portant autorisation d'un programme de réarmement et fixant les modalités de son financement.

III. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 2 janvier 1951.

Commission des finances, à onze heures. — Local de la commission.

Sous-commission « Crédits défense nationale », à neuf heures. — Local n° 341.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget

Avis relatif au tirage de la tranche dite « tranche spéciale du demi-siècle » de la loterie nationale 1950.

Le tirage de la tranche spéciale de la loterie nationale 1950 dite « du demi-siècle » aura lieu le jeudi 4 janvier 1951, à dix-huit heures, en présence du public.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à la décision du jury du concours pour l'attribution du prix national de théâtre lyrique.

Le jury du concours ouvert par le ministère de l'éducation nationale pour le prix national de théâtre lyrique a décidé, sans méconnaître les mérites de divers ouvrages présentés, qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant dans les écoles nationales d'agriculture.

Un concours sur titres et sur épreuves sera ouvert le 7 février 1951 à l'école nationale d'agriculture de Montpellier pour recrutement d'un assistant de la chaire d'agriculture dans cet établissement (emploi rémunéré par traitement annuel).

Tous renseignements concernant ce concours seront fournis sur demande adressée soit à l'école nationale d'agriculture de Montpellier, soit au ministère de l'agriculture, direction de la production agricole, sous-direction de l'enseignement, 1er bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7e), où les candidatures seront reçues jusqu'au 27 janvier 1951 inclus, terme de rigueur.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Proposition présentée en application de l'article 18 ter de la convention du 31 août 1937, modifiée par décret du 31 juillet 1949.

En application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937, modifiée par décret du 31 juillet 1949, et pour déférer à une invitation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en date du 18 décembre 1950, la Société nationale des chemins de fer français a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle la proposition de proroger, du 1er janvier au 31 décembre 1951 inclus, les dispositions du renvoi (1):

Du tableau IX du recueil T, applicable aux journaux;
Du chapitre 2 du tarif n° 32, applicable aux journaux invendus.

NOTA. — Les dispositions ci-dessus seront éventuellement reportées dans le cadre de la proposition du 24 novembre 1950.

(*Paris, le 28 décembre 1950.*)

2° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 7 janvier 1951, dans le tarif n° 20, un nouveau chapitre dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 112. — Régions Est et Sud-Est.

Tissus et toiles de coton (704).
En provenance d'un établissement industriel desservi directement par la gare de Thaon;
Expédiés par cet établissement de la gare le desservant à Marseille (toutes gares) et exportés par ce point.
Par wagon chargé de 15 tonnes.

Lorsque le tonnage des envois remis dans les conditions indiquées ci-dessus par un même établissement industriel, ayant souscrit un engagement de fidélité de douze mois pour la totalité de son trafic de tissus et textiles, dépassera annuellement 3.000 tonnes, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du chapitre 1er, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur et transportés aux conditions du présent chapitre, une réduction de 35 p. 100 pour le tonnage en excédent de 3.000 tonnes, sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 20 p. 100.

NOTA. — Lors de la mise en vigueur de la proposition du 24 novembre 1950, ces dispositions seront supprimées du tarif n° 20 et feront l'objet d'une mesure d'application.

(*Paris, le* 28 *décembre* 1950.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer secondaires intéressés, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition:

1° De supprimer, à partir du 15 février 1951, la ligne de Romery à Vervins (chemins de fer secondaires du Nord-Est) qui figure dans les tarifs ci-après:

Tarifs généraux pour le transport des marchandises, chapitre 1er, tableau II, chemins de fer secondaires participant au tarif des petits colis et des colis familiaux.

Tarif n° 2, chapitre 65 (§ III).
Tarif n° 3, chapitre 51 (§ II).
Tarif n° 5, chapitre 57 (§ II).
Tarif n° 7, chapitre 57 (§ II).
Tarif n° 12, chapitre 57 (§ II, C).
Tarif n° 22, chapitre 63 (§ I).
Tarif n° 23, chapitre 51 (§ II).
Tarif n° 106, tableau I.

2° D'insérire, à partir de la même date, l'indication « Ligne de Don à Fromelles » sous la rubrique « Nord de la France (Chemin de fer d'intérêt local du) » qui figure au tableau II du chapitre 1er des tarifs généraux pour le transport des marchandises.

NOTA. — Lors de la mise en vigueur de cette proposition, les modifications corrélatives seront apportées aux tarifs soumis à l'homologation ministérielle le 24 novembre 1950.

(*Paris, le* 28 *décembre* 1950.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier, à partir du 1er février 1951, dans les conditions indiquées ci-après, le règlement international relatif aux conditions de transport des marchandises destinées aux foires et expositions et des chevaux et canots destinés à des concours:

TEXTE ANCIEN

Renvoi (1).

(1) Les dispositions du présent règlement sont applicables sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français:

Pour les manifestations organisées en France, aux marchandises, chevaux et canots en provenance de l'étranger destinés aux expositions ou concours officiels, c'est-à-dire patronnés par l'Etat, les départements, les communes, les offices agricoles ou les sociétés hippiques ou nautiques reconnus d'utilité publique, ou patronnés par l'Etat ou les départements.

Pour les manifestations organisées à l'étranger, aux marchandises, chevaux et canots destinés à la section française des foires, expositions ou concours auxquels le Gouvernement français participe officiellement.

TEXTE NOUVEAU

Renvoi (1).

(1) Les dispositions du présent règlement sont applicables, sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français, aux transports désignés ci-dessous expédiés avec lettre de voiture directe, de la France sur l'étranger, en vue de figurer à la section française des foires, salons, concours agricoles ou expositions auxquels le Gouvernement français participe officiellement:

Animaux, objets ou porduits transportés aux prix et conditions d'un tarif par wagon ou par expédition d'un poids supérieur à 50 kilogrammes.

Accessoires servant à la présentation des objets exposés, à l'exclusion des matériaux destinés à l'édification des stands et des halls.

(*Paris, le* 27 *décembre* 1950.)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Autorisation provisoire.**

29 *décembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français et Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné.** — Proposition tendant à relever le taux de la surtaxe spéciale prévue aux tarifs suivants:

Tarif n° 7, chapitre 59 (§§ I et III);
Tarif n° 12, chapitre 63;
Tarif n° 13, chapitre 59;
Tarif n° 14, chapitre 51 (§ II);
Tarif n° 17, chapitre 59 (§ II);
Tarif n° 18, chapitre 52 (§§ I et 59);
Tarif n° 19, chapitre 52 (§ IV),

et à modifier corrélativement le recueil T (*Journal officiel* du 12 décembre 1950).

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à dater du 1er janvier 1950, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — **Homologations.**

29 *décembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier l'article 2 du « Règlement applicable au transport des marchandises entre le continent et la Grande-Bretagne ». (*Journal officiel* du 5 décembre 1950.)

Homologation accordée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 1er janvier 1951.

23 *décembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à mettre en vigueur un deuxième supplément au tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet, en grande vitesse, entre le Danemark et la France, via l'Allemagne et la Belgique. (*Journal officiel* du 21 novembre 1950.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 30 novembre 1950. (*Journal officiel* du 5 décembre 1950.)

23 *décembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français et Chemins de fer de la Sarre.** — Proposition tendant à compléter le tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre par la mise en vigueur d'un troisième supplément étendant les dispositions des chapitres 51 (§ IV) et 52 (§ IX) du tarif n° 8, aux envois à destination de la Sarre, expédiés des gares situées sur les lignes des Landes, de la Gironde, du Blayais, de Nizan à Luxey et de Lacanau à Lacanau-Océan, exploitées par la société générale des chemins de fer économiques. (*Journal officiel* du 21 novembre 1950.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 29 novembre 1950. (*Journal officiel* du 5 décembre 1950.)

C. — **Décision portant rejet d'une proposition.**

23 *décembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** Proposition tendant à créer, au tarif n° 6 (boissons), un chapitre 2 prévoyant une tarification spéciale en faveur des vins en wagons-réservoirs ou en cadres-citernes transportés aux conditions du tarif n° 103. (*Journal officiel* du 24 octobre 1950.)

Rejet après décision du veto en date du 18 novembre 1950. (*Journal officiel* du 28 novembre 1950.)

4° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* des 26 et 27 décembre 1950, Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général, 3° Conventions concernant des taxes convenues, A. Projet de convention tarifaire, page 13230, 2e colonne, tableau des prix, renvoi (1), il faut lire:

(1) Ces prix sont à augmenter . . . . . .
Eaux minérales . . . . . avec minimum de 25 F par expédition . . . . . .
Bonbonnes et bouteilles vides . . . . . avec minimum de 25 F par expédition . . . . . .

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

BERNARD-MOTEURS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 291 637 500 F

SIÈGE SOCIAL: 12, RUE MÉDÉRIC, PARIS (17e)

R. C.: Seine n° 353589 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 3/4 0/0 1958 de 160 millions de francs nominal représenté par 16.000 obligations de 10.000 F nominal amortissables en vingt-cinq ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er novembre 1951	262
2	— 1952	280
3	— 1953	299
4	— 1954	319
5	— 1955	340
6	— 1956	363
7	— 1957	388
8	— 1958	414
9	— 1959	442
10	— 1960	472
11	— 1961	504
12	— 1962	538
13	— 1963	574
14	— 1964	613
15	— 1965	654
16	— 1966	699
17	— 1967	746
18	— 1968	796
19	— 1969	850
20	— 1970	907
21	— 1971	968
22	— 1972	1.034
23	— 1973	1.103
24	— 1974	1.178
25	— 1975	1.257
Total		16.000

Les Soudières Réunies « LA MADELEINE-VARANGEVILLE »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.516.000 F

ANCIENNEMENT

Comptoir de l'industrie du sel et des produits chimiques de l'Est (Marcheville, Daguin et Ce).

R. C.: Seine n° 79110; R. P.: Seine 452, service général.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1945 Comptoir de l'industrie du sel et des produits chimiques de l'Est.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces titres, a procédé par rachats en Bourse à l'amortissement des 738 obligations prévues au tableau d'amortissement pour l'année 1951.

Le premier amortissement a été effectué par voie de tirage, les second, troisième, quatrième et cinquième par rachats en Bourse:

Liste des obligations sorties au tirage du 11 janvier 1946 et non encore remboursées.

2.971 et 2.972	=	2	9.176 à 9.180	=	5	25.371 à 25.380	= 10
8.526 à 8.530	=	5	11.891 à 11.900	=	10		32

Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des obligations 3 1/2 0/0 de 5.000 F Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, délivrées en échange des obligations 3 1/2 0/0 1946 Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais.

(Arrêté du ministre des finances du 26 juin 1950.)

ÉCHÉANCES des remboursements.	SOMMES à consacrer à ces remboursements.	ÉCHÉANCES des remboursements.	SOMMES à consacrer à ces remboursements
16 février 1952	226.117.500	16 février 1963	222.590.000
— 1953	157.800.000	— 1964	230.385.000
— 1954	163.320.000	— 1965	238.445.000
— 1955	169.040.000	— 1966	246.795.000
— 1956	174.955.000	— 1967	255.430.000
— 1957	181.080.000	— 1968	264.370.000
— 1958	187.415.000	— 1969	273.625.000
— 1959	193.975.000	— 1970	283.200.000
— 1960	200.765.000	— 1971	293.110.000
— 1961	207.790.000		
— 1962	215.065.000	Total	4.385.272.500

Emission ancienne	5.000.000.000 F
Amortissements effectués avant le 16 février 1952	614.727.500
	4.385.272.500 F

SOCIETE NORMANDE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 41.250.000 F

SIÈGE SOCIAL: 52, RUE SAINT-GABRIEL, CAEN

R. C.: Caen 760.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 72 obligations 6 1/2 0/0 1949 dont le deuxième amortissement est prévu pour le 15 janvier 1951.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en décembre 1950

Rappel de la série comprenant des obligations 6 1/2 0/0 1949 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

1.194 à 1.256 (année de remboursement: 1950).

Société Générale de Coutellerie et Orfèvrerie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: 31, RUE PASTOURELLE, PARIS

R. C.: Seine 41390.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de 360 obligations 4 1/2 0/0 1947.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 15 janvier 1951.

Rappel des séries comprenant des obligations 4 1/2 0/0 1947 sorties précédemment et non encore remboursées.

5.031 à 5.106 — 5.142 à 5.209 (année de remboursement: 1950).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.